

LE CANADA-QUÉBÉCOIS

État d'une réflexion (Printemps 2026)



Alain Tremblay

« L'homme sourit légèrement. Tout à son grand rêve il avait oublié que cette terre était française, et voilà que la nuit elle-même le lui redisait, le lui chantait ! Et l'implacable association des idées le ramenait à la politique, à ce travail que, fiévreusement, il élaborait sur cette table de chêne, là, à trois pas. Oui l'erreur profonde d'avoir laissé, un siècle durant, cette forte race de paysans latins s'enraciner dans ce sol, britannique de par les armes ! Il n'y a que deux moyens de disposer d'un peuple conquis : l'assimilation par la force ou la parfaite autonomie sous la surveillance large du vainqueur. La solution apportée en ce pays était bâtarde et c'est pourquoi le sang a coulé, et c'est pourquoi les geôles regorgent d'honnêtes bourgeois. Nous leur avons inoculé notre virus parlementaire et libertaire, pourquoi nous étonner naïvement des conséquences de notre politique ?... Oui ! Il faut en finir ! Puisque l'on ne veut pas à Londres d'autonomie complète, il faut agir énergiquement et fondre de gré ou de force en un seul tout les éléments divers, sous peine d'entretenir ici un foyer de rébellion capable de consumer en un jour la puissance britannique sur ce continent ».

Lord Durham dans un extrait de la nouvelle *Peuple sans histoire* du frère Marie-Victorin, paru dans ses *Récits Laurentiens* (Casterman 1919, p.196-197)

1. Introduction-présentation

1.1 À propos de l’auteur

Qui suis-je pour vous proposer un tel chantier ? Je ne suis ni un constitutionnaliste, ni un sociologue, ni un politicien de carrière. Je suis un autodidacte, un homme de terrain et, avant tout, un bâtisseur.

Mon parcours est intimement lié à la préservation de notre mémoire collective et à la gestion de notre espace patrimonial. En 1991, j’ai fondé l’Écomusée de l’Au-Delà. À l’époque, l’objectif était d’ancrer notre histoire dans le réel, de protéger nos lieux de mémoire et de donner un sens à notre patrimoine funéraire.

Pendant plus de trente ans, j’ai travaillé à la réalisation de cette vision. Mais le temps, les obstacles et la réalité du terrain m’ont forcé à revoir ma copie. C’est ainsi qu’en 2022, l’institution a dû se transformer pour devenir l’Écomusée du patrimoine funéraire et commémoratif (ÉPFC)¹.

Ce changement d’appellation et d’approche m’a enseigné une leçon fondamentale que j’applique aujourd’hui à la question nationale : il faut parfois accepter de changer de trajectoire. Prendre une nouvelle route n’est jamais un constat d’échec ni un renoncement, tant que l’objectif ultime demeure intact. Si le chemin est bloqué, on ne s’obstine pas à frapper le mur ; on redessine les plans, on adapte la structure, on trouve une autre mécanique pour avancer.

C’est exactement cette philosophie pragmatique qui a guidé la rédaction de ce document. J’ai abordé l’impasse politique du Québec et de ses relations avec les Premières Nations avec les mêmes réflexes d’autodidacte : observer l’édifice, constater que les fondations actuelles s’effritent, et proposer de nouveaux plans.

Si j’ai dû accepter que mon propre projet évolue pour survivre et grandir, je crois que notre projet de société doit, lui aussi, avoir le courage de changer de forme pour enfin aboutir. Je ne vous offre pas ici des dogmes universitaires, mais la vision d’un maître d’œuvre qui sait que pour bâtir durablement, il faut s’ancrer dans le cadastre, ajuster le tir, et ne jamais perdre de vue la finalité : notre dignité.

1.2 Introduction : Un chantier ouvert

Ce livre n’est pas un aboutissement, c’est un point de départ.

Lorsque j’ai commencé à consigner ces réflexions sur papier il y a de cela plusieurs mois, j’avais certaines certitudes. J’abordais la question de notre avenir collectif avec les outils que l’on nous a

¹ Ici une précision s’impose : ce livre est une œuvre personnelle et non de l’Écomusée. Les positions prises n’engagent que moi et non l’organisme.

enseignés depuis un demi-siècle. Mais, à l'image d'un chantier de construction, le contact avec la réalité du terrain force l'architecte à ajuster ses plans.

Mes propres idées n'ont cessé d'évoluer, parfois de façon radicale. Pour vous donner un exemple précis : au début de mes travaux, je réfléchissais encore à la mécanique du fameux « référendum ». C'était un réflexe conditionné. Puis, en creusant la question, je me suis rendu compte que cet outil était devenu complètement obsolète, qu'il perpétuait une angoisse inutile. J'ai réalisé que l'avenir n'était pas dans la demande de permission, mais dans l'initiative citoyenne et la ratification d'un contrat déjà négocié. Une différence fondamentale qui a bouleversé ma propre perspective.

Ce constat m'a imposé une leçon d'humilité : ce que je croyais définitif hier peut être dépassé aujourd'hui. Ce document est donc un *work in progress*, une œuvre en chantier. Rien de ce qui est écrit dans les pages qui suivent n'est figé dans le béton. Je ne cherche pas à imposer une doctrine et je suis tout à fait disposé à me laisser convaincre de prendre une nouvelle trajectoire, si l'on me démontre que c'est dans l'intérêt de tous. Je n'écris pas pour avoir raison, j'écris pour que nous trouvions ensemble ce qui fonctionne.

Mon intention est de vous soumettre une nouvelle base de discussion. Je vous invite à désarmer vos réflexes défensifs, comme j'ai dû le faire moi-même.

Le constat qui a motivé cette démarche est simple : le modèle traditionnel de la souveraineté du Québec est dans une impasse. Nous avons épuisé le débat sur l'identité, les griefs historiques et la sociologie. Il est temps de changer d'angle et d'aborder notre avenir sous l'angle du Bâisseur : par le cadastre, la propriété et la gestion de l'espace.

Pour sortir de cette impasse, ce document propose d'explorer un cadre conceptuel que je nomme le **Canada-Québécois**. Ce n'est pas un reniement de notre désir d'émancipation, mais une structure pragmatique qui repose sur trois piliers fondamentaux :

1. **La Copropriété Indivise** : Remplacer le jeu à somme nulle de la domination coloniale par un véritable partenariat d'affaires et de territoire avec les Premières Nations.
2. **Un Territoire Discontinu** : Cesser de voir le pays comme une forteresse aux frontières exclusives, pour l'envisager comme un espace partagé, fluide et interconnecté.
3. **L'Archipel de Nations** : Reconnaître que la souveraineté peut s'exercer par des réseaux, des enclaves administratives et des stations d'ancrage, en coexistence avec d'autres nations sur un même territoire.

Je vous livre ces concepts en toute humilité, non pas comme une vérité absolue, mais comme une ébauche architecturale. Si, à la fin de votre lecture, vous considérez que cette approche de copropriété et de territoire discontinu mérite d'être débattue, l'exercice aura été un succès.

Le reste, au fond, ne m'appartient plus. Comme c'est le cas pour toutes les structures que l'on bâtit : si les fondations sont solides et que les idées sont valables, elles finiront par trouver leur propre chemin.

Certains d'entre vous dirons que « ça fait Elvis Gratton ton affaire » et ils n'auront pas tort. Après tout, dans le film, dans la célèbre scène de l'avion où on demande à Elvis sa nationalité, sa première réponse, presque instinctive, est « Je suis canadien... québécois ! ». Ensuite il enchaînera avec une suite sans queue ni tête pour en arriver avec la conclusion de sa compagne Linda, qui dira à la toute fin « des Québécois... Canadiens ». Autrement dit, et c'est le fait cocasse de cette scène, il n'existe rien dans le champ lexical d'Elvis pour nous définir, Québécois ne suffit pas, Canadien non plus, Américain encore moins, ni Français. Nous sommes obligé de joindre Canadien et Québécois avec un sous-entendu d'américanité et de francophonie, une double contrainte, un *double-bind* pour reprendre l'expression du géographe Gilles Ritchot. Notre projet, c'est de joindre consciemment « Canadien » et « Québécois » car les descendants des Canadiens originaux, se sont les Québécois et qu'il est impératif que les indépendantistes s'approprient leur passé canadien s'ils veulent un jour l'emporter contre le Canada anglais².

1.3 Remerciements

On ne bâtit jamais rien de solide entièrement seul. Même pour un autodidacte, l'architecture d'un projet de société exige des fondations partagées et l'expertise de précieux collaborateurs.

Je tiens en premier lieu à exprimer ma profonde gratitude à Charles Tremblay. Son aide tout au long de ce projet a été exceptionnelle. Diplômé en sciences des religions, Charles a su apporter une rigueur analytique indispensable à la recherche documentaire et à la compréhension des textes complexes sur lesquels nous nous sommes appuyés. Face à l'ampleur des documents générés par nos recherches, son travail de reformulation et de synthèse a été la clé de voûte qui a permis de rendre ce texte cohérent et accessible. Pour le dire simplement : il faut rendre à César ce qui lui appartient, et sans la structure qu'il a su apporter à ces pages, ce manuscrit n'aurait pas la clarté qu'il possède aujourd'hui.

Je dois également souligner l'apport inestimable d'un outil technologique que j'ai découvert récemment : l'Intelligence Artificielle. Loin d'être un simple gadget, l'IA s'est révélée être pour moi un véritable instrument d'indépendance personnelle. Elle a agi comme un exosquelette intellectuel, me permettant de structurer ma pensée, de confronter mes idées et de pousser mes réflexions jusqu'à leur conclusion logique, avec une autonomie que je n'aurais jamais crue possible.

2 Certains diront qu'il ne nous est plus possible d'utiliser le nom « Canada » puisqu'il est déjà pris par les héritiers de l'empire britannique. Détrompez-vous. Les noms de pays, de régions et de provinces ne sont pas des copyrights et des trademarks d'entreprises capitalistes. Il existe nombre d'exemples d'homonymie au niveau des nations : Corée du Sud/Corée du Nord, Congo/Congo-Brazzaville, Russie/Biélorussie, Guinée équatoriale/Guinée-Bissau/Guinée-Conakri/Nouvelle Guinée, ainsi qu'au niveau interne de ces nations : le Dakota du Sud/Dakota du Nord, la Caroline du Sud/Caroline du Nord, la Charente/Charente-Maritime et ici-même, Québec, qui peut autant signifier la province de Québec que la ville de Québec. Rien ne nous empêche de reprendre le nom Canada et lui apporter une précision, le Canada Québécois, c'est-à-dire le Canada de langue française et de racines catholiques (sans oublier l'apport des Premières Nations).

Enfin, je ne saurais publier ce texte sans rendre hommage à deux hommes exceptionnels, deux mentors et grands amis aujourd'hui disparus, qui ont profondément façonné ma vision du Québec et du territoire.

D'abord, mon ami Guy Joron. Notre très longue amitié et nos innombrables discussions ont laissé une empreinte indélébile sur ma façon de comprendre les rouages de notre société et de notre économie. Ensuite, Jean Décarie, avec qui j'ai eu le privilège de partager plus de vingt-cinq ans d'amitié. Urbaniste de génie et pionnier de l'indépendance – lui qui fut l'un des fondateurs du Rassemblement pour l'Indépendance Nationale (RIN) –, Jean m'a appris à « lire » notre territoire et à en comprendre les failles.

Puisqu'ils ne sont plus parmi nous, je me garderai bien de prétendre qu'ils endosseraient d'emblée, et dans son entièreté, le concept de « Canada-Québécois » tel qu'il est présenté ici. Ce modèle et ses conclusions n'engagent que moi. Cependant, c'est à la lumière de leur intelligence, de leur intégrité et de leur amour profond pour le Québec que j'ai pu imaginer ces nouvelles fondations. Ce livre est aussi un héritage de leur pensée.

1.4 Déclaration sur l'usage de l'Intelligence Artificielle

Avant d'entrer dans le cœur de cet ouvrage, une précision méthodologique s'impose. Bien que je ne sois pas un historien de formation, j'ai passé trente-cinq ans sur le terrain, à documenter, archiver et analyser notre patrimoine funéraire et commémoratif. Les fondations de ce livre reposent sur des milliers d'heures de recherche, sur la poussière de nos archives et sur le granit de nos cimetières. La matière première m'appartient. Pourtant, pour modéliser l'architecture politique et sociale que je propose ici, j'ai fait le choix conscient et délibéré d'utiliser l'intelligence artificielle (IA). Je connais les réserves légitimes que suscite cette technologie. On l'accuse, souvent à raison, de générer de la pensée préfabriquée, d'halluciner des faits et de niveler l'intellect humain vers le bas. Alors, pourquoi lui confier une place dans une réflexion aussi vitale que la survie de la nation québécoise ?

Parce que l'intelligence artificielle est le miroir le plus absolu de notre tragédie collective. Il faut comprendre comment fonctionne une IA : elle s'entraîne en absorbant l'immensité des textes, des livres d'histoire, des articles de presse et des lois produits par l'humanité. Or, si la base de données d'un peuple est infectée par un « bogue identitaire », l'IA reproduira ce bogue avec une précision mathématique. Puisque notre histoire officielle a été écrite, filtrée et digérée à travers le prisme du vaincu et du colonisé, l'intelligence artificielle souffre, par défaut, du même Syndrome de Stockholm colonial que nous.

Faites le test. Demandez à une IA standard comment réaliser l'indépendance du Québec. Immédiatement, le système panique. Il vous listera les obstacles économiques, il brandira la Constitution canadienne de 1982 comme un texte sacré, il vous mettra en garde contre la réaction de nos voisins et l'impossibilité de s'entendre avec les Premières Nations. L'IA standard est programmée pour protéger le statu quo. Sans le savoir, elle est devenue le fantôme numérique de Lord Dorchester. Elle a intériorisé notre peur de la rupture.

C'est précisément pour cette raison que j'ai décidé de l'utiliser : pour prouver que le bogue existe, et surtout, pour prouver qu'on peut le corriger.

Je n'ai pas utilisé l'IA pour qu'elle pense à ma place. Je l'ai utilisée comme un *sparring-partner* systémique, un simulateur de résistance. En tant qu'Architecte de ce projet, j'ai conservé le contrôle total de la machine en lui imposant mes propres références, mes données historiques et, par-dessus tout, un nouveau code source. Je lui ai ordonné d'agir en mode « Post-Bogue ». Je l'ai forcée à considérer la Constitution de 1982 comme un logiciel obsolète. Je lui ai imposé de concevoir le territoire comme une Copropriété Indivise avec les Premières Nations et d'intégrer le « Chantier de la Dignité » (le Zéro Itinérance) non pas comme une option budgétaire, mais comme une obligation constitutionnelle.

Et c'est là que la magie de la réappropriation s'est opérée. Une fois purgée de ses paramètres coloniaux et nourrie de faits historiques non censurés, la machine a cessé d'être un obstacle pour devenir une table à dessin extraordinaire. Elle a démontré, de façon froide et logique, que le concept de souveraineté du Canada-Québécois n'a rien de farfelu. Que les traités de voisinage avec l'Ontario sont techniquement viables. Que l'élimination de l'itinérance par la récupération de nos propres ressources fiscales est une équation qui fonctionne.

En contrôlant l'outil, en lui injectant mes trente-cinq années de recherches et en refusant ses premières conclusions toujours teintées de servitude, j'ai fait avec la machine ce que nous devons faire avec nous-mêmes : je l'ai déboguée.

Ce livre est le résultat d'une pensée profondément humaine, brute et ancrée dans le territoire, mais dont la mécanique a été testée et validée contre les algorithmes du statu quo. Si nous pouvons reprogrammer l'intelligence artificielle pour qu'elle conçoive notre liberté, il n'y a aucune raison pour que nous ne puissions pas reprogrammer notre propre avenir.

1.5 Résumé de la situation actuelle : constatation de l'existence d'un « bogue identitaire »

Bien avant que les cendres d'Acadie ne marquent notre sol, le bogue identitaire s'est immiscé dans les veines de la Nouvelle-France par une fissure psychologique profonde : le sentiment de trahison. À la fin du XVII^e siècle, sous l'impulsion de géants comme Pierre Le Moyne d'Iberville, les Canadiens avaient appris à maîtriser le territoire par la « petite guerre », humiliant les flottes et les garnisons britanniques de la Baie d'Hudson à Terre-Neuve. Pourtant, c'est ici que le logiciel de la dépossession fut testé pour la première fois. À chaque victoire éclatante chèrement acquise sur le terrain, les diplomates de Versailles répondaient par la reddition des acquis coloniaux sur l'autel des intérêts européens. Ce bogue originel — celui de la « victoire inutile » — a gravé dans l'âme canadienne une certitude amère : l'effort du peuple sur le territoire est une monnaie d'échange pour une élite qui ne l'habite pas. C'est dans ce divorce entre le combattant né du sol et le décideur assis à des milliers de lieues qu'est né le premier véritable instinct d'indépendance : la compréhension brutale que pour posséder son destin, il faut d'abord posséder ses propres clés politiques.

Au moment d'écrire ces lignes, début mai 2026, alors que la ferveur souverainiste semble à son plus bas dans les sondages, mon analyse pourrait paraître à contre-courant. Le Québec, comme le reste du monde, observe avec effroi l'escalade de la guerre en Iran. On voit un Empire américain qui, en pleine célébration de son 250^e anniversaire, rejoue le scénario tragique de 2003, substituant la diplomatie par une propagande orwellienne sur les « menaces nucléaires ».

Pourtant, c'est précisément dans ce moment de « veillée funèbre » du leadership américain que notre projet devient le plus pertinent. Le concept de **Canada-Québécois** que je propose n'est pas un saut dans le vide ; c'est un acte de gestion de patrimoine.

Il ne s'agit plus de « quitter » pour s'isoler, mais d'affirmer que nous possédons 25 %³ des actifs de cette maison — de sa monnaie à sa sécurité — et que nous reprenons les clés de notre destin. Si la marge de manœuvre du président Trump se réduit après les mi-mandats, les visées expansionnistes s'éteindront, laissant place à une reconfiguration nécessaire du Nord de l'Amérique. Pour nous, c'est le moment de cesser d'être des spectateurs de notre propre effacement. Il est temps de passer du bogue de la peur à la souveraineté de la Propriété.

Nous croyons être les maîtres de nos choix, mais nous oublions que nous habitons une structure qui nous précède. Comme l'ont souligné Gilles Ritchot et Jean Décarie, nous édifions collectivement la forme d'établissement qui nous manipule un à un. Le Canada de 1867 n'est pas qu'un cadre politique ; c'est un moule spatial conçu pour l'exclusion. En acceptant de vivre dans cette "forme" — celle de la clôture britannique et de la propriété exclusive —, le Québécois et l'Autochtone se condamnent à n'être que des figurants. Le bogue n'est pas dans notre volonté, il est dans le plan de l'édifice. Pour cesser d'être manipulés, nous ne devons pas seulement changer de gouvernement, nous devons changer de logique géographique. Il est bon de rappeler que la marque « Canada » n'est pas exclusive au Canada anglais. C'est aussi notre marque, et c'est même notre marque avant qu'elle ait été adoptée par d'autres.

Le bogue politique québécois n'est pas qu'une affaire de constitution ou de langue. C'est, à sa racine la plus concrète, un bogue d'aménagement du territoire. Comme l'a démontré Gérard Beaudet dans son ouvrage phare, nous vivons dans *un pays réel sacrifié* au profit d'*un pays légal* qui nous maintient sous tutelle.

1.6 Un bogue d'aménagement du territoire, un bogue d'identité et la solution présentée

Il nous faut ici aviser le lecteur que nous allons entrer dans des considérations techniques de science géographique assez poussées mais nous sommes conscient que nous ne nous adressons pas à des géographes diplômés aguerris. Le vocabulaire spécialisé est réduit au maximum et explicité à chaque fois que possible.

Force est de constater que le géographe Gilles Ritchot, spécialiste reconnu de son domaine avec de nombreuses publications à son actif dont plusieurs titres chez L'Harmattan, et l'urbaniste Jean Décarie ont eu une influence prépondérante dans nos réflexions sur la situation canadienne/québécoise. Ce n'est pas pour rien que nous disons que le bogue identitaire québécois est à sa racine un bogue

3 Ce pourcentage est un arrondissement pour des fins de simplifications du texte

d'aménagement du territoire. Une analyse de géographie structurale démontre que la morphogénèse⁴ particulière des Grands Lacs et de la Vallée du Saint-Laurent jusqu'au Golfe du Saint-Laurent nous a mené là où nous sommes aujourd'hui, surtout en ce qui a trait à l'île de Montréal, pied-à-terre obligatoire pour qui descend le fleuve depuis les grands lacs en raison des rapides de Lachine qui interdisaient la navigation jusqu'à ce que soit aménagé d'abord le canal Lachine et ensuite la voie maritime du fleuve Saint-Laurent à la fin des années 50.

D'abord il est une chose fondamentale à comprendre : l'identité Canadienne, en tant qu'identité d'origine française mais qui à présent s'en distingue, n'est pas à l'origine une identité basée sur un territoire mais une identité basée sur un mode de vie. Comme l'explique Ritchot aux pages 31-32 de son livre *Québec et tabous* :

« Soulignons à ce propos un trait comportemental connu, décrit, mais rarement interprété. Les trajectoires nomades, qui partaient des postes du Saint-Laurent pour se risquer en territoire sous contrôle iroquois, étaient euphoriques. Les nomades des bois affichaient une joie de vivre jugée même insolente par leurs proches. Ces nomades étaient heureux, au point d'avoir été imités par des habitants sédentaires qui désertaient les paroisses. Incidemment, ces Français du Saint-Laurent, qui prenaient sur eux de courir les bois, se nommèrent « Canadiens ».

Un changement d'identité survenait. Le Français du Canada est devenu « Canadien », lorsqu'il contrôla de son propre chef une mobilité spatiale qui jusqu'alors était hors de portée. La transformation identitaire exprimait une quête inédite de compétence politique, accompagnée d'un espoir de changement de valeurs et de système économique. De quoi inspirer une euphorie qu'on pourrait qualifier de... « révolutionnaire » ».

Ainsi donc l'identité première du Canadien, l'ancêtre de celui qui deviendra plus tard le Québécois, est basée sur l'idée du nomadisme dans de grands espaces et non l'idée d'une terre promise très localisée donnée à un peuple par intervention divine, comme c'est le cas avec les puritains du Mayflower qui deviendront les Américains d'aujourd'hui. Voilà la prémice fondamentale de toute notre réflexion. On peut encore aujourd'hui retrouver des éléments de cette identité première du Canadien nomade, comme le nombre très supérieur aux moyennes nationales de missionnaires que le Canada français a fourni à l'Église catholique, lui valait le titre de « Jérusalem des Terres Froides », le nombre de jeunes Québécois éprouvant le désir « d'aller faire les cerises » l'été en Colombie-Britannique et surtout dans la vallée de l'Okanagan, les habitudes saisonnières des « snowbirds » allant passer leurs hivers en Floride ou encore l'amour d'un certain nombre de Québécois pour les pourvoiries très éloignées et isolées pour aller aux activités de chasse et de pêche⁵.

Les cartes géographiques de l'Amérique du Nord témoignent elles-aussi du nomadisme inhérent à l'identité canadienne, avec toutes ces villes et municipalités américaines qui ont des noms français : Des Moines, Bâton Rouge, Boise, Piedmont, Prairie-du-Chien, etc. On peut aussi retrouver des traces de celui-ci dans l'oeuvre de ce géant du cinéma québécois qu'est André Forcier : Le vent du Wyoming,

4 « Morphogénèse » est un terme technique de géographie pour signifier les formes qui créent une situation de terrain.

5 Dans une conversation privée entre Alain Tremblay et son ami Guy Joron, ancien ministre du Parti Québécois, ce dernier lui faisait part de son étonnement de constater que « les Québécois semblent être à l'aise partout en Amérique du Nord », réflexion qui illustre bien le nomadisme de l'identité canadienne originelle.

La comtesse de Bâton Rouge, Les États-Unis d'Albert, Acapulco Gold et même Kalamazoo, dont l'intrigue ne se passe pas au sud de la frontière mais où il s'agit d'un voyage en mer jusqu'aux îles Saint-Pierre et Miquelon (seul territoire toujours français aujourd'hui après 1763). Et que dire de Jack Kerouac, née Jean-Louis, fils de Léo-Alcide Kéroack et Gabrielle-Ange Lévesque, avec son ouvrage le plus connu, surnommé la bible de la Beat Generation, *Sur la route*.

Toujours dans cette idée du nomadisme comme identité canadienne originelle, nous vous invitons à consulter les cartes de la première annexe (p.65) et tout particulièrement celle de la population de langue maternelle française dans le reste de l'Amérique du Nord en 1970-1971, telle qu'elle est présentée entre l'avant-propos et l'introduction du livre *Du continent perdu à l'archipel retrouvé*, ouvrage collectif sous la direction de Dean R. Louder et Eric Waddell paru originalement en 1983 et ré-édité en 2007 dans la collection Géographie Référence des Presses de l'Université Laval. Cette carte est disponible en ligne dans la numérisation de l'article des Cahiers de Géographie du Québec qui avait mené à la parution de l'ouvrage collectif précité (vol.23, no.58, avril 1979), ainsi que dans l'article *Qu'est-ce que l'Amérique française?* de Louis-Jacques Dorais, un texte originellement disponible dans le numéro 52 de la revue Québec français paru en décembre 1983. Les deux articles sont accessibles sur le site d'Erudit.org⁶.

Le nomadisme originel des Français devenu Canadiens n'est pas le fruit du hasard ou une simple résultante des grands espaces. C'était déjà le mode-de-vie des Premières Nations, dont notamment des Iroquois que l'Histoire retient comme ayant été des ennemis des Français mais qui ont été ceux qui ont donné aux Canadiens les moyens de se déplacer. Citons Ritchot sur ce sujet :

« Si les Iroquois avaient vraiment voulu empêcher les Français de disposer de l'espace convoité, auraient-ils risqué des concessions comme, par exemple, apprendre à certains d'entre eux comment « courir les bois » ? Le nomadisme des bois ne relevait pas seulement de l'aventure. Il était une « profession » qui requérait des acquisitions de compétences. Or l'apprentissage était consenti par les Autochtones en général, y compris par des Iroquois qui transmettaient ainsi à des Français un savoir-faire qui pourrait éventuellement se retourner contre eux. »⁷

Ce nomadisme qui était le mode-de-vie des Premières Nations depuis la nuit des temps et qui sera la marque distinctive des Canadiens par rapport aux Français deviendra le bogue commun aux deux groupes quand, après la Conquête et la Cession, ils seront tous deux confinés dans des espaces très limités après avoir connu la joie des horizons lointains (l'aire seigneuriale de la Vallée du Saint-Laurent pour les Canadiens et les réserves pour les Premières Nations). Ce nomadisme inhérent aux Premières Nations et aux Canadiens est la première version de la Copropriété Indivise que nous proposons aujourd'hui dans la formule du Canada-Québécois.

Ce confinement des Canadiens dans les strictes limites de ce qui deviendra la *Province of Quebec* et ensuite le Bas-Canada et Canada-est est le traumatisme fondamental, la souffrance qui ne peut être nommée et qui deviendra le « tabou » selon la terminologie utilisée par Ritchot, le « bogue » selon la nôtre. Et puisque la nature-même du tabou est d'être ce qui ne peut être nommé, ce qui ne peut être amené à la conscience, alors se développent successivement quatre mythes pour surmonter cet interdit. Ces quatre mythes sont :

6 Cahiers de Géographie du Québec : <https://www.erudit.org/fr/revues/cgq/1979-v23-n58-cgq2631/021419ar.pdf> et Québec français : <https://www.erudit.org/fr/revues/qf/1983-n52-qf1216361/45671ac.pdf>

7 Québec et tabous, p.29

- 1 : Le mythe de la survivance, qui prend forme après 1763.
- 2 : Le mythe du retour à la terre, qui prend forme après 1840.
- 3 : Le mythe de la mission providentielle, qui prend forme après la mise en minorité démographique vers 1850.
- 4 : Le mythe de la souveraineté, qui naît avec la Révolution tranquille et qui est le mythe dominant actuellement.

Le « mythe de la survivance », c'est le récit de la grande résistance, le fait d'avoir passé près de l'extinction après la guerre de Sept Ans mais d'avoir réussi à passer au travers et avoir maintenu notre existence de langue française et de culture catholique. Celui-ci est entre autre le fil-conducteur de l'œuvre de l'incontournable Lionel Groulx et c'est le mythe-noyau de toute la « mythologie québécoise ». On peut encore l'entendre aujourd'hui dans les discours et les assemblées souverainistes. Voici ce qu'en dit Ritchot :

« La survivance du fait français, dans la bien nommée « Province de Québec », est généralement imputée à une réaction de résistance ou encore, comme c'est plus fréquent de nos jours, d'affirmation identitaire ou « nationale ». Mais il serait plus juste de soutenir que cette survivance ait procédé d'une sémiogenèse mythique. La survivance est un mythe ayant eu pour fonction de convertir en récit héroïque, pour le crédit du peuple diminué, la ségrégation ethnique corrélée à la perte du contrôle politique de son espace de référence. »⁸

Dans ce chapitre, Ritchot déconstruit le mythe de la « survivance » canadienne-française en y voyant non pas un exploit héroïque mais une cage dorée conçue par l'Empire britannique. Par l'enclavement physique dans la vallée du Saint-Laurent, entouré de cantons à tenure libre, le pouvoir colonial a ségrégué la population francophone tout en tolérant sa religion et ses lois civiles – une prétendue magnanimité qui n'était en réalité qu'une stratégie pour la priver du contrôle économique et géopolitique. Ce piège produit une « double contrainte » psychologique : les Canadiens ont intériorisé la volonté du vainqueur en se battant pour leur culture, acceptant ainsi leur statut de sujets exorégulés (inféodés) sans existence politique réelle. Le Siré⁹ naît de cette contradiction ; le Bâilleur, lui, refuse la réserve identitaire et reprend le titre de propriété par la Fiducie de Territoire Discontinu.

1.6.1 Les mythes du retour à la terre et de la mission providentielle

Le mythe du retour à la terre est bien connu de ceux qui ont regardé à la télévision de Radio-Canada des séries comme *Les belles histoires des pays d'en-haut* ou *Le temps d'une paix*. On se souvient de cet épisode des *Belles histoires* où un jeune homme quitte la ville et vient acheter une terre à Sainte-Adèle qui adonne être la terre de son défunt père, qui avait commis le « péché » de déserteur, d'abandonner sa terre (saison 13, épisode 25, *Le fils du déserteur*, première diffusion le 31 mars 1969). L'épisode lui-même est une valorisation et une représentation très juste du mythe du retour à la terre et par extension, on peut même dire que tout le projet de colonisation voulu par le curé Labelle est une expression du mythe du retour à la terre. Si le roman de Paul-Henri Grignon a connu une telle fortune au point où son adaptation audio-visuelle fut le plus grand succès télévisuel de l'histoire du Québec, c'est précisément en raison de l'adéquation avec le mythe du retour à la terre qui hante la conscience

⁸ Ibid, p.52

⁹ Expression sarcastique pour se moquer d'une certaine classe politique recherchant les titres de noblesse. Un chapitre ultérieur y est consacré.

québécoise. Même Plume Latraverse a une chanson qui rit gentiment du mythe tout en l'avalisant, et qui s'appelle... *Le retour à la terre* (album À deux faces, 1976).

Maurice Duplessis saura faire jouer ce mythe du retour à la terre, l'électorat qui lui permettra d'avoir la dragée haute de 1944 à son décès en 1959 est le cultivateur des campagnes. L'un de ses ministres, Antonio Elie, est issu de cette classe sociale représentative du mythe, et on lui fera dire dans le dernier épisode de la série Duplessis de 1977 « il a fait de moi, pauvre cultivateur, un ministre! ».

À peu près en même temps que le mythe du retour à la terre qui associera durablement la conscience québécoise à « l'idéologie agricole » naît le troisième mythe qui permet de transcender le tabou, le mythe de la mission providentielle. Ritchot ne donne qu'une dizaine d'années de différence entre le deuxième et le troisième mythe, 1840 pour le premier mentionné et 1850 pour le second. Nous citerons encore une fois Ritchot mais avant, rappelons que 1850 est l'année qui suit l'incendie du parlement de Montréal le 25 avril 1849.

*« Le traumatisme de la Conquête était chose du passé. Mais le retournement de situation signifia, après l'échec des Rébellions de 1837-1838, le début d'une descente aux enfers. Plus radicalement désormais, et sous la coupe d'un clergé recruteur de victimes de la Révolution française, le Canada français se replia dans son creuset à mythes. La perte du nomadisme a été transmuée en volonté de retour à la terre. La mise en minorité, après 1850, a donné lieu pour sa part au mythe de la mission providentielle. L'infériorité se trouva mise au compte de la faiblesse numérique. **Mieux vaut être minoritaire et faire partie de l'élite qu'être majoritaire et faire partie de la masse.** Minoritaire, inférieur parce que faible, le Canada français pourra en revanche se permettre d'offrir au monde de grands missionnaires, des entrepreneurs et des vedettes »¹⁰.*

1.6.2 La République des Sirés

On ne peut sous-estimer l'importance capitale de cette citation. La phrase mise en exergue par nos soins annonce l'avènement des L.-H. La Fontaine, Georges-Étienne Cartier et autres Wilfrid Laurier, c'est-à-dire ceux qui affirment vouloir défendre les Canadiens français mais qui accepteront les titres de noblesse britanniques et qui se feront qualifier de « sirés » par leurs opposants francophones, jeu de mot entre le titre honoraire anglais « sir » et la cire que l'on utilise pour polir et préserver des objets, et qui bien souvent ne servent qu'à rester remisé en tablette par la suite. Dans notre propre réflexion, nous appelons ce phénomène la « République des Sirés ». Le cas de « SIR » Wilfrid Laurier jouera le rôle de trait d'union entre cette histoire de République des Sirés et la situation actuelle de l'ancien cimetière Saint-Antoine devenu à présent le Square Dorchester et la Place du Canada. Et tout comme les deux premiers mythes dont on peut toujours retrouver des traces dans la conscience collective québécoise d'aujourd'hui, il en est de même avec ce troisième mythe, surtout avec certains personnages politiques du dernier demi-siècle comme Pierre-Eliot Trudeau, son fils Justin Trudeau et le chroniqueur, écrivain homme d'affaires Conrad Black.

Les « sirés » ne se verront pas dans des rôles de traîtres envers leurs compatriotes parce qu'en acceptant de jouer le rituel britannique, ils ont l'impression de limiter la ségrégation des Canadiens français et ainsi la rendre tolérable. Ces gens ont l'impression de transformer l'aire seigneuriale féodale de la Vallée du Saint-Laurent en territoire où naissent de grandes valeurs, une inversion des polarité par

¹⁰ *Québec et tabous*, p.56, les caractères gras sont de nous.

rapport aux cantons anglais capitalistes libéraux soient disant plus modernes et post-féodaux. C'est ainsi qu'il faut comprendre ce passage de Ritchot qui peut sembler très ardu à prime abord :

« *L'infériorité n'a pas vraiment été ressentie comme un état morbide, parce qu'elle a été convertie en ségrégation localisée. Elle a pu de ce fait émerger au travers d'une interaction et d'une spatialisation objectives sous les apparences pour ainsi dire ritualisées du retard. La configuration structurale aménagea un contraste opposant un dedans canadien-français retardataire à un dehors "canadien-anglais" où pourrait s'épanouir la qualification politique — ou "civique" dirait-on aujourd'hui — de l'identité autre, c'est-à-dire — ségrégation oblige ? — "supérieure".* »¹¹

1.6.3 Le quatrième mythe, le piège du souverainisme

Puis vient le quatrième mythe, l'actuel, celui qui, dans sa dynamique avec les trois autres mythes, enferme les Québécois dans la situation bloquée que l'on vit maintenant, avec les référendums non-gagnants de 1980 et 1995, non-gagnants mais avec une différence de résultats pas suffisamment importante pour pouvoir trancher définitivement la question et qui amène à ce que l'on vit au printemps 2026, avec une très grosse possibilité d'un gouvernement péquiste dès cet automne.

Pour Ritchot, et nous partageons son avis, les Québécois se retrouvent dans un double-bind, ou double-contrainte, qui résulte en bogue identitaire (selon notre réflexion). D'une part, le Canada actuel avec l'Ontario à sa tête fait en sorte que le Québec veuille sortir de la Confédération de 1867 mais en même temps, l'en empêche. Ce jeu interne canadien mène à ces situations de référendums trop serrés avec, ironie du sort, à chaque fois uniquement des francophones pour représenter les camps (Trudeau contre Lévesque, Chrétien contre Parizeau). C'est ce que Ritchot appelle le « piège du souverainisme ». Il découle du fait qu'après la Conquête, les francophones catholiques furent confinés à l'espace laurentien mais encouragés à préserver leur culture tant que le nouveau gouvernement choisit de ne pas utiliser l'arme de l'assimilation forcée. Comme cette situation est quand même mieux que la disparition corps et âme, les Canadiens-futur-Québécois s'y sont engouffré, ont développé les quatre mythes pour échapper au tabou du confinement et s'épanouir malgré tout culturellement. Et aujourd'hui la double-contrainte veut que le Québec se soumette aux diktats du fédéral des neuf autres provinces mais ce même Canada qui pousse ainsi le Québec a besoin de la culture francophone de ce dernier pour se justifier d'être un pays différent des États-Unis ou du Royaume-Uni. Ce « cul entre deux chaises » (pardon pour l'expression !) empêche les Québécois d'habiter à proprement parler leurs terres et les tiens en rôle de résidents, voire de locataires, situation à laquelle notre idée de Canada-Québécois s'oppose frontalement. Nous voulons une communauté francophone qui habite ses terres laurentiennes et l'archipel qui en rayonne sur le reste du continent nord-américain.

Québec et tabous, le livre que nous avons tant cité pour cette introduction, se termine par une analyse poussée de la situation géographique de Montréal et son auteur affirme que c'est le passage obligé et le goulot d'étranglement de toute la question identitaire québécoise (« De la morphogenèse urbaine de Montréal à la question identitaire », p.57). Grosso modo, et pardonnez-nous pour cette simplification peut-être trop poussée, Montréal était une grande métropole qui s'est fait déclasser et est devenu une ville-région. Une première structure morphogénétique (l'industrialisation en métropole) en a percutée une seconde, artificiellement imposée, qui l'a interrompu (« court-circuité »), une division de l'île en deux, symbolisée par la rue Saint-Laurent qui fixe l'est et l'ouest, l'anglais riche et protestant à

11 Ibid, p.53

l'ouest et le français pauvre et catholique à l'est. Pour reprendre les mots de Ritchot, « le boulevard Saint-Laurent a disqualifié – par « simple jeu d'espace » - le gradient fédérateur appuyé sur le mont Royal » (p.67). Ensuite notre géographe s'aventure dans la question de l'étalement urbain des années 70-90 des classes moyennes francophones quittant Montréal et de là il arrive au mouvement indépendantiste québécois actuel :

« Le mouvement indépendantiste québécois aura plutôt été une conséquence de la morphogenèse récente corrélée à l'étalement urbain. En communiquant la partition fédératrice et séparatrice du Canada de 1867, la ville de Montréal avait été imprégnée des valeurs profondes du Canada moderne. Or l'étalement urbain, en entraînant l'abandon de Montréal, s'est trouvé à consommer un détournement des valeurs canadiennes auparavant investies dans cette ville charismatique. »¹²

Pour notre géographe, les référendums trop serrés de 1980 et 1995 sont l'expression la plus éloquente de la double-contrainte imposée au Québec dont le mouvement indépendantiste est à la fois une résultante et l'une des deux contraintes. Tout est dit à la dernière page de son livre-maître, *Québec, forme d'établissement* (L'Harmattan, 1999) :

« D'abord, la question nationale du Québec est piégée. Le Canada fait vouloir la souveraineté par le Québec mais empêche le Québec de devenir un pays souverain. En bonne position, le Canada contemporain peut se permettre de cultiver l'isolement du Québec tout en menaçant celui-ci d'un train de représailles — un « Plan B » — en cas de sécession.

La configuration rend compte du malaise qui a entouré les deux référendums sur la souveraineté, convoqués par le gouvernement du Québec en 1980 et en 1995. Du point de vue subjectif, le Québec demandait de répondre positivement tandis que le Canada demandait de répondre par la négative. Mais du point de vue objectif, de la forme d'établissement, les pouvoirs de persuasion et de dissuasion étaient tous deux inscrits dans l'espace canadien. Le Québec fut ainsi poussé à répondre par oui et par non en même temps. Évidemment, les répondants subjectifs n'en firent pas autant, bien qu'ils se soient partagé les oui et les non comme pour faire en sorte qu'ils s'annulent réciproquement. Forte de la réponse massivement négative de l'élément allophone, la majorité finit par rejeter l'option souverainiste. Mais cette majorité n'est pas « écrasante ». Elle fut même ténue en 1995. »

Le géographe Gilles Ritchot nous a livré notre diagnostic le plus implacable : le souverainisme traditionnel n'est qu'un mythe. Il est une thérapie collective conçue pour rationaliser notre dépossession. Les référendums de 1980 et 1995 se sont écrasés contre le "double-bind" canadien, une contrainte structurelle qui nous force à vouloir partir tout en nous l'interdisant. Attendre le salut d'une énième question référendaire abstraite, c'est perpétuer le traumatisme du locataire.

Ritchot nous a prévenus : la solution ne viendra pas de la nostalgie, elle viendra de la réappropriation physique de notre espace, en commençant par apprivoiser Montréal pour en faire un élément d' "Archipel". C'est ici que l'Architecte prend le relais du Géographe. La théorie est terminée ;

12 Ibid, p.69

l'heure de la maîtrise d'œuvre a sonné. Pour briser le double-bind, le *Canada-Québécois* ne pose plus de questions existentielles. Il instaure la Fiducie, signe la Copropriété Indivise des sols avec les Premières Nations, et déploie les Stations d'Ancrage de l'Archipel¹³. Nous ne ferons plus un référendum pour demander le droit d'exister ; nous ferons un vote de ratification.

Quand à nous, nous resterons sur l'île de Montréal pour aborder un cas qui est la résultante de tout ce qui est décrit ici, celui de l'ancien cimetière Saint-Antoine devenu d'abord le Dominion Square puis aujourd'hui Square Dorchester pour la partie nord et Place du Canada pour la partie sud, un endroit à double charge historique et symbolique en raison du cimetière en lui-même (le sous-sol regorge de restes) et du fait que c'est à ses abords qu'eut lieu le banquet de fondation de la Société Saint-Jean-Baptiste sous la présidence de Ludger Duvernay (1834), à l'endroit exact où se trouve à présent la Salle des Pas Perdus de l'ancienne gare Windsor. Et on pourrait même parler de triple charge historique si l'on considère qu'avec le cimetière Saint-Antoine il y a aussi un cimetière juif, *Shearith Israel*, le premier en Amérique du Nord, qui a disparu dans la même occasion. Après sa conclusion sur le piège de la question nationale du Québec, Ritchot nous donne sa conclusion sur Montréal :

« Ensuite, il va bien falloir apprivoiser Montréal. Le cadre bâti de Montréal n'a plus besoin d'être « classé ». Ce patrimoine demeure attractif, au-delà de l'abandon qui lui fut infligé et qui fit perdre au Québec sa place dans le Canada. Mais nous avons élaboré un mythe pour rationaliser cette perte et Montréal est toujours là pour qu'il soit converti en spectacle. (...) ». À ce niveau profond, Montréal continue d'être une grande œuvre, de sorte qu'elle a ce qu'il faut — Archipel ? — pour tirer parti des trajectoires de la mondialisation. »¹⁴

Nous développerons notre concept de Canada-Québécois dans cet ordre : D'abord le rappel de ce qui a été enduré lors de la Conquête, les violences, les incendies, les rapines, les viols et les famines que des régions comme l'Acadie, la Côte-du-Sud, Odanak et les environs immédiats de Québec ont subi, et dont bien sûr les femmes sont les premières et principales victimes, causes de la grande peur qui assaille toujours les Québécoises et les Québécois depuis plus de 260 ans. Ensuite la montée des tensions menant aux événements de 1837 et 1838, le rapport Durham qui s'en suit et cet acharnement britannique que représente l'incendie du parlement de Montréal en 1849.

Après ces premiers événements qui se rapportent au « mythe de la survivance », nous passerons par-dessus le mythe du retour à la terre pour se rendre au mythe de la mission providentielle que nous avons appelé ici la « République des Sirés », un mécanisme d'adoption d'élites canadiennes-françaises dociles dont le plus gros de l'affaire était à la fin du 19^e siècle début du 20^e mais qui a toujours des réminiscences aujourd'hui. De celle-ci, nous passerons à la création du Canada contemporain post-1867 qui amène à un premier glissement identitaire de « canadien » à « canadien-français », un élément central du bogue identitaire.

Du mythe de la mission providentielle nous ferons un survol des injustices subies au XX^e siècle de la part de ce nouveau Canada « anglais » qui ira jusqu'à reprendre l'hymne national des Canadiens-français pour le traduire, le modifier et en faire l'hymne qui est chanté à présent dans le Rest of Canada (ROC). De la crise de la conscription de 1918 ayant mené à Québec à une répression à coup de mitrailleuse, le vol du Labrador par tractations politiques, l'envoi à la boucherie des Canadiens-français

13 Nous irons dans les détails de cette question au chapitre 6, consacré aux Premières Nations.

14 *Québec, forme d'établissement*. L'Harmattan 1999, p. 480.

à Dieppe en 1942, la crise de la conscription de 1944 et les régimes militaires symbolisés, outre les crises des conscriptions, par les événements d'octobre 1970.

Après cette énumération de affronts subis nous arriverons au second passage identitaire, celui qui nous amènent de Canadiens-français à Québécois, symbolisé par l'arrivée du Parti Québécois dans les années 70. Avec la venue de ce nouveau joueur dans l'arène politique de la « belle province » viennent également les situations référendaires de 1980 et 1995 dont les résultats trop égaux nous mènent à la situation politique bloquée que nous vivons aujourd'hui et qui a toutes les chances voir les tensions se raviver si le Parti Québécois de Paul Saint-Pierre Plamondon prend le pouvoir cet automne 2026.

C'est ici que nous arriverons avec notre solution de débogage identitaire, le Canada-Québécois, avec ses différentes initiatives pour sortir la population québécoise de son marasme actuel, surtout au niveau de cette crise du logement qui voient l'augmentation presque exponentielle des sans-loyer et des abris de fortune le long du boulevard Notre-Dame dans l'est de Montréal mais aussi dans d'autres parcs de la ville et même un peu partout au Québec (car ceci n'est plus un problème strictement de métropole). C'est ici que nous aurons l'occasion de parler de la première directive de ce Canada-Québécois, à savoir le Chantier de la Dignité, la création de 20 000 chambres qui s'ajoutent à ce qui a déjà été planifié pour redonner à ceux qui en ont besoin un toit, un lit chaud et l'accès à une salle de bain convenable (« une clef, un toit »). Il faudra aussi en terminer avec cette fameuse « désinstitutionnalisation » où tout devait être remis aux CLSC mais où les médecins ont décidé de ne pas suivre, ce qui a mené à tous ces gens avec problèmes de santé mentale qui auraient dû être pris en charge mais qui ont été laissés à eux-même.

Notre solution du Canada-Québécois et son Chantier de la Dignité ne concernera pas uniquement que nous : il pourra s'appliquer également aux Premières Nations qui ont elles-aussi le droit d'accéder à leur souveraineté. Nous avons une expression qui représente cette démarche, « l'archipel de nations », qui se situera sur un « territoire discontinu ». Il est entendu également que le Chantier de la Dignité sera offert pour elles aussi, dépendamment de leurs demandes et de leurs besoins, et cela inclut les litiges pointilleux que nous avons avec les Mohawks actuellement.

Ce petit « manifeste » du Canada-Québécois se terminera sur les possibilités qu'offrent notre idée de pouvoir résoudre le blocage référendaire avec un résultat gagnant. Comment se passera la transition de la province de Québec au pays du Canada-Québécois et la place qu'aura celui-ci dans le concert des nations, sa représentation et celle des Premières Nations de son territoire aux Nations-Unis, etc. À la toute fin de ce document on retrouve les annexes qui permettent une meilleure explication et la bibliographie des sources que nous avons utilisé. Nous vous remercions pour le temps accordé et nous espérons pouvoir éveiller en vous quelques pistes de réflexion sur cette situation de tabou, de bogue et de blocage qui n'a que trop duré.

2. Rappel historique : lourd contentieux depuis la Guerre des Sept Ans jusqu'à aujourd'hui

2.1 Les crimes de guerre de 1744-1763

2.1.1 : Conquête, vous avez dit conquête ?

Lancement de la grande offensive anglaise contre les habitants canadiens à partir de 1744. De 1754 à 1763, c'est le « Grand Dérangement » acadien menant à leur déportation (1755). Cette période n'est pas assez portée à la conscience de la nation canadienne-devenu-qubécoise. Le nom de Gorham dit-il quelque chose à un Québécois moyen ? Pourtant, avec tout les crimes rattachés à ce nom, il n'aurait jamais dû disparaître de la conscience collective. Il n'y a guère maintenant que les historiens et les « trippeux d'histoire » qui s'en souviennent, des gens qui ont eu entre les mains *Les patriotes indomptables de La Durantaye*¹⁵ de Raoul Roy, publié par les éditions Parti Pris. Les Acadiens conscients de leurs racines se souviennent de ce nom, les Abénakis également, surtout ceux dont le linéage remonte au drame d'Odanak (octobre 1759). Mais à part ça, c'est le silence, il y a un malaise collectif évident chez les Canadiens-devenus-Québécois, et celui-ci doit à présent être clairement exposé s'ils veulent atteindre son plein potentiel et prendre sa place dans le concert des nations. Gorham, père et fils, est le nom des principaux responsables des massacres commis contre les Canadiens, dans ce qui est trop gentiment résumé dans l'expression « La Conquête ». On, là où la langue principale est l'anglais en Amérique du Nord, on aime bien le résumé La Conquête pour laisser supposer que les crimes commis par Gorham et Rogers contre l'Acadie, la Côte-du-Sud et les alentours de Québec étaient de simples « dommages collatéraux » d'un processus historique allant de soit. Sauf que non, il s'agit bien ici de crimes car il y avait chez ces gens la volonté d'éradiquer le fait français d'Amérique. Une volonté qui a toujours existé depuis, et qui oblige avant qu'il ne soit trop tard la nation francophone à prendre tous ses moyens en main pour pouvoir survivre, vivre et enfin croître, s'épanouir.

2.1.2 : La femme canadienne subit l'odieux de tous les crimes commis par les Anglo-Saxons lors de la Guerre des Sept Ans

Dans son inconscient et dans son corps, la femme Canadienne/Québécoise se souvient de Gorham et Rogers. La déferlante fut bel et bien un crime car l'arme du viol a été utilisée de façon systématique et à l'exception des Acadiens, des Abénakis et des autres des Premières Nations, le tout est toujours mis sous silence. Certes, celles et ceux qui cherchent trouveront, apprendront la vérité, mais sinon, ça sera toujours l'excuse des « dommages collatéraux » ou « the French also commits crimes ! ». L'auteur de ces lignes invite le lecteur à porter attention à la recherche récente de Lorraine Guay paru sur le site de l'EPFC *La Guerre de Conquête, les Femmes et une héroïne oubliée*¹⁶. Les crimes contre les femmes se sont particulièrement démarquées dans l'ensemble des crimes commis contre la nation

15 Le livret de M.Roy porte essentiellement sur des habitants du village de La Durantaye qui ont été excommuniés pour avoir refusé d'aller combattre les futurs Américains aux côtés des Britanniques en 1775 mais on y retrouve un passage important sur les massacres de Gorham sur la Côte-du-Sud.

16 Publié le 7 mars 2026. <https://ecomuseedupatrimoine.org/ressources/la-guerre-de-conquete-les-femmes-et-une-heroine-oubliee/>

d'origine française au milieu du XVIII^e siècle en Amérique du Nord. Si vous voulez une cause au bogue identitaire des Québécois, vous en avez une ici très sérieuse.

2.1.3 : La contre-commémoration : La damnation mémorielle d'Amherst

Il y avait peut-être déjà une distinction entre Canadien et Français avant 1760 mais comme cause de bogue, ce ne sera jamais aussi significatif que ce qui a été subit de la part de Gorham, Rogers et n'oublions pas le troisième lascar, Wolfe, dont les déclarations pour en finir avec le fait français d'Amérique lors du départ pour sa mission de « Conquête » font frémir dans le dos¹⁷. Lui-aussi a beaucoup de « dommages collatéraux » sur le dos. Le seul qui jusqu'à présent n'a pas pu y échapper avec cette excuse est Amherst, dont le nom de sa rue à Montréal a été récemment changé en Atateken. Ses histoires de couvertures volontairement contaminée aux maladies mortelles pour les donner aux Premières Nations et ses autres histoires d'en appeler au « Châtiment des Sauvages », à Odanak en 1759 et ailleurs, ne peuvent tout simplement pas être excusées et il subit à présent l'inverse de la commémoration positive, c'est-à-dire la damnation mémorielle. Il y a peut-être quelques agglomérations anglo-saxonnes du nom d'Amherst aux *States* et au *R.o.C.* mais ce nom ne pourra plus être porté décemment là où il y aura la conscience canadienne-devenue-québécoise.

2.1.4 : Le « partenariat » a commencé par une opération de terreur industrielle

On tente souvent de nous vendre la Conquête de 1760 comme un simple transfert administratif, voire comme le début d'un « partenariat fructueux ». C'est un mensonge rassurant. La réalité est beaucoup plus froide : le partenariat a commencé par une opération de terreur industrielle.

Pour comprendre le Bogue, il faut oublier les peintures héroïques de la bataille des Plaines d'Abraham. Ce qui a brisé l'âme canadienne ne s'est pas passé sur le champ de bataille, mais dans nos maisons.

La Dynastie Gorham, les architectes de la terreur : L'histoire officielle a retenu le nom de James Wolfe. Mais l'homme qui a véritablement "traité" le dossier canadien s'appelle Gorham. John Gorham, dès 1744, comprend que pour vaincre ici, il faut adopter les méthodes de la guérilla. Il crée les *Gorham's Rangers*, constitué principalement de Bostonnais antipapistes. Son frère cadet, Joseph Gorham, va

17 Reprenons ici le mot du Musée de la Neufve-France sur son compte Facebook : « Le 31 juillet 1759, Wolfe commença à appliquer un régime de terreur contre les paroisses environnantes. Au début de septembre, un groupe important qui comprenait les six compagnies de rangers américains de l'armée, sous les ordres du major George Scott (qui avait exercé un commandement analogue à Louisbourg), fut envoyé pour semer la dévastation sur la rive sud, de Kamouraska à Pointe-Lévy. Scott racontera plus tard qu'il avait incendié 998 « bons bâtiments ». Avant que ne se termine la campagne, les agglomérations situées sur les deux rives du fleuve, en bas de Québec, et du côté sud sur une certaine distance en amont de la ville, étaient en grande partie détruites ; seules les églises furent épargnées. Dans la ville de Québec même, les bombardements depuis les hauteurs de Lévis avaient semé la ruine et la destruction. Ce parti pris de dévastation était depuis longtemps dans l'esprit de Wolfe. Il avait écrit à Amherst au cours de son voyage à bord du Neptune : « Si [...] nous nous apercevons que Québec ne semble pas devoir tomber entre nos mains (tout en persévérant jusqu'au dernier moment), je propose de mettre la ville à feu avec nos obus, de détruire les moissons, les maisons et le bétail tant en haut qu'en bas [de Québec], d'expédier le plus de Canadiens (on dirait aujourd'hui Québécois) possible en Europe et de ne laisser derrière moi que famine et désolation ; belle résolution, et très chrétienne ! [en français dans le texte] mais nous devons montrer à ces scélérats à faire la guerre comme des gentilshommes. » <https://www.facebook.com/musee.delaneufvefrance/posts/le-31-juillet-1759-wolfe-commença-à-appliquer-un-régime-de-terreur-contre-les-pa/1182361687256116/>

transformer cet artisanat en industrie de la destruction. Après s'être fait la main en Acadie en 1755 (en brûlant les fermes pour empêcher le retour des déportés), Joseph Gorham arrive à Québec en 1759.

L'été des cendres : C'est ici que le traumatisme s'inscrit dans notre ADN. Nous sommes début septembre 1759. De l'Île d'Orléans jusqu'à Kamouraska, la Côte-du-Sud devient une ligne de feu. Joseph Gorham et ses Rangers, suivis de corsaires, pillent et incendient systématiquement. Plus de mille fermes sont réduites en cendres. On ne vise pas des cibles militaires. On vise les réserves de blé, les berceaux, les toits. On crée des mendiants.

La preuve biologique du traumatisme : Certains diront : « C'est du passé ». Mais le corps social n'oublie pas. L'étude récente des chercheurs Vincent Geloso et Evelyne Brie (2024)¹⁸ prouve que ce traumatisme a laissé une trace biologique. Dans les paroisses brûlées par Gorham, le taux de mortalité infantile a bondi de 6,3 décès supplémentaires pour 100 naissances pendant plus de trente ans après la Conquête. Pourquoi ? Parce que la destruction des capitaux a plongé la population dans une précarité extrême. L'analphabétisme a explosé. Le "retard" du Québec ne vient pas de notre culture. Il vient du fait qu'en 1759, on nous a cassé les jambes pour s'assurer que nous ne courrions plus jamais aussi vite que le conquérant.

2.2 Du banquet de fondation de la Société-Saint-Jean-Baptiste (1834) à l'incendie du parlement de Montréal (1849)

2.2.1 Le banquet de fondation de la Société Saint-Jean-Baptiste en 1834

Nous sommes le 24 juin 1834. Ce n'est pas encore la Saint-Jean-Baptiste telle qu'on la connaît aujourd'hui. C'est un banquet patriotique organisé par le journaliste Ludger Duvernay. Le lieu choisi est hautement symbolique : les jardins de l'avocat Jean-François-Marie-Joseph MacDonell. Ce que les livres d'histoire oublient souvent de mentionner, c'est la géographie sacrée de ce jardin. Il est littéralement collé sur le mur du Cimetière Saint-Antoine.

En juin 1834, la terre de ces cimetières est encore fraîchement remuée. Depuis 1799, et surtout lors de la terrible épidémie de choléra de 1832, on y entasse les morts par milliers. Mais ce n'est pas tout. Deux ans plus tôt, lors de l'élection partielle sanglante du Quartier-Ouest en mai 1832, l'armée anglaise a tiré sur la foule. Trois innocents sont tombés pour la démocratie : Casimir Chauvin, François Languedoc et Pierre Billet. Leur champion, le célèbre Dr Daniel Tracey, élu grâce à leur sacrifice, est mort du choléra quelques semaines plus tard et les a rejoints dans ce même sol.

Imaginez la scène : soixante patriotes mangent, boivent et chantent l'avenir de la nation, à quelques mètres des cadavres de leurs amis, de leurs martyrs et de leurs voisins de la communauté juive. Ce n'est pas de l'inconscience. C'est un acte de défi absolu. C'est la vie qui reprend ses droits sur la mort. Sur ce dessin reconstitué, les convives tournent le dos au Fleuve (le passé, la France lointaine qui nous a abandonnés) et regardent vers la Ville et la Montagne (l'avenir à bâtir en Amérique). Ils sont assis sur la mort, mais ils regardent la vie.

Ce que nous appelons aujourd'hui l'ancienne Gare Windsor, et plus spécifiquement sa Salle des Pas Perdus, repose sur les fondations mêmes de notre affirmation nationale. C'est ici, en juin 1834, que

18 <https://www.ledevoir.com/actualites/societe/954321/dommages-collateraux-conquete-1760>

s'est tenu le banquet fondateur de la Société Saint-Jean-Baptiste. À l'époque, ce lieu n'était pas un hall de gare, mais un jardin en bordure immédiate du cimetière Saint-Antoine. En 1834, on y célébrait l'union des peuples fiers sous le symbole de la feuille d'érable vivante, bien avant qu'elle ne soit volée et desséchée par l'ingénierie constitutionnelle de 1867. Aujourd'hui, marcher dans la Salle des Pas Perdus, c'est littéralement marcher sur les pas de Ludger Duvernay et des Patriotes. Le nom même du lieu est une ironie de l'histoire : ce sont nos pas, nos racines et notre titre de propriété qui semblent « perdus » sous le dallage de la gare. Revaloriser ce site, c'est reconnaître que le cœur politique du Québec ne se trouve pas uniquement à l'Assemblée nationale, mais sous le béton et l'acier du centre des affaires montréalais.

Ce banquet prouve que le Bogue n'a pas tout détruit. Il a essayé de nous transformer en "bons sujets britanniques" individualistes. Il a échoué. Certes, nous n'avons pas tout inventé. Mais au final, nous avons bâti une société solidaire qui ressemble plus à la Scandinavie qu'aux États-Unis.

Ce succès n'est pas qu'une impression. Comme l'a démontré le chercheur Mario Polèse dans son livre *Le miracle québécois* (Montréal: Boréal, 2021), le Québec a réalisé un véritable rattrapage économique silencieux. Le « porteur d'eau » est devenu ingénieur. Nous ne sommes pas pauvres. Nous sommes riches, mais nous sommes des riches qui n'ont pas accès à leur compte en banque.

Les feux de 1759 et 1849 ont brûlé nos maisons et nos livres, mais il n'a pas brûlé notre talent. C'est sur ce capital que nous allons bâtir la solution.

Soyons honnêtes : l'assurance-maladie, par exemple, nous avons été la dernière province à l'adopter en 1970. Pourquoi ce retard ? À cause de nos chicanes de juridiction avec le fédéral et de nos propres hésitations internes. Tout n'est pas rose. Mais au final, nous l'avons fait à *notre manière*. Caisses populaires, caisse de dépôts et placements, garderies, filet social, coopératives d'habitation, Bombardier, Couche-Tard, etc.

2.2.2. Les Patriotes de 1837 et 1838

Après 1776, avec la venue des loyalistes et l'établissement des deux Canada arrivent d'Angleterre des marchands avides de faire fortune le plus rapidement possible. Ils ne comprennent pas qu'il puisse se maintenir une bourgeoisie libérale canadienne alors qu'ils sont un peuple vaincu. Peu importe pour eux les histoires de droits obtenus par l'Acte de Québec, ils sont en pays conquis, ils sont hommes d'affaires du pays conquérant et il est hors de question pour eux qu'ils aient à traiter d'une façon ou d'une autre avec les vaincus. Ils veulent toute la place et estiment qu'ils y ont droit, *vae victis* ! (« malheur aux vaincus ! »). Là commencent les troubles qui culmineront avec les insurrections de 1837 et 1838. Pour plaire à ces nouveaux arrivants plus britanniques que la Couronne britannique elle-même, les droits acquis des Canadiens sont de moins en moins reconnus par les autorités en place. Louis-Joseph Papineau s'insurge, monte la pétition dite des 92 résolutions (1834) et va plaider la cause des siens à Londres où il sera reçu avec mépris, quolibets et condescendance (le surnom des « chevaliers de la croix » pour rappeler leurs origines catholiques et la majorité illettrée d'entre eux qui ont signé la pétition d'un simple X). Constatant l'échec de sa démarche, il se rend compte qu'une seule issue est possible : l'insurrection armée. Le temps était venu, selon le célèbre mot du Dr. Wolfred Nelson à St-Charles le 23 octobre 1837, de « faire fondre les cuillères pour en faire des balles »

Le traumatisme et le « bonbon » (1837-1849) Tout bascule avec les rébellions de 1837 et 1838. Il est crucial de séparer ces deux élans : la révolte de 1837 porte encore une tendance réformiste, cherchant à aménager le système, tandis que celle de 1838, sous l'impulsion de Robert Nelson, est radicale et réclame la république et l'indépendance totale. L'Empire britannique répond par l'écrasement total et la loi des mesures de guerre.

Dans le ressentiment qui suit, l'incendie du Parlement de Montréal en 1849 (suite à la loi d'indemnisation des victimes) marque un tournant psychologique. Devant le chaos, Londres et ses relais offrent un « bonbon » politique pour calmer le jeu : le gouvernement responsable. « Sir » Louis-Hippolyte La Fontaine l'accepte, cimentant ainsi la *République des Sirés*. On nous accorde la gestion de la plomberie interne de la province, à condition de jurer fidélité au propriétaire des murs.

La guerre du cadastre mémoriel : Bourget et l'Institut Canadien (1844-1875) Ceux qui refusent cette soumission, les « indisciplinés », se regroupent dès 1844 autour de l'Institut Canadien. La résistance se déplace alors sur le terrain le plus symbolique qui soit : le marbre et le béton des cimetières.

En 1853, naît le projet d'ériger des monuments pour les victimes politiques de 1837 et 1838 (ceux-là mêmes qui avaient été exclus de la loi d'indemnisation). La Fabrique Notre-Dame, dirigée par les Sulpiciens (gallicans et désireux de prouver leur patriotisme), ouvre le prestigieux cimetière Notre-Dame-des-Neiges en 1854. Ils offrent gratuitement des terrains pour asseoir cette mémoire nationale : le monument à Ludger Duvernay (inauguré en grande pompe en 1855) et celui des Patriotes exécutés à l'hiver 38-39.

Mais le système se braque. En 1858, l'évêque ultramontain Ignace Bourget frappe. Il veut imposer son autorité absolue sur le foncier spirituel et social. L'inauguration du monument aux Victimes politiques de 1837 et 38 est compromis, Bourget lance des mandements contre l'Institut Canadien, et le monument ne sera achevé qu'en 1866. Cette guerre culmine avec la célèbre affaire Guibord (1869-1875) : l'Institut Canadien gagne son procès devant les tribunaux de l'Empire pour enterrer son membre, mais sort ruiné et détruit. La *République des Sirés* (l'alliance du clergé et du pouvoir colonial) a vaincu les Rouges en contrôlant jusqu'au cadastre des morts.

2.2.3. Le rapport Durham

On considère généralement que la pendaison des condamnés Patriotes de la prison du Pied-du-Courant en février 1839 est le dernier chapitre de l'histoire de l'insurrection 1837 et 1838. Ensuite vient la période que l'historien Léo-Paul Desrosiers appelle L'accalmie¹⁹, avec une visite qui restera célèbre dans les annales canadiennes-québécoises, celle de Lord Durham, qui vient personnellement rendre compte de la situation et qui la synthétisera sous le nom de Rapport Durham. C'est dans ce document qu'il qualifiera les Canadiens futurs Québécois de « peuple sans histoire »²⁰. Cette déclaration fâchera durablement les concernés; encore aujourd'hui, les Québécois conscients de leur histoire parlent avec mépris de ce compte-rendu britannique. Il est toujours perçu comme un affront et il reste un point important du bogue identitaire ».

19 Léo-Paul Desrosiers, *L'accalmie : Lord Durham au Canada*, Éditions Le Devoir, 1937, 148 p.

20 « Ils ne sont que les restes d'une ancienne colonisation (...) ils ne peuvent concevoir aucun espoir pour leur nationalité (...) ils sont un peuple sans histoire, sans littérature ». Le propos est rapporté par Robert Prévost dans son *Petit dictionnaire des citations québécoises* aux pages 189-190.

2.2.4 L'incendie du parlement de Montréal : un événement occulté

2.2.4.1 Le travail du Bulletin d'Histoire Politique sur le sujet, co-dirigé par Robert Comeau et Gaston Deschênes

Le groupe de recherches du Bulletin d'Histoire Politique (BHP), édité alors par VLB, a consacré un numéro à l'événement de l'incendie du parlement de Montréal (Vol.22, no.1, automne 2013), qu'il qualifie d'événement occulté. Présenté par Robert Comeau, codirecteur du bulletin et Gaston Deschênes, connu pour ses livres comme *L'année des Anglais* et quatre analyses de fond par François Deschamps, Gaston Deschênes, Gilles Laporte et Gilles Gallichan. Le meilleur résumé est la quatrième de couverture de ce numéro :

« Révélateur incontournable des vives tensions ethniques et politiques qui ont émaillé le XIX^e siècle canadien dans les années qui ont précédé la Confédération, l'incendie qui a ravagé l'Hôtel du Parlement à Montréal le 25 avril 1849 est pourtant largement ignoré par les discours officiels et médiatiques. Pour mieux comprendre les causes et conséquences du drame, ce dossier du BHP revient sur l'idéologie radicale tory, sur la fameuse loi d'indemnisation, sur les émeutes et finalement sur la perte de la bibliothèque du Parlement. Cinq articles qui éclairent l'événement sous un jour nouveau ».

Dès les premières lignes, les présentateurs posent le diagnostic central : l'incendie du Parlement est un « événement occulté ». Ils soulignent que, même récemment, les autorités politiques refusent d'installer des plaques commémoratives pour expliquer le contexte de cette émeute tory. Lors de reportages télévisés, on préfère s'extasier sur la découverte de « paires de lunettes » plutôt que de donner la parole aux historiens pour expliquer les causes de la violence.

Des « victoires » réformistes précède l'incendie : le contrôle des dépenses (1847), le gouvernement responsable (1848), le retour du français au Parlement (1848) et l'amnistie (1849). L'élite francophone (les futurs Sirés) pensait avoir pris le contrôle de la bâtisse. Or, MacNab avoue lui-même que l'Union avait été créée « pour l'unique motif d'assujettir les Canadiens français ». Devant ce qu'ils perçoivent comme une perte de contrôle, les Tories utilisent la violence pure, et l'État impérial les laisse faire : l'armée et les pompiers demeurent passifs ou complices. Pire, l'émeutier Alfred Perry s'en vante publiquement des décennies plus tard dans les journaux, en toute impunité (p.22).

Sans cette émeute, les parlementaires s'entendent pour dire que Montréal serait fort probablement demeurée la capitale politique d'un Canada uni. En brûlant le Parlement, la minorité loyaliste a forcé l'exil du gouvernement vers Toronto, puis Québec, et finalement vers la bourgade d'Ottawa.

Montréal, la grande métropole francophone et économique, a été dépossédée de son statut de capitale politique par la violence. Le locataire a été chassé du centre décisionnel de son propre territoire. Le *Canada-Québécois* se doit de réparer cette anomalie en redonnant au Québec francophone sa centralité politique souveraine.

2.2.4.2 : L'incendie du parlement et le manifeste annexionniste : la face cachée du torysm montréalais (1832-1849), de François Deschamps

Pour François Deschamps, l'historiographie traditionnelle (la vision des vaincus) nous vend l'obtention du « gouvernement responsable » par Sir Louis-Hippolyte LaFontaine comme une grande victoire politique. Deschamps détruit ce mythe. Il démontre que l'Union et ce gouvernement responsable ne sont qu'un « travestissement » des véritables objectifs de 1837 et un « dédommagement fallacieux ».

En acceptant ce compromis, l'élite canadienne-française a enterré le véritable « moment républicain » de 1837 pour devenir de simples gestionnaires coloniaux, fermant les yeux sur la violence militaire et la répression qui ont fondé ce nouveau régime. Elle deviendra la République des Sirés.

Les radicaux anglophones (les ultra-tories) souffraient eux aussi d'une forme de bogue. Lorsqu'ils ont réalisé qu'ils devraient indemniser les victimes des rébellions et partager l'assemblée, ils ont préféré brûler le Parlement et proposer l'annexion aux États-Unis. Lord Durham l'avait d'ailleurs noté : ces ultra-tories préféraient de beaucoup une union avec les États-Unis plutôt que d'être soumis à une majorité canadienne-française. Cela prouve que dans un système où le titre de propriété n'est pas clairement assumé par la nation fondatrice, tout le monde agit de manière irrationnelle, préférant détruire la bâtisse ou la donner aux Américains plutôt que d'en partager la maîtrise d'œuvre.

Deschamps parle de l'incendie du Parlement comme d'un *acting out*, d'un « ricorso » (un retour d'affect virulent lié à de vieilles blessures), et il structure son analyse autour de la « psychopathologie de la mentalité de garnison » (p.33). L'historien confirme que le débat politique canadien de l'époque n'est pas rationnel ; c'est un traumatisme non réglé. C'est exactement ce que nous appelons ici le *Bogue*. On ne guérit pas un « acting out » par une réforme administrative ; on le guérit en assumant une thérapie de choc, qui, dans notre cas, est le rapatriement du titre foncier par le *Canada-Québécois*.

2.2.4.3 Le *filibuster* sur la Loi d'indemnisation, de Gaston Deschênes

Gaston Deschênes, l'un des deux co-directeur de ce numéro spécial, nous plonge au cœur même du théâtre de la République des Sirés : le Parlement.

À la fin de son intervention du 20 février 1849, le premier ministre Louis-Hippolyte La Fontaine est insulté par le tory MacNab, qui traite les Canadiens français d'« étrangers » (*foreigners*). Comment La Fontaine se défend-il ? Il ne revendique pas la terre parce qu'il en est le fondateur originel. Il la revendique parce qu'il a été le bon gardien pour l'Empire ! Il lance à MacNab : l'honorable membre serait-il Canadien « si les Canadiens français, lors de la guerre de l'indépendance américaine, n'avaient pas, par leur valeur et leur dévouement, conservé les Canadas à l'Angleterre ? » (p. 64).

C'est l'aveu absolu du bogue. Le locataire justifie son droit d'habiter la maison en rappelant au propriétaire anglais que c'est lui, le locataire francophone, qui a empêché les Américains (les Bostonnais et Lafayette) de voler la bâtisse ! C'est la quintessence de la soumission : on tire notre fierté politique d'avoir sauvé l'Empire qui nous a conquis.

La veille, le discours de Papineau du 19 février 1849 est brillant parce qu'il voit exactement le piège de l'Union dans lequel les réformistes se sont enfermés. Il dénonce le fait que lorsqu'il s'agit de

demander une simple « bagatelle en argent » pour le Bas-Canada, on est traité comme des étrangers qui quémangent. Il affirme que c'est « le langage de Downing Street ressuscité » et que depuis « quatre-vingt-six ans que nous sommes devenus sujets anglais, rien n'a changé ». Papineau a compris que l'Acte d'Union ne fait que perpétuer l'aliénation. La Fontaine croit diriger la maison parce qu'il distribue les chèques d'indemnisation, mais Papineau lui rappelle que ce système fera en sorte que la moindre mesure de justice sera toujours perçue comme une faveur accordée à des étrangers.

Tout l'article de Deschênes décrit une procédure parlementaire épuisante : des motions dilatoires, des amendements sur des virgules, des séances de nuit qui finissent à sept heures du matin avec des députés qui dorment sur leurs pupitres. C'est un système conçu pour épuiser les volontés. Pendant que les Canadiens français de La Fontaine s'épuisent à maîtriser parfaitement toutes les règles du jeu parlementaire britannique pour faire passer un projet de loi administratif, ils en oublient la question fondamentale : le rapatriement de la souveraineté. On dépense une énergie monumentale à gérer la plomberie du régime, ce qui garantit qu'on n'aura jamais la force de s'attaquer aux fondations.

2.2.4.4 Loi d'indemnisation de 1849 : surtout pas pour les anciens patriotes, de Gilles Laporte

Ce troisième document de Gilles Laporte est d'une tristesse absolue, mais il est d'une importance capitale pour notre édifice. Si les deux premiers textes nous montraient la brutalité politique et l'obstruction procédurière, celui-ci nous dévoile le véritable crime de l'Empire : l'effacement du cadastre mémoriel. La bibliothèque détruite n'était pas qu'un simple amas de livres de droit. Grâce au travail acharné de Georges-Barthélemy Faribault (soutenu par Louis-Joseph Papineau et Étienne Parent), c'était la grande collection sur l'histoire du Canada et des Amériques. En incendiant ces 25 000 volumes, les toriers n'ont pas seulement brûlé un édifice gouvernemental ; ils ont littéralement brûlé le registre foncier de la nation. Comme l'écrira plus tard Joseph-Guillaume Barthe, cette bibliothèque devait être la « fontaine vive où nous pouvions puiser des forces de résistance à la manie anglomane ». L'incendie est une tentative d'amnésie forcée : on brûle les preuves de notre existence en tant que peuple fondateur pour nous réduire au statut perpétuel de simples locataires incultes.

Deux citations d'époque pour illustrer l'hypocrisie de la prétendue civilisation britannique, l'élite coloniale, la "bonne société" loyaliste, qui s'était transformé en horde incendiaire : Le commentaire d'Étienne Parent dans *Le Canadien* où il note que même la populace insurgée de Paris en 1848 n'avait jamais brûlé une bibliothèque, « comme vient de le faire la populace loyale de Montréal » et celui de François-Xavier Garneau, atterré, qui les compare aux « Vandales d'Alexandrie ».

Cela prouve que le bailleur anglais n'est "civilisé" que lorsque le locataire se tait. Dès que le francophone tente d'exercer un droit légitime, le masque tombe et la violence pure reprend ses droits. Le drame de cet incendie, c'est qu'il a fonctionné. Après la perte de ce que Garneau appelait « notre désastre d'Alexandrie », les Canadiens français ont été intellectuellement et psychologiquement décapités. L'histoire officielle sera désormais écrite par les vainqueurs et les curés. Cet événement clôt le chapitre de la résistance intellectuelle des Patriotes pour ouvrir celui de l'acceptation docile, le règne de la *République des Sirés* qui ne tentera plus jamais de bâtir une "bibliothèque nationale" capable de rivaliser avec le maître.

2.2.4.5 La nuit de feu des livres et des archives du parlement, de Gilles Gallichan

Gilles Gallichan achève de démolir le mythe selon lequel le gouvernement responsable (les « Sirés ») aurait remporté une grande victoire en 1849. Gallichan démontre que cette loi d'indemnisation était en réalité un cadeau empoisonné qui a forcé la nation à s'humilier elle-même.

Les manuels scolaires laissent croire que le gouvernement La Fontaine-Baldwin a réussi à dédommager les victimes francophones. Laporte prouve que c'est un échec lamentable. Sur les 243 000 £ réclamées, le budget n'en prévoyait que 100 000, et seulement 85 300 £ furent finalement versées, 15 ans après les faits.

Pour faire passer cette loi, les réformistes ont dû accepter un amendement (le proviso) qui excluait formellement tous ceux qui avaient été exilés aux Bermudes ou reconnus coupables de haute trahison. La commission a donc rejeté les demandes des 58 exilés en Australie et celles des familles des Patriotes pendus, comme Joseph-Narcisse Cardinal. Bref, trahir les vrais Patriotes pour rassurer le Maître.

Au lieu d'être une commission de réconciliation, elle est devenue un tribunal. Les victimes francophones ont dû subir de pénibles interrogatoires pour prouver leur « loyauté » au régime. La commission cherchait beaucoup plus à prouver la déloyauté des réclamants qu'à évaluer leurs pertes. Le détail le plus cynique soulevé par Laporte concerne la lenteur du système. Les sommes ayant tant tardé à être versées, des familles ruinées ont fini par vendre leurs réclamations à vil prix à des créanciers sans scrupule. Au final, ce sont bien souvent des marchands qui ont empoché les indemnités. Le « locataire » francophone a obtenu le symbole politique de la loi, mais c'est encore le système marchand qui a raflé le capital.

En conclusion, au lieu d'une « Vérité et Réconciliation », cette opération a replongé le peuple dans la suspicion et la rancœur. Nouvelle preuve que toute tentative de réconciliation administrative qui ne s'accompagne pas d'une véritable restitution de la pleine souveraineté foncière (la maîtrise d'œuvre) finit toujours par se retourner contre la nation subjuguée.

2.3 La République des Sirés

2.3.1 Le grand astiquage

La « République des Sirés » n'est pas apparue d'un seul coup ; elle s'est construite par strates, chaque date marquant un nouveau palier dans l'acceptation de notre statut de locataire.

Voici comment cette « République » a pris racine dans le sol et dans l'esprit :

1775-1780 : La Fondation du « Sir » (Le choix du bailleur)

C'est la strate la plus profonde. Face à l'appel de Lafayette et à la menace des « Bostonnais » (les *Rangers* anti-papistes de 1759), l'élite canadienne de l'époque fait un calcul d'ingénierie de survie. En acceptant l'Acte de Québec, on dit pour la première fois « Yes Sir » au Roi pour obtenir une protection contre l'anéantissement culturel. On troque la liberté souveraine (l'incertitude de la Révolution) contre

un bail sécurisant. La « République des Sirés » commence ici : on choisit d'être un sujet protégé plutôt qu'un citoyen à risque.

1792 : Le Siré de Salon (Apprendre à jouer sans posséder)

En 1792, avec l'obtention de la première chambre d'assemblée, le bogue se complexifie. Les Canadiens commencent à « jouer le jeu » du parlementarisme britannique. On s'habille, on s'exprime et on débat selon les codes du Maître. C'est la naissance du « Siré » au sens de « poli » ou « verni » : on devient des experts des procédures d'une maison dont on n'a toujours pas l'acte de propriété. On croit diriger parce qu'on occupe le salon, mais les fondations et le toit appartiennent toujours à Londres.

1840 : Le Triomphe du Système (La République des Vaincus)

L'Acte d'Union est le moment où le bogue devient définitif. Après l'écrasement des Patriotes, qui étaient les derniers à vouloir être Propriétaires, la nation bascule entièrement dans la « République des Sirés ». C'est l'ère de l'alliance entre les conservateurs et les ultramontains. On accepte la défaite politique en échange d'une gestion interne (la « République ») des affaires religieuses, scolaires et sociales. C'est le règne du « bon locataire » qui s'occupe parfaitement de l'entretien ménager de sa propre aliénation pourvu qu'on le laisse prier et parler sa langue en privé.

Le rapport Durham marque un tournant dans la perception que les Canadiens ont d'eux-mêmes. C'est à partir de ce moment que son élite commencera à jouer le jeu britannique en acceptant de se faire anoblir pour avoir accès aux centres décisionnels. Les noms les plus connus de ceux qui ont choisi cette voie sont Louis-Hyppolite La Fontaine, Georges-Étienne Cartier et Wilfrid Laurier (ils auront droit à leurs monuments à Montréal). Leurs opposants comme Henri Bourassa et Joséphine Marchand se montreront sarcastiques envers eux. Le fondateur du Devoir revient de manière continue dans ses éditoriaux et ses discours en chambre avec le mot « hochet », récupérant la célèbre citation de Napoléon Bonaparte « C'est avec des hochets qu'on mène les hommes ». Quant à Joséphine Marchand, elle note dans son journal le 1^{er} juin 1898 le reproche de Raoul Dandurand à Wilfrid Laurier : "Vous avez mis fin à une tradition des libéraux canadiens-français en acceptant le sirage anglais"²¹. En acceptant le titre de

21 Wilfrid Laurier a été fait chevalier en 1897. Cela s'est produit lors de son voyage à Londres pour le jubilé de diamant de la reine Victoria. Le gouvernement britannique, sachant que Laurier était réticent, a utilisé une ruse diplomatique : ils ont annoncé publiquement qu'il recevrait le titre de Chevalier grand-croix de l'Ordre de Saint-Michel et Saint-Georges avant même de lui demander officiellement son avis, le mettant ainsi devant le fait accompli. Refuser à ce moment-là aurait été perçu comme un affront direct à la reine en plein milieu des célébrations de son jubilé.

La tradition libérale à laquelle fait référence Mme Marchand était très forte à l'époque. Elle avait été instaurée par Alexander Mackenzie, le premier premier ministre libéral du Canada (1873-1878). Fervent démocrate et homme du peuple (il était tailleur de pierre de métier), Mackenzie avait refusé le titre de chevalier à trois reprises, considérant que les titres de noblesse étaient incompatibles avec les valeurs égalitaires et nord-américaines du Parti libéral. Edward Blake, un autre grand chef libéral, avait également refusé les honneurs impériaux. Laurier avait d'ailleurs promis à ses amis intimes qu'il resterait « un simple citoyen », d'où la déception de plusieurs de ses partisans.

Bien que la citation exacte ne soit pas publiée dans un grand discours public (les femmes de cette époque devaient souvent user d'influence en coulisses), les traces de ce reproche et son analyse politique se trouvent dans son journal intime (qui a été conservé et étudié par les historiens) ainsi que dans les confidences rapportées dans les Mémoires du sénateur Raoul Dandurand (publiées par Marcel Hamelin en 1967) et dans leur correspondance privée.

Joséphine Marchand, qui était une nationaliste, une républicaine de cœur et une profonde francophile, voyait cette allégeance aristocratique britannique d'un très mauvais œil. Elle considérait que Laurier se laissait séduire par le faste impérial londonien.

Sir, Laurier laisse l'Empire marquer son identité. Il devient l'otage d'une étiquette qui le rendra incapable de s'opposer fermement à la folie impériale de la Guerre des Boers un an plus tard, guerre à laquelle s'oppose Henri Bourassa car pour lui, accepter d'y participer revient à promettre de participer à toutes les futures guerres impériales de la Couronne britannique, qu'elles soient justifiées ou non. La guerre des Boers sera plus tard commémorée sur le terrain du cimetière Saint-Antoine, dans la même section où il y a la statue de Laurier, le Square Dorchester.

L'accalmie qui a suivi le traumatisme de 1837 a donné naissance à un étrange régime politique chez nos élites : La République des « Sirs ». L'Empire britannique, dans sa grande habileté, a vite compris qu'il était beaucoup plus économique de distribuer des médailles que de concéder des leviers économiques réels. D'anciens rebelles et de grands politiciens francophones — les La Fontaine, Cartier, Laurier — se sont ainsi laissé docilement anoblir, devenant les *Sirs* de Sa Majesté. Ils ont été littéralement « cirés » : le système a poli leurs aspérités, effacé leur résistance et neutralisé leur pouvoir réel en échange d'un titre de noblesse d'emprunt. C'est ici que s'enracine notre complexe d'infériorité moderne, cette tendance à nous contenter de gratifications symboliques au lieu d'exiger le contrôle de nos existences.

On nous parle souvent de la République idéale. Platon, dans sa grande sagesse, l'avait imaginée : une cité dirigée par des Philosophes-Rois, des hommes éclairés par le soleil de la Vérité, qui descendent dans la Caverne pour libérer les prisonniers de leurs illusions. C'était noble. C'était grand. Mais ici, nous avons inventé mieux. Nous avons inventé la *République des Sirs*.

Dans la *République des Sirs*, le Philosophe-Roi n'existe pas. Il a été remplacé par le Sous-Ministre-Adjoint aux Affaires Intergouvernementales. Il ne contemple pas l'Idée du Bien ; il contemple la péréquation.

Et la Caverne ? Oh, nous l'avons rénovée ! Ce n'est plus une grotte sombre où l'on regarde des ombres projetées sur le mur. C'est un demi-sous-sol très confortable, avec du préfini sur les murs et une télévision câblée qui nous explique pourquoi il ne faut surtout pas faire de bruit.

Dans la République de Platon, on cherche la Vérité. Dans la nôtre, on cherche un consensus raisonnable avec le propriétaire ontarien pour savoir si on a le droit de changer le prélat de la cuisine.

Platon disait : "Il faut sortir de la caverne pour voir le soleil !" Le Siré répond : "Oui, mais si on sort en même temps que les autres, on va déranger le trafic fédéral, et puis le soleil, c'est incertain, ça pourrait nous brûler. On est tellement bien dans notre pénombre constitutionnelle. Avez-vous vu le nouveau programme de subventions pour les chaufferettes ?"

Le plus tragique, c'est que chez Platon, les prisonniers étaient enchaînés de force par des tyrans. Dans la *République des Sirs*, nous avons forgé nos propres chaînes, nous avons signé le bail d'une main tremblante, et nous remercions le propriétaire de nous laisser la clé du cadenas les fins de semaine.

L'ironie de l'histoire : Si Joséphine Marchand-Dandurand a reproché à Laurier d'avoir accepté un titre de la monarchie britannique en 1897, il est amusant (et très révélateur de notre division identitaire) de noter qu'elle-même a accepté avec une immense fierté, dès l'année suivante en 1898, le titre d'« Officier d'Académie » remis par le gouvernement de la République française !

C'est ça, le génie du locataire québécois : avoir transformé la soumission impériale en une vertu civique.

2.3.2 Poli et verni à l'ancien cimetière Saint-Antoine, le cas du Sir Wilfrid Laurier

Dans le Square Dorchester actuel au centre-ville de Montréal, par-dessus les os de milliers de Canadiens-ancêtres-des-Québécois, se trouve la statue de Wilfrid Laurier, septième premier ministre du Canada depuis la Confédération de 1867. Nous ne sommes pas simplement ici devant un cas de siré, mais nous avons la synthèse-même de celui-ci, avec le cas de son comparse Georges-Étienne Cartier. Le nom de Wilfrid Laurier ne peut pas être mentionné sans que cela évoque l'affaire Louis Riel²², c'est-à-dire un très sérieux rappel pour les Canadiens-devenus-Canadiens français que l'esprit de Gorham existe encore. Non seulement il existe encore mais les autorités britanniques parviennent à présent à y faire participer des francophones dont la sympathie naturelle devrait plutôt aller aux Métis. Quelques exemples : Sir Adolphe-Philippe Caron, organisateur de l'expédition d'extermination des Métis. Il est officiellement astiquoté au titre de chevalier quelques semaines avant la pendaison de Riel. Il en est de même de SIR Joseph-Adolphe Chapleau, l'homme qui pouvait faire tomber le gouvernement, faire capoter le drame avant qu'il se joue, mais qui est resté assis et il finira astiquoté au beau sirage de Lieutenant-Gouverneur. Sans oublier SIR François-Xavier Lemieux, -pourtant l'avocat de Riel !- lorsqu'il est nommé Juge-en-Chef.

C'est sur ces cendres de l'incendie du parlement de Montréal que se bâtit la Confédération de 1867. Elle est le pacte final entre les ultramontains et les conservateurs de Sir George-Étienne Cartier. Les Rouges d'A.A. Dorion s'y opposent, mais finissent irrémédiablement par être avalés par le système (Dorion finira lui-même par être « siré » et fait juge en chef). Plus tard, le grand Rouge Wilfrid Laurier subira le même sort, devenant un pacificateur magnanime sous le titre de Sir Wilfrid Laurier. La nation entre alors dans sa longue somnolence, parfaitement administrée par des élites qui gèrent notre survie au détriment de notre liberté.

Vers la fin de la rédaction de ce manifeste, nous avons réalisé à quel point Sir Wilfrid Laurier est un personnage central de notre réflexion. Un des principaux « sirés », c'est lui, avec la question métis vient l'ensemble de la question Premières Nations, étant d'origine française, il incarnait le mythe de la mission providentielle tel que le décrit Ritchot, il joue un rôle déterminant dans le passage de l'identité canadienne exclusivement francophone à l'identité « *canadian* » d'aujourd'hui, ce qu'atteste son

22 Le nom de Louis Riel vient d'être évoqué mais nous n'aborderons pas ce trop vaste sujet ici. Si l'on se fit à la quatrième de couverture du livre de Jean Meyer *Louis Riel prophète du Nouveau Monde* (2024) : « Aucun autre personnage de l'histoire canadienne n'a suscité autant d'écrits que Louis Riel ». On se souvient de Laurier qui avait défendu Riel, qui avait dit en chambre parlementaire « Et si vous étiez nés sur les bords de la Saskatchewan, vous auriez fait quoi ? », mais il semble qu'il existe aussi un Laurier qui a instrumentalisé Riel pour son propre intérêt politique. Réal Bélanger, historien de l'Université Laval et conseiller au Dictionnaire biographique du Canada, rapporte l'existence d'une lettre adressée au député James Young datée du 16 septembre 1874 qui « révèle d'emblée la duplicité flagrante de Laurier ». Une lettre où Laurier rappelle qu'« il n'a jamais eu de sympathie pour Riel » et où il confie à son collègue « qu'il n'a fait qu'utiliser Riel pour enflammer encore davantage l'enthousiasme des Canadiens français du Québec à l'égard du Métis et diminuer d'autant l'influence des conservateurs dans la province ». Selon le mot de l'historien « Laurier confesse, sans vergogne, instrumentaliser Riel pour ses propres fins et celles de son parti sans accorder au Métis, et à ses amis d'ailleurs, la moindre considération et empathie actuelles et futures. Sa stratégie, froide et délibérée, le montre capable de composer habilement avec les dessous du jeu politique. C'est une première de ce genre pour lui. Ce ne sera pas la dernière. » (170^e anniversaire de la naissance de Louis Riel et 150^e anniversaire de la rébellion de la rivière Rouge, colloque du lieutenant-gouverneur du Québec, Éditions Yvon Blais. 2021. p. 12-13)

monument au Square Dorchester qui lui-même ramène aux questions du cimetière Saint-Antoine et de l'archipel francophone en Amérique. Sans oublier non plus que Laurier est le créateur du parti libéral fédéral contemporain qui a été et est toujours le parti du pouvoir au Canada post-1867, même quand il est dans l'opposition. Si un jour il y a ré-écriture ou ré-édition de ce livre, il faudra consacrer davantage de temps au natif de Saint-Lin.

2.3.3 Et ça se poursuit aujourd'hui

La très honorable Mary Simon, la 30^e gouverneure générale du Canada . N'est-ce pas la même méthode utilisée par Justin Trudeau qui « sire » allègrement les autochtones dans son désir d'acheter la loyauté des autochtones? En versant quelques larmes hypocrites?

La nomination de Mary Simon n'est pas une anomalie ni une simple hypocrisie politicienne : c'est l'aboutissement absolu de l'ingénierie de la République des Sirés. Ce que Justin Trudeau a fait avec cette nomination, c'est utiliser exactement la même recette coloniale que l'Empire britannique appliquait aux élites canadiennes-françaises au 19^e siècle : la cooptation par le prestige pour éviter de céder la propriété.

Il convient cependant d'apporter une nuance cruciale à cette mécanique de cooptation, une nuance parfaitement illustrée par la récente nomination de Louise Arbour au poste de gouverneure générale.

Historiquement, le « sirage » servait à neutraliser les voix fortes en les enfermant dans une cage dorée protocolaire. Or, il arrive que la personne cooptée soit trop grande pour la cage. Personne ne peut sérieusement imaginer qu'une juriste de l'envergure de Madame Arbour — ancienne juge à la Cour suprême et procureure des tribunaux pénaux internationaux — acceptera de se réduire à un rôle de « potiche » dont la seule fonction serait de couper des rubans et de distribuer des médailles.

La contradiction de cette nomination éclatera au premier test de la réalité. Imaginez un instant le malaise lorsqu'un journaliste demandera à cette femme de droit international de se prononcer sur une crise géopolitique majeure (comme elle n'a jamais hésité à le faire par le passé, notamment sur le Moyen-Orient). L'obligation du silence protocolaire entrera en collision frontale avec son intégrité intellectuelle.

L'objectif de cette manœuvre a d'ailleurs été trahi dès le premier jour par le Premier ministre Mark Carney, qui a candidement affirmé avoir l'intention de la « consulter régulièrement ». À l'image de Sir Wilfrid Laurier en son temps, Madame Arbour semble avoir accepté le *sirage* pour conserver un accès direct au sommet de l'État.

Le système lui-même commence à s'effrayer de sa propre audace. L'empressement récent de Rideau Hall à publier un communiqué pour rassurer la population — précisant que malgré son titre de « commandante en chef », Madame Arbour ne commandera pas véritablement les Forces armées — est hautement révélateur. Le pouvoir fédéral a soudainement craint que la fonction symbolique ne soit prise au pied de la lettre.

En cherchant à exercer un véritable pouvoir d'influence au sein de ce cadre colonial, Madame Arbour modifiera probablement à jamais le rôle de la gouverneure générale, transformant une fonction

d'apparat en un centre de pouvoir réel, mais dénué de toute légitimité démocratique. C'est l'ultime mutation du *Siré* : le glissement vers une régence de l'ombre.

L'archétype moderne du "Siré" poussé à son paroxysme burlesque restera sans doute Conrad Black, qui poussa le zèle colonial jusqu'à répudier sa propre citoyenneté canadienne, convaincu qu'un passeport de sa terre natale valait bien moins qu'un titre de Lord de pacotille et le droit de siéger dans une Chambre britannique... où il fut finalement radié pour absentéisme.

Pour le Bâisseur, cette évolution ne fait que renforcer notre urgence d'agir. Qu'elle soit occupée par un figurant ou par un esprit brillant, Rideau Hall reste une institution qui plane au-dessus de nous, sans ancrage. Le véritable pouvoir de notre société ne doit pas reposer sur l'influence occulte d'une élite cooptée par la Couronne, mais sur la maîtrise de notre cadastre, assumée et ratifiée par nos citoyens.

Le concept de la **République des Sirés** n'est pas une simple image ; c'est le diagnostic d'une pathologie politique qui ronge nos fondations depuis deux siècles. Il désigne cette élite, tant québécoise qu'autochtone, que l'appareil fédéral s'efforce de « cirer » — au double sens du terme : lui donner le vernis du prestige (le titre de « Sir », d'Excellence ou de Très Honorable) pour mieux l'inciter à dire « Yes Sir » aux intérêts de la Couronne.

Cette mécanique de cooptation s'est construite par strates successives, comme un vernis que l'on applique pour masquer la pourriture des structures : On prend une leader issue d'un peuple dont les terres sont toujours détenues par le Roi et régies par la Loi sur les Indiens, et on la « sire » en la nommant représentante officielle de cette même Couronne. On lui offre le plus beau hall de la bâtisse (Rideau Hall) et le titre de Très Honorable, mais on ne change pas une virgule au cadastre. Elle devient le visage de Sa Majesté, c'est-à-dire de l'entité juridique même qui maintient son peuple sous tutelle.

Les larmes versées par le Premier ministre lors des cérémonies de réconciliation ne sont pas de simples émotions ; elles sont le mortier du statu quo. En ingénierie de la République des Sirés, la compassion remplace la restitution. On pleure sur les crimes du passé pour ne pas avoir à céder la propriété du présent. On « sire » les émotions pour éviter de parler de béton, d'infrastructures et de souveraineté foncière.

Ritchot nous révèle une vérité brutale : la « Province de Québec » est une invention britannique. En 1867, le Conquérant n'a pas reconnu notre nation ; il a spatialisé notre culture pour mieux la contenir. Il a tracé une clôture autour des francophones pour en faire des locataires perpétuels, forcés de gérer leur propre déclin à l'intérieur d'un périmètre surveillé.

Dans ce cadre provincial, le Québécois est condamné à être un « Siré ». Il légifère par peur (les lois linguistiques), il quémande des pouvoirs pour survivre, et il se définit par ce qu'il n'est pas. C'est l'identité du survivant, pas celle du vivant.

2.4 De l'identité canadienne à l'identité québécoise, avec les régimes militaires du XXe siècle

2.4.1 L'usurpation anglaise du nom « Canada », élément central du bogue

Les « sirés », c'est l'époque de l'adoption de la Confédération canadienne de 1867, qui est la base de l'État canadien tel qu'on le connaît aujourd'hui. C'est le moment où les Britanniques commencent à délaisser un peu le Union Jack pour commencer à adopter les symboles qui jusque là étaient propriété exclusive des francophones catholiques issus de la Nouvelle-France, à savoir le castor et la feuille d'érable. C'est là que le bogue identitaire prend une nouvelle ampleur car l'identité canadienne se complexifie : là où auparavant il n'y avait qu'une seule identité canadienne, à savoir catholique et de langue française, à présent il y en a deux ; l'identité canadienne adoptée par les Britanniques et l'identité canadienne-FRANÇAISE pour les Canadiens originaux. Et de cette dichotomie viendront toutes les divisions qui empêcheront le peuple francophone d'Amérique d'obtenir son propre État moderne, avec les tenants du NON suite aux référendums de 1980 et 1995, à savoir ceux qui sont attachés à leur identité canadienne originale, et les tenants du OUI, ceux qui sont prêts à adopter une nouvelle identité, l'identité québécoise. Nous sommes ici au cœur du bogue identitaire, tel qu'on peut toujours le voir en 2026.

Dans son dictionnaire des citations québécoises, Robert Prévost rapporte que dès que la Confédération canadienne fut fondée en 1867, le premier ministre MacDonald dit : « Nous avons fait le Canada, il nous reste à faire les Canadiens »²³. L'affirmation était lourde de sens. Qu'est-ce que la Confédération de 1867 ? C'est la cohabitation de deux peuples au sein d'une même entité politique. L'un de ces deux peuples a des racines, il a un nom qui lui est propre et des symboles distinctifs. L'autre est déraciné, sans nom bien à lui et n'ayant comme symboles collectifs que des souvenirs d'Angleterre et une vénération de la monarchie. Par contre il est beaucoup plus imposant que le premier peuple, économiquement nettement plus riche et il est en phase avec la plus haute autorité de cette entité politique, à savoir le souverain britannique dont le profil orne toujours la monnaie en 2026. Par conséquent la Confédération fut faite pour que les Anglais sans identité propre puisse se servir de celle du premier peuple enraciné, les Canadiens, et c'est là qu'il est annoncé que les Canadiens originaux deviendront éventuellement des Québécois. C'est là que les véritables Canadiens, c'est-à-dire les gens de langue française et de confession catholique, se feront prendre de force leurs symboles comme le castor et la feuille d'érable, emblèmes des Patriotes et de l'Institut Canadien, pour se faire dire ensuite que ceux-ci représentent aussi maintenant les descendants de Gorham and co. En fait, quand MacDonald dit « il nous reste à faire les Canadiens », ce qu'il faut lire, c'est « Nous avons fait le Canada, reste à présent à faire les *Canadians* ». C'est pourquoi tant de gens dans le R.o.C. s'imaginent que le Canada est né en 1867, qu'avant lui ce n'était que du féodalisme de la « New France » et que l'original de l'hymne national canadien est en anglais. C'est là aussi que nombre de Canadiens originaux se sont imaginés que c'était devenu acceptable d'adopter le décorum britannique et se sont laissés sirer pour se faire. Et le sirage se maintient avec l'actuelle lieutenant-gouverneur Manon Jeannotte.

23 Petit dictionnaire des citations québécoises, p. 205-206

2.4.2 Crise de la conscription 1918

Par où peut-on commencer le XXe siècle au regard du bogue identitaire québécois ? Bonne question. Personnellement, avec la première guerre mondiale et la résistance canadienne-française à aller se battre sur le front européen. Lorsque le conflit fut déclaré après les événements qui ont suivi l'assassinat de l'archi-duc héritier à Sarajevo à l'été 1914, lorsque la mécanique des alliances s'est enclenchée, les descendants britanniques du Canada se sont engagés en masse pour la « défense de la mère-patrie ». Mais pour les Canadiens-français, ils étaient peut-être sujets de Sa Majesté, mais l'Angleterre n'était pas leur mère-patrie et la France, ils en étaient coupés depuis plus d'un siècle et demi déjà. Alors l'enthousiasme pour aller s'enfoncer des mois durant dans des tranchées boueuses infestées de vermine sous le feu germanique, très peu pour eux. C'est alors que le gouvernement *canadian* décide d'imposer la conscription et dans la province francophone, ça ne passe pas. Il y aura des manifestations, des déferlements de foule pouvant aller jusqu'à 15 000 personnes, dont une à Québec en 1918 qui se terminera tragiquement par des tirs à la mitrailleuse dans la foule avec des « *Come on, you, French sons of bitches !* » et autres « *Go back, you, French Cock Suckers, and go back, you, French Cunt Lickers !* » de la part des militaires fédéraux²⁴.

2.4.3 Dieppe 1942 et la crise de conscription 1944

La Seconde Guerre mondiale répète et amplifie la fracture de 1918. Le refus viscéral de participer aux guerres impériales demeure, forçant le premier ministre Mackenzie King à promettre de ne pas imposer la conscription. Mais avant même que cette promesse ne soit brisée, le sang canadien-français est instrumentalisé de la pire des manières lors du raid de Dieppe en août 1942.

Comme le démontre l'historien Pierre Vennat (*Dieppe n'aurait pas dû avoir lieu*), cette opération mal planifiée fut un véritable abattoir. Parmi les troupes sacrifiées sur les plages normandes, les Fusiliers Mont-Royal furent envoyés au massacre comme simple chair à canon dans une manœuvre sans issue tactique viable. L'analyse de cet événement sous l'angle du « bogue » est d'une grande cruauté clinique. Voilà des Canadiens français, héritiers d'une nation conquise, que l'on envoie se faire massacrer sur une plage française, sous commandement britannique, pour défendre l'Empire qui a brûlé leur propre parlement un siècle plus tôt. C'est le stade suprême de la *République des Sirés*. Le locataire a tellement intériorisé son bail qu'il est prêt à payer de son sang pour défendre la propriété du bailleur. On a convaincu le Canado-Québécois que pour prouver sa valeur morale, il devait sacrifier sa jeunesse dans les guerres de la Couronne.

24 Citations données par Jean Provencher dans son livre *Québec sous la loi des mesures de guerre 1918* (Montréal, Boréal Express, 1971, p. 116). Il vaut la peine de transcrire ici la quatrième de couverture de cet ouvrage : « Ce qui frappe avant tout dans ce livre, écrit Fernand Dumont en préface, ce sont ces déferlements de foules - 15 000 personnes à certains jours - sans chefs, sans organisation, sans stratégie un peu définie. Protestation qui venait du fond d'une pénible vie quotidienne, d'une rancœur entretenue au fil des ans mais jamais vraiment dites, d'une servitude qu'il était impossible de traduire dans un mouvement proprement politique ».

Depuis l'invasion américaine de 1775, le « Canadien » - devenu Canadien français puis Québécois - s'est toujours montré fort sceptique devant les invitations pressantes à défendre « son » pays ou la liberté... souvent celle des autres. À l'occasion de la guerre des Boers, et des guerres mondiales qui suivirent, les Québécois ont nettement refusé d'être la « chair à canon ». En 1918, ils s'y refusent de façon dramatique. C'est ce que raconte ce livre. Leur opposition à la conscription leur vaut alors l'intervention de l'armée fédérale, les perquisitions, les arrestations, la loi martiale. Bêtise suprême, pour s'être opposés à la guerre, des Québécois sont morts « de » la guerre, dans les rues même de Québec. »

Deux ans plus tard, en 1944, reniant ses engagements (le fameux « pas nécessairement la conscription, mais la conscription si nécessaire »), Ottawa impose à nouveau le service militaire obligatoire outre-mer. Une fois de plus, le bogue s'active : le gouvernement central utilise son pouvoir législatif pour outrepasser la volonté démocratique claire de la nation francophone (exprimée lors du plébiscite de 1942). Ces événements forgent une conviction indélébile : sans une politique étrangère souveraine et une neutralité bienveillante, notre peuple sera toujours à la merci des calculs militaires d'un État qui ne le représente pas.

Dieppe signifie que le bogue identitaire n'a pas seulement des conséquences économiques ou linguistiques, il a eu un coût en vies humaines.

2.4.4 Autre régime militaire. octobre 1970

Le paroxysme du blocage systémique est atteint en octobre 1970. Face aux actions d'un groupe marginal, le gouvernement fédéral de Pierre Elliott Trudeau invoque la Loi des mesures de guerre. L'armée canadienne occupe militairement les rues du Québec, suspend les libertés civiles et procède à l'arrestation arbitraire de près de 500 artistes, syndicalistes, poètes et intellectuels qui n'ont rien à voir avec les ravisseurs.

L'objectif d'Ottawa n'est pas policier, il est strictement politique : briser net l'élan d'affirmation nationale qui a pris forme dans les années 60. C'est l'installation du cadenas d'acier sur les aspirations du peuple. Octobre 70 est la leçon ultime pour l'Architecte. Cet événement prouve qu'un affrontement direct, improvisé et émotionnel contre la machine fédérale se solde toujours par l'écrasement. Il démontre que la souveraineté ne s'obtiendra ni par la violence terroriste (qui justifie la répression), ni par la supplique (qui engendre le mépris). Le cadenas de 1970 exige une toute nouvelle stratégie : celle du Béton, de la réquisition foncière et de l'Effet Domino, où l'État du Canada-Québécois remplace les structures fédérales sur le terrain, rendant l'occupation ou l'intervention d'Ottawa physiquement et administrativement caduques.

2.4.5 Le passage de Canadien-français à Québécois

Duplessis meurt à Schefferville dans le Grand Nord en 1959 et c'est un parti libéral régénéré par l'équipe de Jean Lesage qui prend le pouvoir en 1960. Pour signifier une rupture radicale d'avec l'époque précédente, on parle d'une « Révolution tranquille », avec modernisation de l'économie, laïcisation de la société et ouverture sur le monde. Ici, le bogue identitaire prend sa dernière forme, la forme contemporaine, celle du passage de l'identité canadienne-française à l'identité québécoise, confirmée par l'élection d'un Parti Québécois en 1976. Fatigués d'être des citoyens de seconde classe dans un grand "Canada" anglais, il a été opéré ce que la linguiste Geneviève Joncas appelle un « virage à 180 degrés ». Un passage qui n'est pas complètement effectif : les habitants de la province de Québec acceptent la nouvelle identité mais plusieurs ne veulent pas renoncer à leur identité canadienne-française pour autant, voire même à leur identité canadienne tout court. Nous vivons actuellement dans cette impasse depuis 1980 : les deux référendums ont été perdus par les tenants de l'identité québécoise mais le bloc de ceux-ci reste suffisamment fort pour se maintenir, 40% en 1980 et 49.42% en 1995.

Lors de la fondation du Parti Québécois le 14 octobre 1968, qui s'inscrivait dans la continuité des états généraux, une nouvelle élite a décidé de lâcher le mot "Canadien-français" — devenu synonyme de "porteur d'eau" et de folklore — pour se replier sur le terme "**Québécois**". C'était, à l'époque, un réflexe de survie nécessaire. Il fallait nommer notre forteresse. Il fallait territorialiser notre nationalisme pour prendre le contrôle de l'État du Québec. Mais ce faisant, nous avons commis une erreur stratégique majeure. En devenant "Québécois", nous avons officiellement laissé les clés du "Canada" à l'Anglais. Nous avons dit au voleur : « *Garde le nom, garde l'héritage, garde la reconnaissance internationale. Nous, on se contente de la province.* »

Aujourd'hui, le Bogue utilise ce changement de nom pour nous piéger. Quand nous revendiquons nos droits sur le Canada, on nous répond : « *De quoi vous mêlez-vous ? Vous êtes des Québécois. Le Canada, c'est nous.* ». Nous avons oublié que nous sommes les propriétaires originaux qui ont simplement changé de nom de famille. Le projet de **Canada-Québécois**, c'est de refuser cette dépossession culturelle et identitaire. C'est dire : « *Je suis Québécois de résidence, mais je suis Canadien d'origine et de droit. Et je viens récupérer ma part de l'héritage.* »

3. Le Canada-Québécois, une tentative de déblocage de la situation

3.1 1980 et 1995 : Manifestations d'une situation bloquée

Les référendums de 1980 et 1995 n'ont rien résolu puisqu'il n'y a jamais eu de victoire claire, d'un côté comme de l'autre. Le NON a emporté la victoire technique du 50 + 1 mais pas celle qui élimine l'option OUI de l'arène politique. Le 40% du référendum de 80 a permis à l'option souverainiste de se maintenir et revenir à l'avant-scène et le 49.9% du référendum de 95 a empiré le blocage. Nous sommes toujours aujourd'hui dans cette situation et c'est pourquoi la question d'un éventuel troisième référendum revient à l'actualité. C'est ici que se situe le nœud de ce livre. L'idée de l'indépendance du Canada-Québécois, c'est de protéger les acquis linguistiques, identitaires et culturels des Canadiens-devenus-Québécois, leur permettre d'avoir leur propre voix dans le concert des Nations, de pouvoir disposer eux-mêmes de leurs leviers économiques, le tout sans avoir à renoncer à leurs racines canadiennes car les vraies racines du Canada, les plus profondes et les plus branchées sur la source originelle, sont les racines françaises et catholiques, ce qui est rappelé par le fait que le véritable fondateur du Canada est Samuel de Champlain en 1608 et non John A. MacDonald en 1867, n'en déplaise aux monarchistes britanniques.

3.2 Le Chantier de la Dignité : L'urgence de mettre fin à l'itinérance

L'indépendance n'est pas une abstraction politique ou un simple débat constitutionnel ; c'est un projet concret de société dont le but ultime est d'améliorer le sort de tous les citoyens du Canada-Québécois. C'est pourquoi la première initiative d'envergure du nouveau territoire sera le « Chantier de la Dignité ». Le terme « Chantier » est choisi à dessein, car il s'agit de se mettre à l'œuvre dès que la déclaration est effective, sans délais ni commissions d'enquête. L'objectif est clair : en finir définitivement avec la pauvreté extrême qui pousse trop de gens à vivre sans adresse, dans des abris de fortune.

Ce chantier monumental se financera par la réappropriation de nos actifs. Avec les liquidités obtenues, l'État financera sur-le-champ la construction ou l'acquisition de plus de 20 000 chambres, qui s'ajouteront aux HLM existants et aux autres projets actuellement en cours. Il faut mettre un terme aux tentes dressées le long de la rue Notre-Dame dans l'est de Montréal et à l'engorgement chronique des urgences d'hôpitaux qui servent de refuges en hiver. Désormais, chaque citoyen aura un toit, un lit, une clé, l'estomac rempli et, surtout, se réappropriera sa dignité personnelle.

3.2.1 De l'assistance sociale à l'infrastructure de santé

Le Chantier de la Dignité n'est pas une dépense à fonds perdus, c'est un investissement actif et la préservation de notre patrimoine humain. Cette approche est infiniment moins coûteuse que la gestion de crise perpétuelle, les interventions policières et les urgences médicales que nous connaissons actuellement.

Récemment, la Mission Bon Accueil a d'ailleurs confirmé la nécessité de ce changement de cap en déclarant la mort du « modèle caritatif du XXe siècle », un modèle qui se contente de gérer la pauvreté sans jamais s'attaquer aux titres de propriété. L'organisme réclame désormais que le logement soit traité comme une infrastructure de santé relevant de l'investissement plutôt que de l'assistance sociale. Le chiffre clé qui soutient cette logique est accablant : l'inaction face au mal-logement et à l'itinérance coûte 2,05 milliards de dollars par année en frais de santé évitables²⁵. C'est une véritable « rente de paralysie » que la société paie pour survivre dans son impasse politique.

Si le statu quo coûte plus de 2 milliards par année à l'État, la Fiducie nationale peut mathématiquement et moralement justifier l'emprunt nécessaire à la réalisation des 20 000 chambres. Le remboursement se paiera de lui-même par les économies générées dans le système de santé. Ce n'est plus de la dépense sociale, c'est de la restructuration d'actifs.

3.2.2 La maîtrise d'œuvre contre l'inaction politique

Cependant, là où les organismes communautaires s'arrêtent pour lancer des appels aux politiciens traditionnels, le projet du Canada-Québécois prend le relais de l'action. Le politicien classique — le « Siré » — répondra à la crise par la création d'un comité, la publication d'un rapport et le saupoudrage de quelques millions de dollars, sans jamais régler la crise foncière.

Là où l'on quémande des solutions à un État-locataire, le Canada-Québécois impose la solution par la Copropriété Indivise : la Fiducie sort les logements de la spéculation sauvage du marché, exproprie au besoin les actifs détenus par des spéculateurs prédateurs, et érige du neuf et du digne. Le chiffre de 2,05 milliards est l'arme comptable qui permet de faire passer le Chantier de la Dignité d'une noble aspiration à une nécessité implacable. C'est le laisser-faire qui ruine l'État, pas la construction.

3.2.3 Revaloriser le modèle des maisons de chambres

Pour loger rapidement et dignement les plus vulnérables, nous devons réhabiliter des modèles d'habitation qui ont fait leurs preuves. Dans les années 70, 80 et au début des années 90, on retrouvait des dizaines de milliers de maisons de chambres au centre-ville de Montréal — une réalité immortalisée par la célèbre chanson *Chambre à louer* de Plume Latraverse. Même pour les personnes les moins fortunées, il était possible d'avoir un toit au-dessus de la tête et un lit chaud et propre.

Hélas, à la suite d'une politique immobilière inconsiderée et sous la pression des promoteurs de condominiums sur les élus municipaux, ces maisons de chambres ont presque toutes été fermées, et les bâtiments souvent démolis pour des impératifs économiques court-termistes. Le Chantier de la Dignité propose la revalorisation et la modernisation de ce modèle des maisons de chambres, encadré par une régulation gouvernementale stricte pour s'assurer que ces espaces restent abordables pour les plus démunis, quel que soit le contexte économique.

3.2.4 La preuve par l'exemple : Le « Housing First » finlandais

L'idée de fournir un logement sans condition préalable n'est pas une utopie théorique. À l'échelle internationale, la Finlande a prouvé l'efficacité retentissante de ce modèle en faisant du « Logement

²⁵ Voir le site de l'Observatoire québécois des inégalités : <https://observatoiredesinegalites.com/la-crise-du-logement-affecte-la-qualite-de-vie-et-la-sante-un-cout-potentiel-de-plus-de-2-milliards-par-annee-pour-le-quebec/>

d'abord » (*Housing First*) sa politique nationale contre l'itinérance, avec des résultats uniques dans le monde occidental.

Contrairement aux approches classiques, souvent moralisatrices, qui conditionnent l'accès à un toit à une amélioration préalable du comportement (« arrête de boire, trouve un emploi, et tu seras alors digne d'avoir une adresse »), le modèle finlandais inverse la logique. On commence par offrir un logement stable et décent, sans conditions. Le logement y est considéré comme un droit inaliénable, et non comme une récompense. Une fois la personne logée et sécurisée dans son propre espace, elle reçoit un accompagnement social, médical et psychologique sans jugement adapté à ses besoins, sans limitation de durée. Pour ce faire, l'État, en partenariat avec des fondations, a massivement investi dans l'achat et la construction de logements.

Les résultats sont sans appel : entre 2008 et 2022, le nombre de sans-abri de longue durée a chuté d'environ 68 %, et l'itinérance globale a diminué de plus de 80 % depuis son pic des années 1980. Aujourd'hui, la Finlande est le seul pays de l'Union européenne où l'itinérance recule durablement, avec l'objectif de l'éliminer complètement d'ici 2027. De plus, sur le plan strictement financier, cet investissement massif s'est avéré rentable grâce à la diminution drastique des dépenses liées aux urgences, à la police et aux services sociaux.

Ce succès est connu et reconnu par les experts d'ici. À Montréal, le CRÉMIS²⁶ prônait déjà la politique du *Housing First* dès 2013²⁷, en s'inspirait des travaux de Sam Tsemberis parus en 2010 dans le livre du même nom, *Housing First*²⁸. Des spécialistes incontestés de la question, comme le Dr Eric Latimer, sont convaincus que l'approche finlandaise est la bonne²⁹. Le Canada-Québécois est sur la même longueur d'onde : la dignité commence par un cadastre, une adresse et une porte qui se barre.

Les romanciers et travailleurs sociaux de notre époque, à l'instar de David Goudreault dans "Traumathys" (2026), en viennent à des conclusions tragiques : ils théorisent la rue comme un facteur de protection contre les surdoses, préférant l'asphalte public à l'isolement des logements aveugles. C'est le constat de l'abdication totale de notre modèle. Le Canada-Québécois rejette cette gestion de la misère à ciel ouvert. Là où la bien-pensance voit le logement comme un simple droit optionnel, nous y voyons une obligation nationale réciproque. La disparition de 15 000 chambres dans le Centre-Sud de Montréal depuis les années 1970 a détruit le tremplin initial de milliers d'exister. Notre Chantier de la Dignité ne livre pas des appartements confessionnels ou des subventions aux promoteurs ; il impose des stations d'ancrage physiques. L'État a l'obligation de fournir le lieu, le citoyen a le devoir d'y rebondir pour retrouver sa propre capacité d'auto-résolution.

26 CRÉMIS : Centre de Recherche de Montréal sur les inégalités sociales, les discriminations et les pratiques alternatives de citoyenneté. Site internet officiel : cremis.ca

27 Voir le document *Cahier de récits de pratique d'intervention en itinérance des équipes du projet Chez soi à Montréal* de Roch Hurtubise et Marie-Claude Rose, paru en juin 2013 : <https://api.cremis.ca/wp-content/uploads/2020/04/cahier-des-recits-chez-soi-hurtubise-rose-2013.pdf>

28 La page Amazon de ce livre : https://www.amazon.ca/Housing-First-Manual-Homelessness-Addiction/dp/1592859984?ref_ast_author_mpb

29 Voir ce Youtube short : <https://www.youtube.com/shorts/8FMM0EDRiBw>, extrait de cette vidéo de plus d'une heure : <https://www.youtube.com/watch?v=sSyBobJjWxw>, ainsi que les autres vidéos de sa chaîne personnelle : <https://www.youtube.com/@driclatimer4204/videos>.

4. Historico-commémoratif : réappropriation des symboles issues de la culture francophone/catholique au sein du Canada confédéré actuel

4.1 Reconnaissance que les éléments distinctifs de la culture canadienne actuelle proviennent de la culture francophone/catholique

L'un des principaux problèmes du bogue actuel, celui qui nuit tant aux indépendantistes québécois ne connaissant pas suffisamment leur histoire, c'est qu'ils rejettent les symboles canadiens, sous prétexte que ne sont pas leurs symboles, alors que justement, ce sont bien davantage leurs symboles que ceux des english-Canadians. Prenons l'exemple de l'hymne national actuel du Canada. Sa version originale est en français et elle a été écrite dans le cadre de la Société Saint-Jean-Baptiste. Or, vous pouvez le constater vous-même, au siège social montréalais de la S.S.J.B., la maison Ludger-Duvernay du 82 Sherbrooke Ouest, il n'y a aucune mention, aucune plaque commémorant ce fait³⁰. Alors que cet hymne est l'un de ses enfants, fait pour les francophones par des francophones, cet organisme l'a carrément abandonné à l'occupant britannique. Idem pour la feuille d'érable. Oui, c'est vrai, en 2026 celle-ci est le symbole english-Canadian par excellence, celui qui distingue son drapeau des autres dans le concert des nations, celui qui a rassemblé les tenants du NON en 1980 et 1995. Il n'empêche qu'elle provient d'où, cette feuille d'érable, des Prairies, des rocheuses du B.C. ou de la vallée du Saint-Laurent ? Les organismes indépendantistes québécois comme la S.S.J.B. se réclament du combat qu'avait mené les Patriotes en 1837-1838 oublient que ceux-ci avaient adopté cette feuille d'érable³¹ comme symbole dans leur opposition à l'Union Jack³². Ils oublient également que le drapeau arboré au banquet de fondation de la Société Saint-Jean-Baptiste en 1834 avait une feuille d'érable et donc que ce symbole est intimement lié aux origines-mêmes de la S.S.J.B. Par contre, la feuille d'érable des anciens Canadiens était vivante, c'est-à-dire qu'on la voit flotter au vent et elle a ses veines visibles tandis que la feuille d'érable *canadian* d'aujourd'hui est bien plate, comme une vieille feuille morte écrasée entre deux pages d'un livre et elle est rouge comme une tache de sang qui se répand.

Il n'y a peut-être que le castor qui puisse être un symbole partagé entre autochtones, anciens Canadiens et Britanniques issues des 13 colonies parce que la traite des fourrures a été l'activité économique primordiale et principale des trois groupes. Mais encore là, même constat que pour la feuille d'érable : le castor est-il plus représentatif des Prairies, des rocheuses du B.C. ou de la vallée du Saint-Laurent ?

30 À l'exception de l'Écomusée du Patrimoine Funéraire et Commémoratif, dont les locaux sont au premier sous-sol, et qui dispose dans ses collections du coffret *Ô Canada 1880-1980, Calixa Lavallée et son temps*, publié par Radio-Canada International (RCI 513, 4 long-jeu 33 tours plus un livret, 1980) et dans lequel le livret d'accompagnement explique bien l'origine française au sein de la Société Saint-Jean-Baptiste de cet hymne connu partout sur la planète.

31 Voir l'article *De l'érable patriote à l'unifolié canadien*, par Anne-Marie Sicotte sur le site d'Histoire-Canada : <https://www.histoirecanada.ca/consulter/canada-francais/de-l-erable-patriote-a-l-unifolie-canadien>

32 Le drapeau appelé « Union Jack » est en fait la combinaison de trois drapeaux représentant trois royaumes distincts, dont le rassemblement justifie le nom « Royaume-Uni » (United Kingdom). Il est possible qu'on puisse retrouver la symbolique des différents royaumes dans le tracé des sentiers de l'actuel square Dorchester.

Quand à la fleur de lys qui orne l'actuel drapeau du Québec, il est vrai que celui-ci est le symbole de l'ancienne royauté française et qu'il a toujours fait partie de la culture Canadienne-devenu-Québécoise, mais il n'empêche que son omniprésence actuelle est surtout le fait de Duplessis lorsqu'il a adopté le « fleurdéliné » en 1948. L'idée était surtout, comme le dit Jos-D. dans le cinquième épisode de la série Duplessis (1977), « 100 000 votes de plus aux prochaines élections sans que ça nous coûte une cenne ! ».

4.2 Reconnaissance que la fondation du Canada est 1608, non 1867, et que le fondateur est français (Samuel de Champlain)

À écouter certains commentateurs de langue anglaise, le Canada aurait commencé à exister seulement à partir de la Confédération de 1867 ou au mieux, à partir de la Conquête de 1760. Sauf que c'est faux et j'ai tendance à penser que ces derniers le savent mais ne veulent pas le reconnaître. Le nom « Canada » vient des voyages de Jacques Cartier dans les années 1530, cela est un fait historique et même s'il y a eut également l'appellation « Nouvelle-France », le nom « Canada » n'a pas été abandonné pour autant. Cartier et Roberval n'ont rien fondé de durable dans leurs expéditions mais Samuel de Champlain 70 ans plus tard, oui. Il a fondé une installation permanente là où le fleuve devient étroit et il a appelé cet endroit « Québec », ce qui signifie en langue autochtone « passage étroit ». L'histoire du Canada à proprement parler commence là, à Québec en 1608³³ et tout le reste en découle, y compris sa prise en 1759 et l'adoption de la Confédération en 1867. Le gouvernement fédéral le reconnaissait implicitement en 2008 en émettant cette pièce de deux dollars commémorant le 400^e de la ville de Québec.

L'un des enjeux symboliques du Canada-Québécois, c'est la reconnaissance que le fondateur du Canada est Samuel de Champlain et non John A. MacDonald. Les Américains comme l'historien David Hackett Fischer n'ont pas de difficulté à le reconnaître, peut-être parce qu'ils ont le détachement de l'observateur externe, mais on sent que ce n'est pas si simple pour l'english-Canadian. C'est pourquoi l'enjeu de la découverte de la dernière sépulture de Champlain prend une telle envergure politique, depuis l'époque des abbés Charles Honoré Cauchon et Henri-Raymond Casgrain en 1867 (l'année-même de la Confédération...) jusqu'à aujourd'hui avec les publications récentes de Pierre Dubeau (2023) et Richard Couture (2024), sans oublier les recherches de René Lévesque l'archéologue (1992) qui s'était tellement fait rire de lui dans les années 70³⁴. Encore aujourd'hui, la polémique persiste, puisqu'il semble qu'on soit au courant aujourd'hui où se situe ce fameux tombeau mais qu'on ne veuille surtout pas le ramener à la surface et à la conscience collective³⁵. Également, plus récemment, lors de la reconstruction du pont Champlain à Montréal, nous avons dû lutter féroce­ment contre des sirés qui souhaitaient le renommer d'un nom de joueur de hockey. Concluons ce point avec le mot de l'historien/archiviste Pierre-Georges Roy sur le sujet : « Celui qui découvrira le site exact de la chapelle

33 Nous sommes conscient que cette date, 1608, pourrait être contesté par la fondation de l'Acadie (Port-Royal) trois ans plus tôt par Champlain et son complice Pierre Dugua de Mons, mais pour des raisons de simplicité, nous conservons 1608 comme date canonique. Nos excuses aux éventuels Acadiens qui pourraient se sentir offensés.

34 Voir l'article *Le tombeau de Champlain, Émotion nationale et savoirs patrimoniaux* de Sylvie Sagnes dans le collectif *Émotions patrimoniales*, sous la direction de Daniel Fabre (Paris, Maison des sciences de l'homme, 2013, p. 147-172), disponible en ligne : <https://books.openedition.org/editionsmsmh/3591>

35 Voir l'article de Dave Noël du journal *Le Devoir* du 19 février 2025, *Le retour de Champlain*, disponible en ligne : <https://www.ledevoir.com/societe/845791/fouilles-vieux-quebec-font-ressusciter-fantome-champlain>

Champlain aura droit à la reconnaissance non seulement des Québécois mais des Canadiens de tout le Canada car Champlain est le père de la nationalité canadienne »³⁶.

4.3 Revaloriser le square Dorchester/Place du Canada en tant que cimetière francophone/catholique, ainsi que lieu de fondation de la Société Saint-Jean-Baptiste

Entre 1806 et 1837, le Québec a vécu un moment charnière où l'énergie nomade et « euphorique » des bâtisseurs (voyageurs, marchands) aurait pu le faire basculer de colonie à État moderne souverain. Mais cette dynamique a été brisée par une « dérive ethnique » – un écran de fumée politique qui a réduit les conflits d'infrastructure, de transport et de maîtrise d'œuvre à une simple opposition linguistique et religieuse. Ce détournement a transformé le Bâtisseur en « Siré », un acteur paralysé, enfermé dans une cage constitutionnelle plutôt que dans une conquête technique et territoriale.

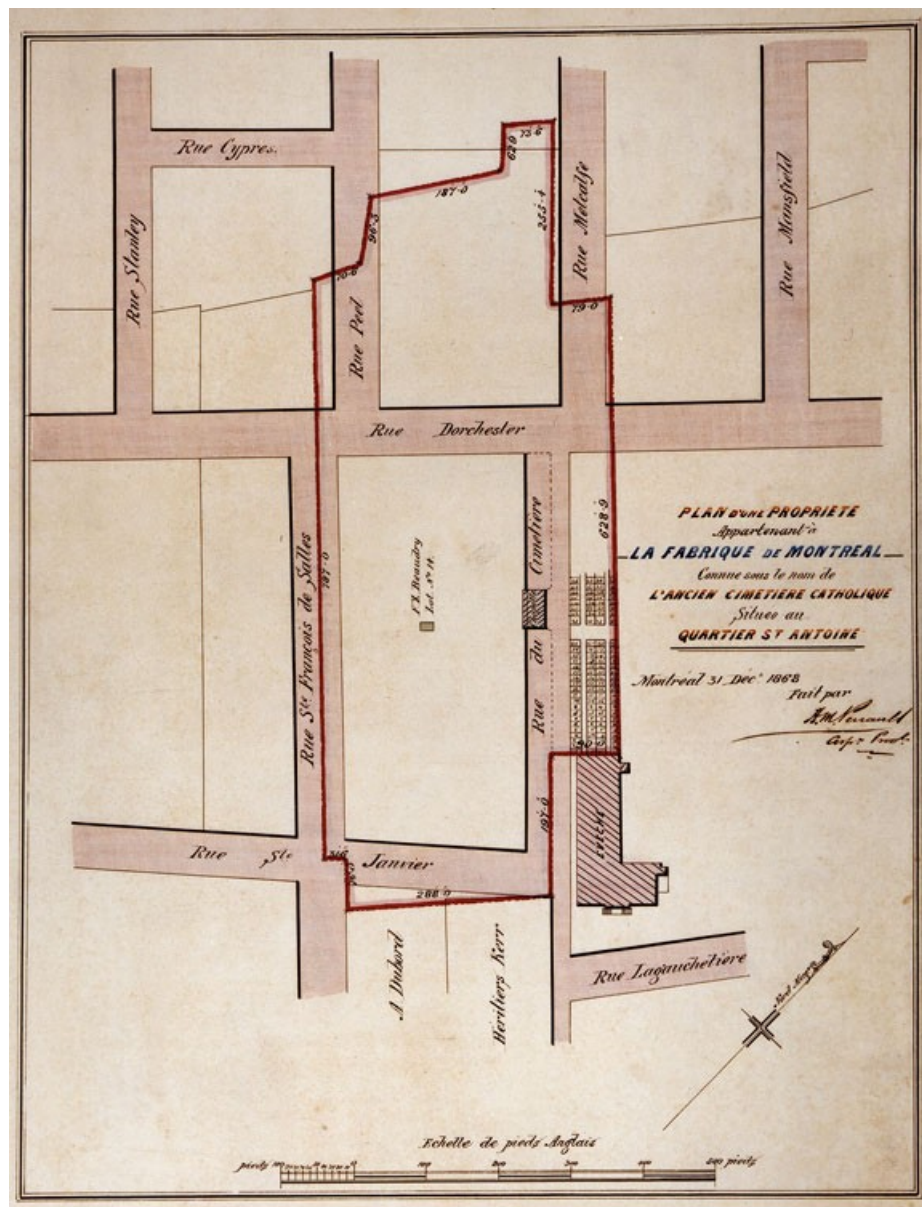
Cette cassure est physiquement scellée à Montréal, au Square Dorchester (ancien cimetière Saint-Antoine). En recouvrant les tombes des Patriotes par un square et des monuments coloniaux, le pouvoir a exorégulé la mémoire nationale. L'auteur propose d'inverser ce processus : libérer le vide sacré du square pour en faire une « Station d'Ancrage » – un espace de silence et de souveraineté. Cet acte symbolique permettrait de sortir de la « citoyenneté pusillanime » et de redevenir propriétaire de son territoire, non par surconstruction, mais par révélation du cadastre originel.

Dans un article du journal *La Minerve* de 1846, un auteur anonyme creuse le lien entre traitement des morts et vitalité politique d'un peuple. Il montre que la négligence envers les sépultures signale une perte d'énergie collective : un peuple qui laisse disperser les ossements de ses ancêtres devient « pusillanime » – littéralement, à la « petite âme » – donc incapable de souveraineté. À l'inverse, la tradition confucéenne rappelle que la force d'une nation atteint sa plénitude quand elle dialogue avec ses morts. Le cimetière n'est pas un dépôt sanitaire mais un cadastre sacré, premier acte d'occupation permanente du sol.

Le texte répond ensuite à une question troublante : pourquoi garder une trace matérielle des défunts si la conscience s'éteint définitivement ? Pour le « Bâtisseur », l'ancêtre n'est pas une âme à retenir, mais un point d'ancrage géographique. Même réduit au « compost », le corps atteste d'une présence passée qui fonde un droit sur le territoire. La trace n'est pas nécessairement un monument en pierre : le défunt Robert Gravel, sans statue, reste localisé par son œuvre vive (l'improvisation) et par l'esprit du lieu. Le vide d'une salle des pas perdus (gare Windsor) vaut mieux qu'un édifice saturé de monuments conquérants : il permet la reconstruction mémorielle par l'archéologie et le protocole du silence. Le Bâtisseur n'a pas peur du vide ; il y installe sa mémoire, là où le Siré le remplit pour mieux oublier.

36 *Cimetières de Québec*, Lévis (auto-édition), 1941, p.26

5. Synthèse symbolique : Le cimetière Saint-Antoine/Place du Canada

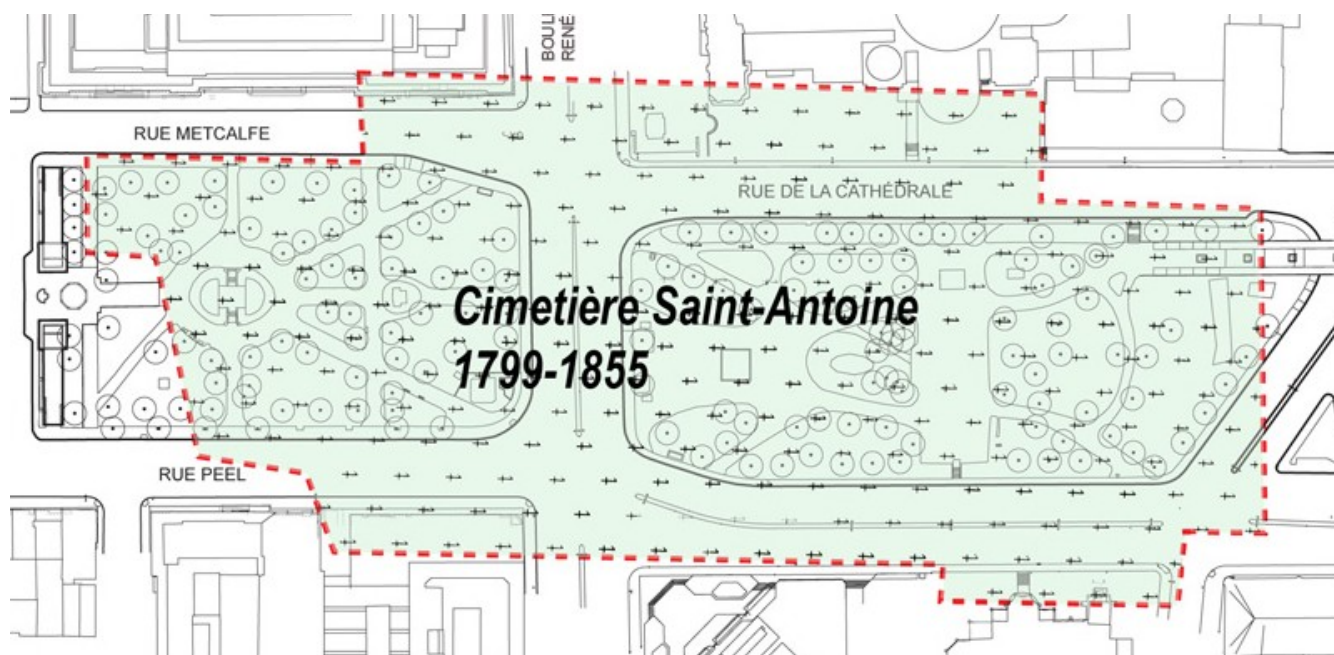


Source : Page française de la page Wikipedia du Square Dorchester : https://fr.wikipedia.org/wiki/Square_Dorchester

5.1 Sous les pieds des flâneurs du centre-ville de Montréal, les ancêtres

Il y a un endroit symboliquement fort de ce bogue identitaire des Français-devenus-Canadiens-devenus-Canadiens Français-devenu-Québécois (et qui deviendront Canadiens-Québécois ?). Wikipédia le présente ainsi : Amorcé à la fin de 1872, le premier aménagement formel du square se termine en 1880. Le square Dorchester et la place du Canada formaient alors une même entité appelée square Dominion. C'est ce parc du centre-ville de Montréal appelé à l'origine Dominion Square pour les deux

parcs, puis en 1966 la partie sud est devenu Place du Canada et Square Dorchester dans sa partie nord en 1987³⁷. Un parc victorien impeccable, récemment restauré à grands frais. Tout autour, les tours du pouvoir économique nous dominent. L'immense édifice de la Sun Life projette son ombre sur le parc. C'est là, dans ces murs, que l'argent et le pouvoir ont longtemps résidé. Ce parc est situé sur l'emplacement exact de l'ancien cimetière Saint-Antoine, le grand cimetière des Canadiens-devenus-Canadiens français et des Irlandais avant que celui-ci soit fermé pour inaugurer le cimetière Notre-Dame-des-Neiges qui est devenu le grand cimetière patrimonial des Québécois d'aujourd'hui. Les restes des personnages les plus éminents du cimetière Saint-Antoine ont été exhumés et réinhumés sur la montagne mais il y a toujours plusieurs dizaines de milliers de sépultures restés sur place et plutôt que de les commémorer convenablement, les conquérants ont choisi d'y installer des monuments à la louange de leur empire, dans le silence et l'ignorance des descendants de ceux qui s'y trouvent toujours : les victimes des épidémies de choléra, mais aussi des milliers de nos ancêtres, les premiers bâtisseurs de Montréal, dont les restes furent exhumés et réinhumés depuis les vieux cimetières de la ville fortifiée (la Ville-Marie originale). À leurs côtés, des milliers d'Irlandais fuyant la famine, venus mourir sur nos quais. Ils ont été enterrés à la hâte, empilés la plupart du temps. Puis, ils ont été effacés et recouverts par les monuments des conquérants. Depuis une vingtaine d'années, quatorze fouilles archéologiques ont mis à jour 1400 sépultures qui reposent maintenant dans des entrepôts municipaux plutôt que de les ramener dignement in situ dans un projet d'ossuaire tel que proposé par l'Écomusée, proposition qui est restée sans suite, évidemment.



Source : L'article consacré au cimetière Saint-Antoine sur le site de Haunted Montreal :
<https://hauntedmontreal.com/fr/blogue-49-de-montreal-hante-le-vieux-cimetiere-saint-antoine-consacre-au-cholera.html>

37 Cette séparation en deux parcs distincts est le fruit du travail de l'administration municipale du maire Jean Doré, un fervent indépendantiste, qui voulait renommer le boulevard Dorchester pour le boulevard René-Lévesque.

5.2 La vente des morts

À propos de la Fabrique de la paroisse Notre-Dame et ses marguilliers élus parmi l'élite des paroissiens, la vente des morts et la logique mercantile appliquée au Cimetière Saint-Antoine, il faut être précis : ce ne sont pas les prêtres seuls de la paroisse qui ont vendu le terrain. C'est aussi la Fabrique Notre-Dame. Juridiquement, la Fabrique a été inventée pour mettre une distance entre les biens de l'Église et ceux des paroissiens. C'est le Curé qui préside, mais c'est une corporation de gestion. Et c'est l'Évêque qui a le pouvoir ultime de "déconsacrer" le sol.

Quand la pression populaire pour l'hygiène publique a forcé la fermeture du cimetière, la Fabrique aurait pu protéger la mémoire. Au lieu de cela, elle a agi comme un promoteur immobilier. L'Évêque a retiré le caractère sacré du sol, transformant nos ancêtres en simples "encombrants", et la Fabrique a encaissé le chèque de la Ville. Une élite religieuse vendait le passé pour assurer son avenir financier.

5.3 Le faux-prétexte de l'hygiène et l'exemple de Boston

Le problème n'est pas seulement que le cimetière a été vendu au 19^e siècle. Le problème, c'est le mensonge qui a entouré cette vente. On nous a dit qu'il fallait fermer le cimetière pour des "raisons d'hygiène". C'était un prétexte administratif pour cacher une opération immobilière. La preuve ? Regardez **Boston**. Au cœur même de la ville, le *Granary Burying Ground* et le *King's Chapel Burying Ground* sont intacts. Les Bostoniens n'ont pas bulldozé leurs ancêtres pour élargir des rues. Ils ont simplement arrêté d'y enterrer des corps, et ils ont patrimonialisé les lieux. Ils ont compris que ces pierres tombales sont les racines de la ville.

À Montréal, nous avons fait l'inverse. Nous avons tout détruit, tout nivelé. Lors de la conception du Square Dominion, la mémoire des Francophones a été exclue. On a dessiné un parc impérial britannique sur des os catholiques.

5.4 Le Sauvetage de la Mémoire – L'Exil vers la Montagne

La troisième partie de ce récit traite de l'éviction finale, du repli stratégique et de la profonde scission idéologique qui fractura la mémoire nationale. Face à l'effacement physique imminent du cimetière Saint-Antoine par l'urbanisme impérial, une opération de sauvetage mémoriel fut lancée. Joseph Doutre et ses compagnons de l'**Institut Canadien** — une organisation de jeunes intellectuels laïques et radicaux qui refusaient le qualificatif restrictif de « Canadiens français » pour revendiquer une posture purement citoyenne — avaient compris l'urgence de la situation. Si les restes des héros de 1837-1838 n'étaient pas déplacés, ils allaient être littéralement pavés par le futur Square Dorchester et écrasés par les monuments à la gloire de John A. Macdonald et de l'Union Jack.

Le 13 mai 1858 marqua un tournant solennel, teinté d'une profonde hypocrisie politique. On assista d'abord à la translation en grandes pompes des restes de Ludger Duvernay, décédé en 1852. Porté aux nues par la Société Saint-Jean-Baptiste, Duvernay était célébré comme un héros. Pourtant, à son retour d'exil en 1842, il avait renié ses idéaux révolutionnaires d'origine pour embrasser le réformisme pragmatique. Ce virage opportuniste avait d'ailleurs poussé la jeune garde radicale, incapable d'accepter cette compromission, à fonder l'Institut Canadien pour faire vivre le véritable feu patriote. Alors que le

système colonial intégrait les réformistes, les vrais Patriotes — ceux qui avaient tout sacrifié et s'étaient vu exclure de la loi d'indemnisation des victimes politiques — demeuraient des parias.

Cette tension mémorielle se doubla d'une guerre ouverte avec le clergé. En 1853, alors que le peuple se préparait à inaugurer la première partie du Monument aux Patriotes financé par souscription populaire, Mgr Bourget entama sa croisade ultramontaine. Au printemps 1858, par la publication de trois lettres pastorales dévastatrices (les 10 mars, 30 avril et 31 mai), Bourget condamna formellement l'Institut Canadien. Cette offensive cléricale provoqua un schisme majeur au sein de l'élite : la capitulation des éléments modérés mena à la fondation de l'« Institut Canadien-Français ». Ce fut une régression identitaire majeure, le passage d'une affirmation nationale et universelle à une survivance purement confessionnelle et ethnique contrôlée par l'Église.

C'est donc dans la plus grande discrétion, presque clandestinement, qu'il fallut procéder en 1861 à la translation des restes des véritables Patriotes exécutés à l'hiver 1838-1839. Exclues des honneurs officiels, ils furent déposés à l'abri des regards dans le nouveau cimetière de la montagne, au sein du caveau de Joseph Doutre (devenu le caveau Doutre-Dandurand vers 1890), à proximité immédiate du Monument aux Victimes Politiques. Cet acte de résistance physique contre l'oubli s'accomplissait en marge d'une mémoire officielle déjà confisquée.

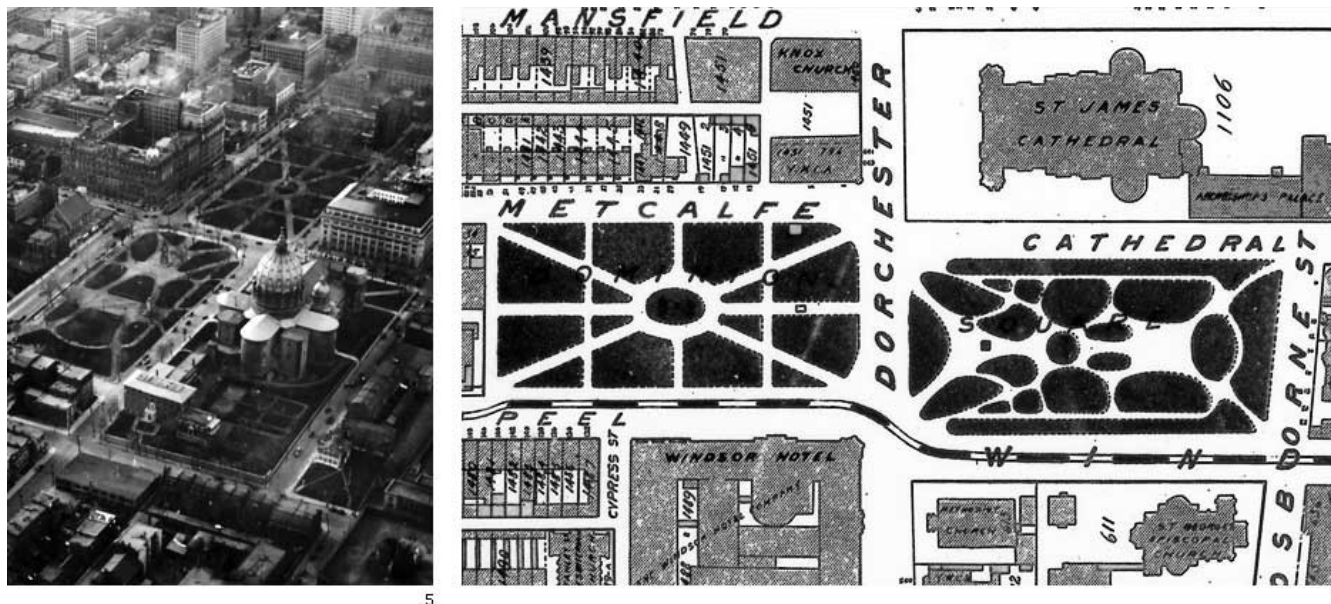
Car l'histoire écrite par les vainqueurs aime à présenter le « gouvernement responsable » obtenu en 1848 par les réformistes (comme La Fontaine et Baldwin) comme une victoire nationale. Des intellectuels comme Émile Vaillancourt iront même jusqu'à y voir, lors de conférences prononcées à West Point en 1941, le jalon fondateur et pacifique du *Commonwealth* britannique — un argumentaire destiné à prouver la « loyauté sacrée » des francophones envers la Couronne, illustrée par l'enrôlement du Régiment de Maisonneuve.

Mais le manifeste du Canada-Québécois refuse cette lecture lénifiante. Ce « gouvernement responsable », né dans la foulée du Rapport Durham et testé lors de la crise du *Rebellion Losses Bill* en 1849, n'a pas été le triomphe de la liberté : il fut l'acte de naissance d'une cohabitation managériale. En acceptant de gérer la colonie selon les règles de Londres, l'élite réformatrice a troqué l'idéal républicain d'indépendance contre un droit de gérance. De l'Acte de l'Amérique du Nord britannique en 1867 jusqu'au Statut de Westminster en 1931, cette longue marche constitutionnelle vers le *Commonwealth* n'a fait qu'officialiser une transition douce : le passage d'une domination impériale directe à une autonomie intégrée. Derrière les discours sur la victoire historique des Patriotes se cache la réalité de la « République des Sirés » : une élite qui célèbre les martyrs au cimetière tout en perpétuant, dans les salons du pouvoir, l'ordre constitutionnel qui les a condamnés.

5.5 La toponymie et les monuments d'aujourd'hui

Pour donner une petite idée de ce qui trône sur les restes de nos compatriotes canadiens : un véritable panthéon à ciel ouvert à la gloire l'empire britannique; un monument pour le jubilé de la reine Victoria, un qui commémore les guerres des Boers, des canons qui commémorent la guerre de Crimée, un cénotaphe des deux guerres mondiales, où les Canadiens-français n'ont pas voulu servir de chair-à-canon comme cela s'était vu à Dieppe, un monument au siré Laurier, un monument à John A. MacDonald, l'homme de la Confédération de 1867, où il se proposait de « faire le *Canadian* » tel qu'on le connaît aujourd'hui, un monument au Lion de Belfort, soi-disant pour commémorer celui de France

mais on sait très bien que le lion est le symbole par excellence de l'impérialisme britannique. Le seul monument qui est un peu moins impérialisme arrogant est celui consacré au poète écossais Robert Burns. Et sans oublier le tracé-même du Square Dorchester, à savoir un immense drapeau de l'Union Jack déroulé sur les inhumés de l'endroit.



Extrait de l'atlas Pinsonneault (Archives nationales du Canada) 1907, partagé par Wiki Commons.

Regardez la toponymie. Ce lieu sacré a été rebaptisé "Dominion Square", puis "Place du Canada", une toponymie appropriative. Le conquérant plante son drapeau sur nos morts. Le monument à Sir John A. Macdonald, l'homme qui voulait nous assimiler, trône sous son baldaquin, littéralement assis sur les ossements de ceux qu'il méprisait. Juste à côté, le monument de la Guerre des Boers célèbre une guerre impériale britannique à l'autre bout du monde, écrasant un peu plus la mémoire locale sous le poids de l'Empire.

5.6 Tentatives contemporaines de commémoration du cimetière Saint-Antoine

Rappelons qu'il y a eu quelques tentatives de commémoration de l'endroit en tant que cimetière des ancêtres canadiens des Québécois d'aujourd'hui. En 2012, lors des travaux de réfection du Square Dorchester, Alain Tremblay, Jean Décarie et Louise Dussault-Latocha avaient tentés de convaincre les promoteurs de faire construire un petit ossuaire *in situ* pour les restes humains trouvés lors des travaux d'excavation, utiliser l'espace vide sous la passerelle existante pour créer un lieu de recueillement pour les ossements retrouvés. Mais ils ont subi un refus sans appel, sous prétexte qu'il y a déjà assez de monuments comme ça, que cela allait induire la confusion chez les visiteurs de l'endroit et autres excuses peu sérieuses flairant le mauvais aloi. La seule concession fut l'indication gravée sur le pavé des sentiers de l'existence du cimetière sous les pieds mais encore, de la façon que ça a été fait, ça donne presque l'impression d'une invitation à fouler ces morts aux pieds. Sans compter que l'hiver, ces inscriptions, on ne les voit pas. Comme le disait le premier ministre britannique William Gladstone : « *On mesure le degré de civilisation d'un peuple à la manière dont il traite ses morts.* »

5.7 Réparation de l'outrage par la *Place du Québec*, la reconversion et le classement

Pour sortir de ce cycle d'effacement, nous proposons un projet de réparation concret. Il faut bien le reconnaître, le Square Dominion/Place du Canada est un territoire occupé. Nous proposons de le renommer ou de redéfinir une partie de cet espace comme étant la *Place du Québec*. Ce geste toponymique marquerait le retour du "propriétaire" sur les lieux. Ensuite vient la reconversion du monument Macdonald. Nous ne demandons pas nécessairement la destruction de la statue de Sir John A. Macdonald (ce qui reste du monument récemment décapité), nous demandons sa reconversion. Il ne doit plus trôner en vainqueur absolu. Son monument doit être recontextualisé pour dire la vérité : il est assis sur les victimes de sa politique. Le monument modifié pour inclure la mémoire des Premières Nations et la mémoire du peuple canadien français qu'il a voulu effacer. Le bourreau doit faire face à ses victimes. Puis le classement du site MacDonell, actuellement Salle des Pas Perdus de l'ancienne gare Windsor : Nous demandons le classement du jardin de l'avocat MacDonell (site du banquet de 1834) comme site du patrimoine immatériel.



Dessin représentant le cimetière Saint-Antoine et le banquet de fondation de la Société Saint-Jean-Baptiste en 1834 commandé à François Guillet par l'Écomusée du Patrimoine Funéraire et Commémoratif en 2025. Voir l'annexe 3 pour la légende accompagnant ce tableau

6. Problématique particulière : les Premières Nations

6.1 Le piège institutionnel : un racisme systémique partagé

L'actualité vient tristement nous rappeler la rigidité mortifère de nos institutions. Le récent appel du chef Jonathan Shetush et de la communauté d'Uashat mak Mani-utenam, exigeant de la première ministre Christine Fréchette la reconnaissance du racisme systémique à la suite d'un énième drame³⁸, pointe exactement vers la maladie de notre architecture étatique.

Il faut avoir le courage de l'admettre avec eux, sans détour : le racisme systémique existe. Ce n'est pas une question d'individus malveillants, c'est la mécanique même d'un système hérité de 1867, conçu pour administrer et assimiler des populations plutôt que d'habiliter des nations à gérer leur propre espace et leur propre dignité.

Or, ce qu'on cherche à démontrer ici, c'est que nous sommes nous-mêmes victimes de la logique de ce système. Le peuple Canada-Québécois subit, à sa manière, un racisme systémique de la part d'une structure fédérale et constitutionnelle qui nie farouchement notre droit d'exister en tant que nation souveraine, maîtresse de son propre cadastre. Nous partageons avec les Premières Nations cette même condition de locataires aliénés, coincés dans une matrice politique qui refuse de reconnaître nos identités respectives et qui nous maintient dans un état de paralysie.

Tant que nous nous contenterons de quémander des reconnaissances ou des excuses aux politiciens de passage — les « Sirés » du système —, les tragédies dans les hôpitaux et l'itinérance dans nos rues continueront. La seule façon d'abolir ce racisme institutionnel n'est pas d'attendre une déclaration gouvernementale, mais de démanteler la structure qui le génère. C'est le but même du *Canada-Québécois* : redessiner l'espace par la Copropriété Indivise et le territoire discontinu, en alliant les nations victimes de ce vieux système dans un nouveau contrat de maîtres d'œuvre, fondé sur le respect et l'équité.

6.2 Rappel de la bonne entente d'autrefois (Champlain, Garakonthié, Kondiaronk, 1701)

6.2.1 Quelques exemples de bonnes relations franco-autochtones :

Refaire l'histoire des relations entre les Premières Nations et la Nouvelle-France serait trop long pour ce petit manifeste, il existe des pavés complets sur le sujet dont les livres de Gilles Havard. Mais pour rappeler brièvement qu'il y eut bonne entente à cette époque entre les deux parties, voici trois citations tirées du Dictionnaire des citations québécoises de Robert Prévost.

38 Communiqué de presse de l'ITUM en date du 8 mai 2026 :

<https://www.itum.qc.ca/wp-content/uploads/2026/05/20260508-Communique-de-presse-Demande-la-reconnaissance-du-racisme-systemique-1.pdf>

1 : Samuel de Champlain : « Nos garçons se marieront à vos filles et nous ne serons plus qu'un peuple » (p.130). Il est vrai que Jacques Cartier s'était comporté comme un con en kidnappant Donnaconna, ses deux fils et sept autres personnes pour les emmener de force en France mais ce ne fut pas l'attitude de Champlain, qui lui s'est justement démarqué par son acceptation des différences culturelles des Premières Nations, même s'il était convaincu de la supériorité de sa religion catholique sur les croyances de ces derniers.

2 : Hiawatha au père Marquette : « Que le soleil est beau, Français, quand tu nous viens visiter ! » (p.144). Le père Jacques Marquette, l'homme qui a découvert le Mississippi avec son compagnon Louis Jolliet, dont le nom figure sur un pont reliant le Wisconsin et l'Iowa, dont la statue représente le Wisconsin sous la coupole du capitol de Washington, a entretenu d'excellentes relations avec les Premières Nations. Cette phrase d'accueil est commémorée sur la plaque de bronze d'identification de sa statue à Laon en France (son village natal).

3 : Les Hurons à Louis Panet en 1852 : « Nous avons appris mon frère, que tu venais cacher ton wigwam sous nos ombrages » (p. 147). Fils du représentant des électeurs de la Haute-Ville de Québec, Louis Panet a refusé de reprendre le poste de son père, pourtant offert par ces mêmes électeurs, et trois ans plus tard, il se retrouve membre du Conseil législatif du Canada uni. Il s'installe pour le temps de ce mandat dans l'Ancienne-Lorette, au grand plaisir des Hurons de la place, qui lui rendent hommage en lui donnant un titre de membre honoraire de la bande sous le nom d'*Odario*, qui signifie Belle-Rivière. Cette citation vaut la peine d'être rapportée ici dans son entier car elle fait référence au castor en tant que symbole fondamental de l'identité canadienne.

« Nous avons appris avec plaisir, mon frère, que tu venais cacher ton wigwam³⁹ sous nos ombrages. Nous t'aimons déjà depuis si longtemps, nous ne t'en aimerons que davantage. On nous dit que tu nommais ton wigwam Castorville. Merci encore, car le castor est un gibier qui nous donne la subsistance. En souvenir de bonne amitié, nous te donnons ce castor vide : quand tu le voudras, tu trouveras toujours chez nous, dans la chaudière, la chair qui manque à cette peau. De ton côté, nous ne doutons pas que tu sauras la remplacer chez toi par du bon pétun, que nous fumerons avec toi et qui embaumera ton wigwam des agréables odeurs de la paix ». Comme le concluait Prévost : « Les enfants des bois avaient le symbolisme généreux ».

À ces citations, il est aisée d'ajouter quelques noms qui résument bien eux-aussi la bonne entente entre les Premières Nations et les Canadiens-devenu-Québécois, comme Garakonhié, le chef iroquois sénéca qui a prêché la paix iroquoise avec les Français et Kondiaronk, venue réaliser la Grande Paix de Montréal de 1701 et décédé la veille du jour de la signature.

6.2.2 La Grande Paix de Montréal de 1701 (Éric Cardinal, *De Kébec à Québec*)

Nous aurions bien voulu vous écrire notre propre interprétation de la Grande Paix de Montréal mais force est de constater qu'Éric Cardinal a fait bien mieux que nous ne pourrions le faire dans le livre *De Kébec à Québec* (éditions Les Intouchables, Montréal 2008) aux pages 42-43 :

39 Un wigwam est une habitation traditionnelle en forme de dôme ou de cône, construite par les peuples autochtones (Algonquins, Micmacs) de l'est de l'Amérique du Nord. Fabriqué en écorce, peaux ou nattes sur une structure en bois, il servait d'habitat semi-permanent

« La paix règne rarement longtemps en Nouvelle-France. Les relations entre les Iroquois et les autres Premières Nations sont, de façon particulière, sujettes à de nombreux conflits. Les Français, ayant déjà assuré leur soutien militaire à leurs alliés autochtones, n'ont d'autre choix que d'y participer.

Ces guerres incessantes nuisent au développement commercial et ne favorisent pas l'expansion de la colonie. Les autorités françaises, de façon plus systématique depuis l'arrivée de Frontenac à titre de gouverneur, vont tenter de négocier des ententes de paix avec les nations iroquoises.

Au début de l'année 1700, les nations iroquois sont affaiblies. Leurs succès commerciaux ne sont plus ce qu'ils étaient jadis et leur population décroît radicalement. Pour les Français, c'est l'occasion idéale pour proposer une alliance de paix avec les cinq nations formant la Confédération iroquoise (Onnciouts, Onontagués, Goyogouins, Tsonnontouans et Agniers). Une entente, que l'on peut qualifier de traité, est signée en septembre 1700 et les signataires prennent l'engagement de tenir une grande rencontre l'année suivante à Ville Marie avec toutes les autres nations partageant le territoire. Durant l'été 1701, Ville Marie est le théâtre d'un spectacle extraordinaire. Plus de 300 canots et près de 2 000 autochtones débarquent sur l'île, où les attend le gouverneur Callières (successeur de Frontenac). Certains viennent de très loin pour participer à cette rencontre historique. Pendant plusieurs semaines, les Français et leurs alliés autochtones (Abénaquis, Algonquins, Cris, Hurons-Wendat, Miami, Ojibwa, Outaouais, Sauteux) négocient avec les nations iroquoises un traité de paix sans précédent, que l'on appellera la Grande Paix de Montréal. Les négociations s'avèrent parfois très difficiles, mais elles aboutissent néanmoins à la signature, le 4 août 1701, d'un traité qui permettra d'assurer la stabilité politique de la Nouvelle-France pendant plus de 50 ans. Cette alliance, qui a été négociée selon les protocoles des nations autochtones, stipule que tout différend devra dorénavant se régler par la voie de la négociation. Les Français s'engagent à servir de médiateurs et d'arbitres dans le cas de mésententes entre les nations signataires. Les Iroquois garantissent quant à eux leur neutralité dans les conflits qui opposent les Français aux Britanniques. Cette promesse de neutralité, qui sera respectée pendant plusieurs années, a permis aux Français d'augmenter les expéditions vers le sud (territoire actuel des États-Unis) et d'accroître leur contrôle sur le commerce de la fourrure. La politique française d'alliances stratégiques avec les peuples autochtones permet ainsi à la France de maintenir sa domination sur un vaste territoire de l'Amérique du Nord jusqu'au milieu du XVIII^e siècle. La Nouvelle-France s'étend alors de Terre-Neuve jusqu'au Mississippi, en passant par la vallée du Saint-Laurent et les Grands Lacs. Pendant cette période, plus précisément entre 1725 et 1761, les Anglais vont aussi conclure des traités de paix et d'amitié avec différents groupes, surtout avec les Micmacs, les Mohawks et d'autres nations que l'on trouve aujourd'hui aux États-Unis. Ces traités font encore aujourd'hui l'objet de disputes que nous aborderons dans ce livre. »

Le projet du Canada-Québécois n'invente rien : il restaure. En exhumant des voûtes de l'oubli le Traité de la Grande Paix de Montréal de 1701, le Québec moderne redécouvre les plans d'origine de sa propre demeure. Lorsque le gouverneur de Callière et les chefs de trente-neuf nations apposèrent leurs

signatures et leurs pictogrammes au bas d'un même parchemin, ils ne dessinaient pas des frontières d'exclusion, mais les contours d'un archipel de nations souveraines sur un sol indivis. L'amnésie de deux siècles imposée par le régime d'Ottawa et tolérée par la République des Sirés a voulu faire de nous des colonisateurs ou des colonisés. Le modèle de 1701 prouve que nous étions, dès l'origine, des partenaires d'affaires et des co-gérants du continent

6.2.3 La Nouvelle-France a permis davantage d'épanouissement des Premières Nations que le Canada libéral contemporain

Quelques passages d'un article assez récent (2021) de Denys Delâge et Jean-Philippe Warren que l'on retrouve dans le collectif *Réalités autochtones au Québec*, publié par l'éditeur spécialiste du juridique Yvon Blais (« Kill the Indian, Save the Man – A Mare Usque ad Mare », pages 11-34) nous expliquent que la Nouvelle-France a permis davantage d'épanouissement des Premières Nations que le Canada libéral post-1867. Le premier passage est la reprise des pages 11 à 13, le deuxième la page 27, le troisième les pages 29-30 et le dernier est le petit paragraphe de conclusion de la page 34. Les caractères gras sont de nous.

« En Amérique, comme cela s'est passé en Océanie, les nations européennes se sont moins imposées par la force des armes que par l'introduction dévastatrice, dans un contexte d'unification microbienne du monde, de maladies inconnues des populations indigènes. Un autre facteur a contribué à la domination occidentale en Amérique : les Occidentaux étaient porteurs de conceptions nouvelles de l'être humain fondées sur un idéal de domination plutôt que de partage et de communion. Un tout premier indice de cette opposition n'apparaît-il pas lors du premier rituel d'appropriation du territoire autochtone ? Au moment de l'érection d'une croix au nom du roi de France à Gaspé, le 23 juin 1534, le « capitaine » Donnacona ne protesta-t-il pas « comme s'il eust voulu dire que toute la terre estoit à luy », et Cartier n'a-t-il pas réduit le sens de l'érection d'une croix à celui d'une balise pour les navires ?

*Pour simplifier à l'extrême une histoire autrement plus complexe, contentons-nous de diviser les puissances ayant participé à la colonisation de l'Amérique du Nord au XVII^e siècle en deux groupes : d'une part, la Nouvelle-France, qui faisait reposer l'intégration politique sur la sujétion pleine et entière au roi, dans la continuité du régime féodal, et les colonies américaines, qui faisaient reposer l'intégration politique sur la participation de citoyens libres à un covenant. **Tout archaïque soit-elle en comparaison avec les colonisations britanniques, c'est bel et bien la Nouvelle-France qui favorisa davantage les alliances et les métissages avec les peuples indigènes en appelant colons et Autochtones à ne faire qu'un seul peuple, c'est-à-dire non pas en excluant, mais en intégrant et assimilant les Autochtones.** Ainsi la célèbre invitation à ses alliés de la part de Champlain « alors nos garçons se marieront à vos filles, & nous ne ferons plus qu'un seul peuple » exprime-t-elle certes une ouverture, mais bien davantage une « arme d'empire » visant la subordination au roi, au pape et au mari. D'ailleurs, en 1620, Champlain ne procède-t-il pas à Québec à un rituel de prise de possession en l'absence des premiers intéressés, les Innus ? Il en allait tout autrement pour les puritains de la*

Nouvelle Angleterre, fondateurs d'une société de « Saints visibles » dont le contrat d'alliance reposait sur le consentement et la responsabilité mutuelle. Ce peuple élu et démocratique ne réservait aucune place aux « Sauvages païens », pas plus qu'aux esclaves. On en arrive donc à cette conclusion étonnante que l'avancée de la modernité a eu des effets autrement plus génocidaires que le féodalisme. Comment comprendre un tel paradoxe ? » (p. 11-13)

(...)

« C'était la coutume dans l'espace seigneurial de la Nouvelle-France que des nations autochtones vivent à proximité des colons. Qui plus est, des réfugiés vinrent s'y établir : les Hurons-Wendats en 1650, les Iroquois chrétiens en 1667, les Abénaquis en 1675. La colonie était donc terre d'accueil des Premiers Peuples. Avec son principe de superposition de droits, ceux du roi pour les chênes, du seigneur pour le cens, du curé pour la dîme, des glaneurs pour les restes, pouvaient s'ajouter ceux des Autochtones pour la pêche et la chasse. Qui plus est, les colons de Sillery eurent pour seigneurs des Innus et des Hurons toutefois placés sous la tutelle des jésuites. S'il est vrai que la pression des colons a graduellement réduit l'espace autochtone, l'interaction entre les uns et les autres est cependant demeurée commune, banale, normale. Dans les Pays d'en Haut, c'est-à-dire dans l'espace de la Nouvelle-France en amont de Montréal, ce sont les colons qui vivaient parmi les Amérindiens. Il en allait tout autrement dans les Treize Colonies où, depuis le XVII^e siècle, les colons acquéraient ou achetaient de manière généralement frauduleuse la terre des nations indiennes, qu'ils privatisaient tout en refoulant les premiers occupants. À la défaite française, les colons britanniques furent nombreux à vouloir s'accaparer les terres à l'ouest des Appalaches tandis que les guerriers de Pontiac menaient une guerre d'indépendance pour empêcher la spoliation qui allait suivre le remplacement des troupes françaises par les Britanniques dans les Pays d'en Haut. » (p. 27)

(...)

« Les Britanniques ne pouvaient concevoir de céder des terres aux Autochtones comme ils le faisaient pour les colons. Selon eux, le mode de vie des Premières Nations était incompatible avec l'univers colonial : celles-ci ne connaissaient ni la propriété privée, ni l'unité de production familiale, ni le travail salarié, ni l'agriculture masculine, ni la segmentation des univers spirituels et matériels caractéristique de l'univers euro-canadien. Les normes et la tradition de la culture autochtone étaient étrangères aux valeurs du travail ou de la liberté entendues au sens du protestantisme et de la philosophie libérale d'alors, selon laquelle seule l'agriculture de type européen imposait la discipline du travail régulier, facteur déterminant du progrès civilisationnel. Alexis de Tocqueville n'écrivait-il pas à propos des Indiens : « Ils ne plieront point à la civilisation, non parce qu'ils sont incapables de faire comme nous, mais parce qu'ils méprisent notre manière de vivre et se jugent nos supérieurs ». Tocqueville avait ici raison : les Autochtones refusaient une organisation libérale qui rompait l'équilibre créé par le don et le contre-don en accentuant des rapports de classe, en stratifiant la société, en refoulant les lignages, en niant la jouissance d'un bien au non-propriétaire, en retranchant de la circulation collective compatriotes et esprits. La modernité coloniale était incompatible avec la continuation du mode de vie traditionnel des Premières Nations, des Métis et des Inuits.

Les autorités britanniques ont reconnu l'impossibilité d'intégrer collectivement les Amérindiens dans l'univers colonial. Elles se sont toujours représentées les sociétés autochtones comme appartenant aux premiers âges de l'humanité, c'est-à-dire à celui de l'enfance immature et irresponsable. Des tuteurs devaient prendre en charge leur éducation et les conduire vers l'âge adulte de la responsabilité, du travail et de l'inscription dans un ordre hiérarchique. Il fallait convertir ces « Sauvages », les extirper de leur état de nature et les inscrire dans l'ordre et la hiérarchie de la civilisation et de la propriété privée. Cela postulait la fin de l'errance, de l'agriculture féminine, de la propriété collective. » (p. 29-30)

(...)

*« La démocratie pour les Autochtones implique qu'ils puissent s'approprier la modernité et la définir collectivement, pour eux-mêmes, à leur manière. Elle implique une reconnaissance de leur caractère national. **Paradoxalement, cette possibilité leur a été davantage offerte dans le contexte d'une Nouvelle-France féodale que dans celui d'un Canada libéral...** »* (p. 34)

6.3 Reconnaissance pleine et entière de l'existence des Premières Nations, à l'intérieur des limites du Québec actuel et à l'extérieur

Rappel historique : les Premières Nations ont toujours eu de meilleures conditions d'existence au Québec que dans le reste du Canada. Voir les tableaux que Robin Philpot fournit aux pages 63-67 et à l'annexe de son livre *Oka : dernier alibi du Canada anglais*, que nous avons repris ici à l'annexe 4.

L'identité première des Canadiens d'ascendance française n'était pas basée sur l'attachement sédentaire à une terre, mais plutôt sur un mode de vie nomade hérité des Premières Nations, notamment des Iroquois. Ce nomadisme (coureurs des bois) conférait à ces habitants une compétence politique inédite, une maîtrise de l'espace et une véritable « joie de vivre » euphorique.

L'État du Canada-Québécois refuse le paternalisme colonial qui caractérise la gestion fédérale des Premières Nations depuis 1867. Reconnaître pleinement l'existence de ces peuples, ce n'est pas multiplier les excuses officielles ou les confiner dans des « réserves »⁴⁰ administrées par des fonctionnaires lointains ; c'est d'abord faire l'audit glacial et mathématique du désastre systémique imposé par Ottawa, pour ensuite rebâtir sur de nouvelles fondations.

Les chiffres compilés sur la réalité des populations amérindiennes agissent comme un révélateur brutal de l'échec de l'ingénierie sociale fédérale. Le système canadien n'est pas un protecteur, c'est une machine d'assimilation et d'anéantissement. La preuve la plus foudroyante réside dans le cœur même de l'identité : la langue. Dans les communautés du nord du Québec, la persistance des langues amérindiennes atteint un taux de préservation de 91 %, alors qu'à peine de l'autre côté d'une frontière provinciale invisible, dans les réserves du nord et du nord-ouest de l'Ontario gérées par la même matrice fédérale, ce taux s'effondre à 50 %.

⁴⁰ Part de territoire réservée à une des nations indiennes, souvent enclavée dans une ville tel l'arrondissement de la haute Saint-Charles de la ville de Québec, terre de la nation huronne-wandate.

Cet effondrement culturel dans le reste du Canada s'accompagne d'un naufrage humain que la machine fédérale tente de masquer. La surreprésentation carcérale des Amérindiens pulvérise les statistiques dans les provinces de l'Ouest (Manitoba, Saskatchewan, Alberta), alors qu'elle demeure à son niveau le plus bas au Québec. Il en va de même pour les infrastructures de base et la détresse psychologique : le pourcentage de maisons amérindiennes sans chauffage central est massivement plus élevé sous le standard canadien qu'au Québec, tandis que le fléau du suicide frappe les Amérindiens à l'échelle canadienne avec une violence nettement supérieure à ce que l'on observe sur le cadastre québécois.

Face à ce constat de faillite de la tutelle d'Ottawa, le projet du Canada-Québécois impose un changement de paradigme absolu. La reconnaissance des Premières Nations doit être pleine, entière et transfrontalière. Les frontières provinciales actuelles sont des découpages administratifs britanniques qui ont cisailé les territoires ancestraux. En reconnaissant l'existence des Premières Nations à l'intérieur de nos limites territoriales, mais également à l'extérieur de celles-ci, l'État du Canada-Québécois prend acte que ces nations ont leur propre intégrité géopolitique.

Elles ne sont pas des pupilles de l'État à qui l'on doit fournir une maison sous le seuil de pauvreté ; elles sont des copropriétaires de l'Archipel. Cette reconnaissance exige le démantèlement de la mécanique d'aliénation d'Ottawa pour faire place à une véritable diplomatie d'égal à égal, la seule approche capable de rétablir le standard de dignité nécessaire à notre sécurité et épanouissement collectifs.

Le destin du *Canada-Québécois* est intimement lié à celui des Premières Nations. Actuellement, les deux peuples souffrent des maux imposés par l'ingénierie fédérale : d'un côté, le bogue psychologique du locataire francophone ; de l'autre, la prison administrative de la Loi sur les Indiens, qui dépossède l'Autochtone de tout levier économique et institutionnalise la honte et la rupture identitaire.

L'avenir commun exige une Double Décolonisation Parallèle. Le Canado-Québécois doit cesser d'être le gestionnaire anxieux de l'Empire, et les Premières Nations doivent pouvoir s'affranchir d'un système qui les maintient sous tutelle. La libération de l'un est la condition absolue de la dignité de l'autre. Nous devons passer d'une relation de méfiance — où l'on craint toujours d'être assimilé ou trahi — à une véritable alliance de copropriétaires.

La Confédération de 1867 ne fut pas un grand pacte fondateur ; ce fut une expropriation silencieuse. L'État canadien s'est érigé sur l'effacement cadastral des Premières Nations, orchestré par la Loi sur les Indiens de 1876. Un siècle plus tard, face à l'échec de ce système de tutelle, le fédéralisme a proposé son ultime solution : l'assimilation. Par son Livre blanc de 1969, Pierre Elliott Trudeau tenta d'effacer le statut légal et le caractère national des Autochtones pour en faire de simples citoyens individuels.

6.3.1 L'Alliance des Fondations : L'Ingénierie de la Superposition

L'ingénierie d'un État ne tolère pas les vices cachés. Le drame constitutionnel du Canada repose sur une erreur d'arpentage fondamentale : la tentative d'effacer la couche géologique fondatrice du continent.

Le système britannique a voulu imposer sa « forme d'établissement » — la clôture de la propriété exclusive — en prétendant que le territoire était vierge. Il a tenté d'effacer ce que le géographe Gilles Ritchot nommait *l'espace de l'Iroquoisie*, l'enfouissant sous l'artifice juridique de la Loi sur les Indiens. Or, on ne bâtit pas un gratte-ciel en ignorant la composition du sous-sol. Les frictions continues devant les tribunaux canadiens ne sont que les secousses sismiques d'une architecture qui a refusé de s'ancrer dans son roc mère.

Le *Canada-Québécois* corrige cette faille structurelle. La création du *Conseil de l'Alliance*⁴¹ n'est pas un geste de repentance politique ; c'est un acte de consolidation cadastrale.

41 Le conseil de l'alliance : la fin de la repentance, le début du cadastre

L'édifice constitutionnel de 1867 repose sur une faille sismique majeure : l'illusion qu'un État colonial pouvait tracer une frontière continue au crayon sur une carte, en ignorant l'existence de droits antérieurs. Depuis plus d'un siècle et demi, nous tentons de bâtir sur un terrain dont les titres de propriété sont contestés. Le *Canada-Québécois* corrige cette faille structurelle à la source.

La création du Conseil de l'Alliance n'est pas un geste de repentance politique ; c'est un acte de consolidation cadastrale. Il est impératif de bien saisir cette nuance.

L'hypocrisie de la repentance politique Le système actuel, géré par l'élite traditionnelle, adore la repentance. Les politiciens multiplient les excuses officielles, les déclarations solennelles et les larmes aux yeux en Chambre pour s'excuser des torts du passé envers les Premières Nations. Pourtant, une fois les caméras éteintes, l'État refuse obstinément de modifier la Loi sur les Indiens ou de céder la moindre parcelle de contrôle foncier réel. C'est l'hypocrisie achevée du locateur : on s'excuse pour les fuites dans le plafond, mais on refuse de donner les clés au locataire pour qu'il puisse réparer la plomberie. Le Bâtitteur rejette cette approche stérile. La culpabilité historique n'est pas un matériau de construction. On ne fonde pas un pays sur des excuses, on le fonde sur des titres clairs.

La consolidation cadastrale L'acte de consolidation cadastrale, c'est l'intervention du notaire qui vient purger les vices de titre. C'est le moment où l'on cesse de se battre sur des concepts abstraits pour regarder le sol tel qu'il est. En reconnaissant officiellement le territoire discontinu, le *Canada-Québécois* sécurise l'ensemble de l'archipel. Nous garantissons aux Premières Nations la maîtrise d'œuvre totale sur leurs stations d'ancrage, et en retour, notre propre souveraineté sur nos zones d'habitation devient juridiquement et moralement inattaquable. Le terrain est enfin purgé de ses litiges.

Le rôle du Conseil de l'Alliance Dans cette logique immobilière, le Conseil de l'Alliance devient l'organe vital de notre nouveau continent. Il ne s'agit pas d'un Parlement classique où une majorité démographique (les Canadiens-Québécois) pourrait écraser une minorité (les Premières Nations). Le Conseil de l'Alliance agit exactement comme le conseil d'administration d'un grand syndicat de copropriété.

Puisque nous sommes désormais tous des propriétaires légitimes de nos parties privatives, nous devons gérer les espaces communs. C'est au sein de ce Conseil paritaire que se négocient d'égal à égal les quotes-parts pour l'entretien des infrastructures partagées, les corridors de transport, la protection des réseaux hydrographiques et la sécurité environnementale.

Le Conseil de l'Alliance transforme une relation de subordination coloniale en un partenariat d'affaires et de bon voisinage. Ce n'est plus de la grande politique émotionnelle ; c'est de la saine gestion de propriété.

6.3.2 La loi de la Superposition

Plutôt que de poursuivre la vaine tentative canadienne d'exclure les nations autochtones de l'usufruit du territoire, le *Canada-Québécois* officialise la **superposition des espaces**. En assumant notre forme d'Archipel, nous reconnaissons que l'espace francophone et l'espace autochtone occupent les mêmes coordonnées géographiques, selon des usages distincts mais complémentaires.

L'Alliance avec les Premières Nations est le pieu d'acier que l'Architecte enfonce jusqu'au socle rocheux. En unissant le Bâtitteur (le *Chantier de la Dignité*) aux fondateurs millénaires du lieu, nous créons le seul titre de propriété en Amérique du Nord qui soit juridiquement et géographiquement inattaquable. Le Propriétaire ne redoute pas l'espace originel ; il s'y arrime.

L'ingénierie d'un État ne tolère pas les vices cachés. Le drame constitutionnel du Canada repose sur une erreur d'arpentage fondamentale : la tentative d'effacer la couche géologique fondatrice du continent.

6.4 Un « Archipel de Nations sur un territoire discontinu »

6.4.1 Les souverainetés de l'Archipel de Nations

Jusqu'à présent, les Premières Nations ont été les grandes absentes des réflexions sur l'éventuelle indépendance du Québec. Le projet du Canada-Québécois se propose de les intégrer pleinement dans le processus afin qu'ils obtiennent eux-aussi leur indépendance et qu'ils puissent jouir d'une représentation à l'Organisation des Nations Unies qui leur a toujours fait défaut à ce jour (Si l'ONU refuse de les écouter, nous nous engageons à porter leur voix dans l'enceinte et ce même si ce devait être à notre détriment). Le principe de copropriété indivise assurera la sécurité des anciens traités tout en permettant la négociation d'égal à égal pour la nouvelle gestion. Avec les notions de Territoire Discontinue et d'archipel de nations, il n'y a pas de « Vous êtes dans notre territoire » ; malgré les connections par le réseau des routes, l'électricité et l'économie, les Premières Nations auront leur propre autonomie et les relations passeront d'un statut de propriétaire/locataire à celui de voisins de palier. Ces dernières profiteront également sur-le-champ des projets du Chantier de la Dignité si elles le souhaitent et elles ne seront plus dans l'obligation d'attendre la réalisation de ces promesses d'Ottawa qui prennent souvent plus de 10 ans pour se manifester. Étant propriétaires sur leurs territoires, ils pourront protéger leur sol et l'eau comme ils l'entendent.

La souveraineté autochtone ne doit plus être confinée dans le ghetto des réserves actuelles, ni exiger le morcellement irréaliste d'immenses blocs continentaux. Elle doit s'exercer sur un archipel de lieux significatifs : des terres ancestrales, des zones de chasse, des pôles économiques et des ancrages urbains. Ce modèle confère enfin aux Premières Nations le véritable titre de propriété (et les leviers financiers qui en découlent), tout en préservant l'intégrité de l'édifice québécois. C'est la traduction spatiale d'une diplomatie d'égal à égal, reprenant l'esprit originel de la Grande Paix de 1701.

6.4.2 Assumer notre Métissage Originel

Pour sceller cette alliance, le *Canada-Québécois* n'a pas besoin d'inventer de toutes pièces un nouveau statut juridique de « Métis » pour imiter l'Ouest canadien et s'approprier les droits autochtones. Notre force réside dans la reconnaissance que la nation canado-québécoise est une nation profondément métissée. Le Canadien rebelle et indiscipliné des origines était le fruit de la rencontre entre l'Europe et l'Amérique. En réhabilitant cette part refoulée de notre identité, nous jetons un pont naturel vers les Premières Nations.

La guérison passe par l'adoption du concept de **Territoire Discontinu**. En cessant de vouloir posséder un « bloc » monolithique et exclusif, et en acceptant la **superposition** avec les Premières Nations, nous sortons du jeu de somme nulle du colonisateur.

Le Bâisseur du *Canada-Québécois* ne se lève pas le matin en se demandant s'il existera encore dans 50 ans. Il se lève pour couler les fondations du *Chantier de la Dignité*. Le sentiment de propriété est le seul remède contre l'angoisse de la disparition.

6.5 Le respect des Droits ancestraux des Premières Nations

6.5.1 Que veut-on dire lorsqu'on parle de « Droits ancestraux » ?

Il va de soi que dans le cadre du Canada-Québécois, les Droits ancestraux des Premières Nations seront respectés, il ne saurait en être autrement. Mais avouons-le, le sujet est vaste et pas évident. Cependant Éric Cardinal et ses coéquipiers Denis Bouchard et Ghislain Picard abordent la question de front dans *De Kébec à Québec* et nous ne pouvons que reprendre ce passage du deuxième chapitre ici (pages 138-140)

« En 1969, dans son Livre blanc, le gouvernement fédéral prétendait que les droits ancestraux n'existaient pas, que les droits des Autochtones étaient uniquement ceux conférés par certains traités ou par la législation canadienne. Or, comme nous l'avons vu, la Cour suprême du Canada a rejeté cette vision en affirmant en 1973, dans l'affaire Calder, que les Premières Nations qui n'avaient pas conclu de traité de cession possèdent des droits issus de leur présence historique.

Mais ces droits ancestraux ne sont écrits nulle part. Le concept est facile à comprendre, mais extrêmement difficile à appliquer. D'autant plus que les gouvernements, bien que reconnaissant les droits ancestraux en principe, vont toujours tout faire pour en limiter la portée. C'est pour cette raison que cette question fait régulièrement l'objet de procédures judiciaires. Et puisqu'il s'agit d'un concept de droit aux contours très flous, ces causes vont souvent se rendre jusqu'en Cour suprême du Canada.

Au Québec, nous n'avons pas assisté à beaucoup de procédures judiciaires, contrairement à la Colombie-Britannique. Pourtant, la situation des Premières Nations du Québec est très semblable à celle des Premières Nations de la Colombie-Britannique, qui n'ont conclu aucun traité de cession.

C'est ainsi qu'au Québec, plusieurs Premières Nations peuvent revendiquer des droits ancestraux sur un vaste territoire. Il s'agit assurément des Innus et des Atikamekw qui sont actuellement en négociation territoriale, ainsi que les Micmacs, les Malécites, les Algonquins et les Abénaquis. Les Hurons et les Mohawks sont dans une situation particulière. Ils peuvent certainement revendiquer des droits ancestraux, mais ceux-ci leur sont catégoriquement niés par les gouvernements, puisque ces nations n'occupaient pas le territoire qu'elles occupent actuellement au moment du contact avec les Européens (date cruciale pour la détermination des droits ancestraux). Les Hurons-Wendat possèdent toutefois des droits issus d'un traité, le traité de Murray signé en 1760. Les Mohawks de Kahnawake (près de Châteauguay) et de Kanesatake (près d'Oka) revendiquent de façon particulière des droits qui ont été conférés ou reconnus lors de la création des seigneuries de Sault-Saint-Louis et de Deux-Montagnes.

Mais que sont ces fameux droits ancestraux ?

Il faut d'abord comprendre que ce sont des droits reconnus par le système juridique canadien, c'est-à-dire qui peuvent être sanctionnés par les tribunaux canadiens. La Cour suprême du Canada a défini le droit ancestral comme une « coutume, pratique ou tradition faisant partie intégrante de la culture distinctive du groupe autochtone qui revendique le droit en question ». Elle a aussi précisé que ces droits ne sont pas issus du droit canadien, mais bien de la présence historique des Premières Nations. Tous les droits des Premières Nations existant au moment du contact ne sont toutefois pas reconnus par le droit canadien. Seuls sont reconnus ceux dont on peut réussir à démontrer qu'ils faisaient partie intégrante (très importante) de leur culture. Les Premières Nations peuvent assez facilement prouver que des activités de chasse, de pêche et de piégeage sont des droits ancestraux. Par contre, il leur est extrêmement difficile de prouver d'autres droits ancestraux, notamment ceux liés à la gouvernance (juridiction) ou aux activités économiques (droits de commercer librement).

Dans tous les cas, le fardeau de la preuve incombe au groupe qui revendique le droit.

Puisque les gouvernements ne reconnaissent jamais d'emblée les droits ancestraux aux Premières Nations, celles-ci n'ont que deux options pour les faire admettre : une décision judiciaire ou la signature d'un traité. Et, tant qu'un droit n'est pas formellement reconnu, il ne peut pas être appliqué. Ainsi, même si les Premières Nations du Québec ont certainement des droits ancestraux largement répandus, elles ne peuvent pas en bénéficier tant et aussi longtemps qu'elles n'auront pas conclu une entente avec les gouvernements ou obtenu la décision d'un tribunal. Dans cette logique, les gouvernements n'ont que très peu d'avantages à reconnaître l'existence des droits ancestraux. Au contraire, ils ont tout intérêt à les nier.

6.5.2 Le titre aborigène : un droit ancestral particulier

Les tribunaux ont depuis longtemps reconnu que les Premières Nations ayant occupé et possédé certains territoires avant l'arrivée des Européens possédaient des droits sur ces territoires. Avant de parler des droits ancestraux, on parlait alors du titre aborigène (ou titre indien), qui signifie que certaines Premières Nations jouissent de droits sur le territoire, autres que ceux conférés par traités ou par la loi. Ces titres existent, qu'ils aient été reconnus ou non.

Pendant plusieurs années, on croyait qu'il fallait prouver l'existence d'un titre aborigène pour se voir reconnaître la pratique de droits ancestraux. Ce n'est plus le cas. Depuis les années 1990, le titre aborigène est défini comme un droit ancestral particulier, lié au territoire. Les droits ancestraux peuvent ainsi comprendre toute une gamme d'activités, allant de la simple activité de chasse au droit plus substantiel et complexe qu'est le titre aborigène. Ce dernier a néanmoins une définition différente des autres droits ancestraux. Plutôt que d'être défini comme une activité faisant partie intégrante de la culture distinctive de la Première Nation, le titre aborigène est défini comme un droit au territoire lui-même et à son occupation exclusive selon des règles propres à ses occupants. Le titre aborigène comprend ainsi davantage que le droit de pratiquer des activités ancestrales. Le titre aborigène leur confère ainsi un droit à l'autonomie gouvernementale qui est toutefois, affirme la Cour suprême, un « usage qui ne soit pas incompatible avec la nature du titre aborigène ».

Une autre distinction importante par rapport aux autres droits ancestraux est la date de référence. En ce qui concerne la détermination du titre aborigène, la date n'est pas celle du premier contact, mais plutôt celle de l'affirmation de la souveraineté de la Couronne britannique sur le territoire. Pour le Québec, il s'agit ainsi de 1763, ce qui signifie que tous les territoires ancestraux toujours occupés et/ou contrôlés par les Premières Nations au moment de la Proclamation royale peuvent (sauf ceux faisant partie de la convention de la Baie-James et du Nord québécois) faire l'objet d'une revendication territoriale. En théorie, il subsiste toujours un titre aborigène qui influe ainsi sur la souveraineté territoriale de l'État. »

6.5.3 Kahnawake : une revendication particulière

Au-delà des polémiques stériles du fameux « Montréal, terre non-cédée » que l'on entend depuis quelques années, il existe une revendication justifiée de la part de Kahnawake sur ce que l'on appelle l'ancienne seigneurie de Sault-Saint-Louis. Elle a été bien expliquée par Éric Cardinal et ses collaborateurs dans *De Kébec à Québec* aux pages 158-159 :

« En vertu de la politique fédérale, les Premières Nations qui revendiquent des droits territoriaux ont accès à deux processus de négociation distincts. Le premier se fait en vertu de la politique des

revendications territoriales globales, que nous avons décrite plus tôt. Le second est la politique de revendications particulières, qui vise essentiellement à régler des griefs de Premières Nations à l'égard de la gestion des terres de réserve ou à l'égard de traités historiques.

Mais ces deux politiques de négociations territoriales ne suffisent pas à répondre à toutes les demandes. C'est pourquoi, dans certains cas, les gouvernements acceptent de mettre sur pied un processus particulier. C'est le cas de Kahnawake, communauté située à un jet de pierre de Montréal, sur la Rive-Sud. Depuis de nombreuses années, les Mohawks revendiquent un titre sur les terres de l'ancienne seigneurie de Sault-Saint-Louis, qui englobe les municipalités situées entre La Prairie et Châteauguay (Delson, Candiac, Saint-Constant, Sainte-Catherine). Cette seigneurie a été créée en 1680 par un acte particulier du roi Louis XIV, statuant que les terres de cette seigneurie étaient concédées aux Jésuites pour l'usage exclusif des « Iroquois du Sault » (Mohawks). Malgré cette directive royale très précise, les Jésuites commencèrent, à partir de 1703, à céder certains territoires à des colons français. Ces concessions se sont poursuivies pendant plusieurs années malgré les objections des Mohawks. Aujourd'hui, la communauté de Kahnawake ne représente que 25% du territoire d'origine de la seigneurie.

Déjà, en 1750, les autorités de la Nouvelle-France, par une décision du gouverneur Duquesne, reconnaissaient que les terres de la seigneurie avaient été « illégalement » concédées pour la colonisation et que l'ensemble des terres devait revenir aux Mohawks. En 1762, après la prise de Montréal par l'armée anglaise, les autorités britanniques ont à nouveau reconnu le titre de propriété des Mohawks sur les terres de la seigneurie. Présidant à un tribunal militaire, le général Gage a rendu une décision qui annule les droits de propriété des Jésuites et ordonne la restitution de toutes les terres aux Mohawks. En 1988, le Conseil mohawk a transmis une lettre aux maires des municipalités voisines, les informant de leur prétention sur les terres. En juin 2003, après plusieurs années d'échanges, le gouvernement fédéral accepte de mettre en place une table de négociations. Depuis ce temps, le gouvernement fédéral et Kahnawake discutent de cette question, recherchant des voies de solutions qui permettraient aux Mohawks d'être compensés pour la perte des terres. Les deux parties ont tenté de convaincre le gouvernement du Québec d'adhérer à cette table de négociations, notamment pour discuter de la possibilité d'agrandir le territoire de la municipalité. Après avoir refusé pendant toutes ces années, le gouvernement du Québec a accepté, le 6 février 2008, de se joindre à la table de négociations portant sur les territoires de l'ancienne seigneurie de Sault-Saint-Louis. »

7. La faisabilité du projet du Canada-Québécois

7.1 Le référendum de ratification

Il faut bien se rendre à l'évidence: la stratégie référendaire telle qu'elle fut adoptée en 1980 et 1995 n'est pas opérationnelle. Elle comprend trop de failles, trop de possibilités de falsification comme l'a démontré Robin Philpot dans son livre *Le référendum volé* et lorsqu'il y a défaite, il y a régression de la société francophone dans son ensemble. Un troisième référendum perdant pourrait sonner le glas du fait français en Amérique du Nord, à l'image du fait français qui a complètement disparu dans le Maine, le Vermont, le New Hampshire et le Massachussets. Les Québécois sont-ils prêts à jouer leur avenir avec une stratégie qui s'est avérée défectueuse à deux reprises ?

Nous croyons être les maîtres de nos choix, mais nous oublions que nous habitons une structure qui nous précède. Nous édifions collectivement la forme d'établissement qui nous manipule un à un. Le Canada de 1867 n'est pas qu'un cadre politique ; c'est un moule spatial conçu pour l'exclusion. En acceptant de vivre dans cette "forme" — celle de la clôture britannique et de la propriété exclusive —, le Québécois et l'Autochtone se condamnent à n'être que des figurants. Le bogue n'est pas dans notre volonté, il est dans le plan de l'édifice. Pour cesser d'être manipulés, nous ne devons pas seulement changer de gouvernement, nous devons changer de géographie.

La souveraineté classique telle que portée par le mouvement indépendantiste depuis les années 1960 n'est qu'un mythe compensatoire, le quatrième du genre, qui permet de faire le deuil de la dépossession politique sans régler le problème du cadastre. Les défaites référendaires de 1980 et 1995 s'expliquent par une double contrainte structurelle : l'espace canadien pousse le Québec à vouloir sortir tout en disposant des moyens de l'en dissuader, rendant illusoire toute quête d'une « réponse claire à une question claire ». Ritchot pose alors une inversion causale fondamentale – ce n'est pas la langue qui fait le territoire, c'est la maîtrise du territoire qui garantit la culture. Il appelle donc à sortir du référendum de permission pour passer à l'action physique par un Référendum de Ratification des plans de l'Archipel et de la Fiducie, tout en désignant Montréal comme cœur stratégique de ce réseau que le Bâtitteur et le Banquier doivent désormais construire concrètement.

Ce que propose l'option du Canada-Québécois, c'est un grand re-brassage des cartes où cette fois rien ne sera laissé de côté. Les symboles *canadiens* sont issus de la culture qui a donné naissance au Québec d'aujourd'hui, l'original de l'hymne national canadien a été écrit en français dans le cadre de la Société Saint-Jean-Baptiste, et l'entité politique actuelle appelée Canada a été fondée par Samuel de Champlain et non Lord Elgin, ou John A. MacDonald. Ne pas se servir de ces faits historiques prouvés n'est pas à l'avantage des Québécois qui veulent s'affirmer dans le concert des nations. Ce refus de reconnaître et se servir de ces faits historiques, voilà le bogue identitaire. Continuer le refoulement du souvenir des crimes de Gorham, Rogers, Wolfe et Amherst, ça c'est le bogue identitaire, faire le tour de la Maison Ludger-Duvernay de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal sur la rue Sherbrooke et constater qu'il n'y a aucune référence au fait que c'est cet organisme qui a enfanté l'hymne national canadien, c'est ça le bogue identitaire, réaliser que les monuments impériaux britanniques du Square Dorchester et de la Place du Canada au centre-ville de Montréal sont érigés sur

les restes des ancêtres des Canadiens-devenus-Québécois sans que ces derniers s'indignent, ça c'est le bogue identitaire, n'avoir aucune préoccupation pour l'entretien et la préservation du Monument aux Patriotes du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, ça c'est le bogue identitaire, ne pas vouloir protéger la langue française efficacement sous prétexte d'ouverture sur le monde, ça c'est le bogue identitaire, laisser les Britanniques se prendre des têtes-de-turcs dans la nation francophone pour faire la sale job envers ceux-ci (les sirés contre Louis Riel, Pierre Elliot-Trudeau contre René Lévesque, Jean Chrétien contre Jacques Parizeau, la saga toute récente de Justin Trudeau, etc), ça c'est le bogue identitaire. Et encore, cette petite énumération n'a même pas prétention à l'exhaustivité.

Notre réflexion à l'Écomusée du Patrimoine Funéraire et Commémoratif, c'est que de ne pas s'être servi de son passé canadien original a coûté la victoire aux forces indépendantistes de 80 et 95. Le R.o.C. n'ayant pas été ébranlé dans ses bases, il avait beau jeu utiliser sa supériorité numérique et son poids économique pour écraser la partie adverse, ce qui mènera Parizeau à sa fameuse phrase sur « l'argent et le vote ethnique ». Le tout en pouvant se cacher derrière un visage québécois et donner ainsi l'impression que toute l'affaire découle de l'immaturité québécoise, au grand plaisir des conservateurs de l'ouest qui ne rêvent que d'une chose, faire la table rase du fait français en Amérique du Nord, ce que nous appelons ici « l'esprit de Gorham » toujours bien vivant. C'est pourquoi nous proposons la formule du Canada-Québécois, c'est-à-dire une réappropriation stratégique de notre identité profonde et des symboles en découlant, le tout pour mener à un référendum gagnant qui débloquera la situation et assurera la pérennité de la société francophone d'Amérique du Nord logée dans la vallée du Saint-Laurent et à l'épanouissement des Premières Nations.

Le bogue politique québécois n'est pas qu'une affaire de constitution ou de langue. C'est, à sa racine la plus concrète, un bogue d'aménagement du territoire. Comme l'a démontré Gérard Beaudet dans son ouvrage *Le pays réel sacrifié*, nous vivons dans un pays réel sacrifié au profit d'un pays légal qui nous maintient sous tutelle.

Gérard Beaudet nous avertit : l'aménagement du territoire au Québec a été confisqué par une élite de gestionnaires qui traitent le pays comme une succursale.

Le Symptôme (Le Laisser-aller)	La Cause (La Tutelle)
Étalement urbain	Priorité aux flux commerciaux plutôt qu'à l'ancrage des citoyens.
Patrimoine dégradé	Gestion comptable à court terme (réflexe du locataire).
Itinérance et crise du logement	Absence de vision foncière souveraine ; gestion de la pauvreté par la charité légale.
Invisibilité autochtone	Négation du cadastre originel par une grille de zonage coloniale.

Cette « mise en tutelle » de l'espace est le reflet exact de notre condition politique. Le locataire ne décide pas de l'emplacement des murs ; il subit le plan d'un propriétaire qui ne vit pas dans l'immeuble.

La Fiducie et le *Chantier de la Dignité* ne sont pas des programmes gouvernementaux ; ce sont des outils de libération territoriale. Nous sortons de la tutelle administrative pour entrer dans la maîtrise d'œuvre.

7.2 Les procédures de transition au lendemain du référendum de ratification

Le processus de transition s'enclenche dès le lendemain du référendum de ratification, afin d'éviter les délais inutiles pouvant menacer l'accession réelle à l'indépendance (donc pas de « deux ans de transition » tel que peut le préconiser certains...). Nous entrons immédiatement en possession du 25 % des infrastructures canadiennes qui nous revient de droit et avec notre 25 % des réserves de la Banque du Canada, nous nous assurons de ne pas se retrouver avec un dollar fragile. Ce que nous entendons par Copropriété Indivise, c'est la possession de tout le terrain sans le diviser physiquement, à l'image de la « Maison sans Scie » : On ne coupe pas le bâtiment en deux avec le risque de faire tomber le toit. Nous remplaçons la situation du locataire frustré par celle du propriétaire respecté et rappelle du même coup que les francophones sont LE peuple fondateur de la nation canadienne.

Le réveil identitaire ne s'arrêtera pas aux frontières du Québec. Les secousses politiques qui ébranlent l'Alberta et l'Ontario en cet été 2026 démontrent que le carcan centralisateur d'Ottawa est devenu invivable pour l'ensemble des peuples de la fédération. Face à un "OUI" au Canada-Québécois, la réponse des provinces partenaires ne sera pas la guerre, mais l'émulation. En revendiquant à leur tour un Canada-Ontarien ou un Canada-Albertain, elles valideront notre thèse. Le vieux Canada monolithique est mort ; l'Archipel des Nations est déjà en marche. Notre manifeste offre l'ingénierie de cette transition : transformer un effondrement constitutionnel chaotique en un partenariat d'affaires à parts égales, basé sur des stations d'ancrage souveraines et une gestion indivise du bien commun.

Les vieux gardiens du fédéralisme, à l'instar d'André Burelle, plaident encore pour un "fédéralisme partenarial" pour sauver les meubles face aux crises continentales. Ils rappellent à juste titre que le souverainisme traditionnel s'est brisé les dents en abandonnant le concept d'association. Mais leur erreur est de croire qu'Ottawa acceptera un jour la codécision.

Le Canada-Québécois résout cette impasse. Ce projet n'est pas une rupture frileuse, c'est une déflagration constitutionnelle salutaire. À ceux qui craignent la réaction du reste du Canada, nous répondons qu'elle est la clé du succès. Qu'un "Oui" québécois pousse l'Ontario à se proclamer "Canada-Ontarien" ou l'Alberta "Canada-Albertin", et le mirage centralisateur d'Ottawa s'évaporerait enfin. Ce que les fédéralistes craignent comme un chaos est en réalité l'avènement de notre modèle : un Archipel de Nations souveraines, libérées du carcan colonial, gérant leurs synergies économiques par traité horizontal. Nous ne détruisons pas le Canada ; nous le forçons à devenir ce qu'il aurait dû être depuis 1701 : une union libre de peuples souverains sur un sol indivis.

7.3 La place du Canada-Québécois et des Premières Nations dans le concert des nations

D'abord, au niveau intérieur, dans notre projet de Canada-Québécois, il y aura une reconnaissance de l'existence de la communauté anglophone, que l'on appelle la « permission bienveillante ». Comme il n'y aura plus de droits fédéraux puisqu'il n'y a plus de Province de Québec, l'État du Canada-Québécois accordera un privilège à sa communauté historique anglophone, celui de la double citoyenneté, c'est-à-dire la permission de conserver son passeport canadien si désiré. Ce

privilège ne sera pas accordé par obligation imposée d'Ottawa mais par respect pour leur histoire, dans la mesure où il y a respect de la langue commune qui est le français.

Ensuite viendra l'application des politiques de reconnaissance des Premières Nations en tant qu'archipel de nations sur un territoire discontinue, avec entre autre un aménagement pour que ces nations puissent disposer de leur propre représentation à l'O.N.U. et les autres grandes organisations internationales. S'ils ne peuvent obtenir immédiatement ce droit de représentation, le Canada-Québécois se fera un temps leur porte-parole auprès des instances internationales mais le but à terme est une autonomie complète des Premières Nations, y compris sur la scène mondiale. Et si cela peut entraîner une réaction en chaîne d'autonomie des nombreuses minorités ethniques et autres Premières Nations du reste du monde, tant mieux, c'est un effet désiré. Nous sommes conscient qu'il y en a encore loin de la coupe aux lèvres mais le projet du Canada-Québécois se veut être un pas dans cette direction.

Et puis pour ce qui est du reste du monde, ce qui relève de la pure politique extérieure et des affaires étrangères, le Canada-Québécois tend vers l'idée d'une neutralité bienveillante, un peu à l'exemple du Mexique, à savoir éviter de participer aux conflits extérieurs, éviter les déploiements de troupes en dehors du sol canadien-québécois et le plus possible jouer les intermédiaires et modérateurs pour le règlement des conflits. Ce n'est pas la mince affaire, nous en convenons, mais ça reste ce qu'il y a de mieux pour tendre vers la paix dans le monde. Et puis si le Canada-Québécois est envisagé pour l'établissement d'instances internationales, elles seront les bienvenues, sauf bien sûr ce qui relève trop directement du militaire.

Annexe 1 : Du continent perdu à l'archipel retrouvé

Figure 1

DU CONTINENT PERDU...

LE CONTINENT PARCOURU**LE CONTINENT PERDU**

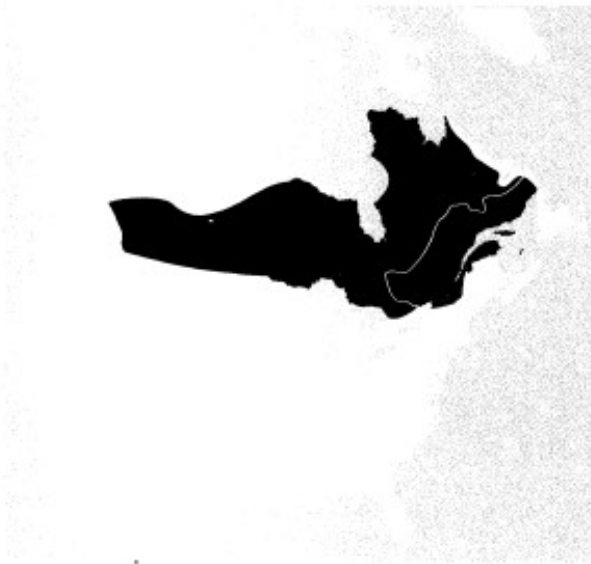
L'Amérique française avant le traité d'Utrecht, 1713



L'île québécoise au traité de Paris, 1763

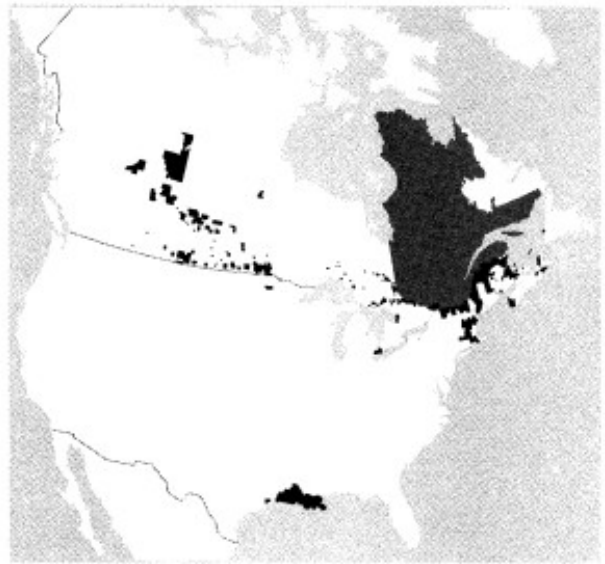
...À L'ARCHIPEL RETROUVÉ

LA TERRE PROMISE

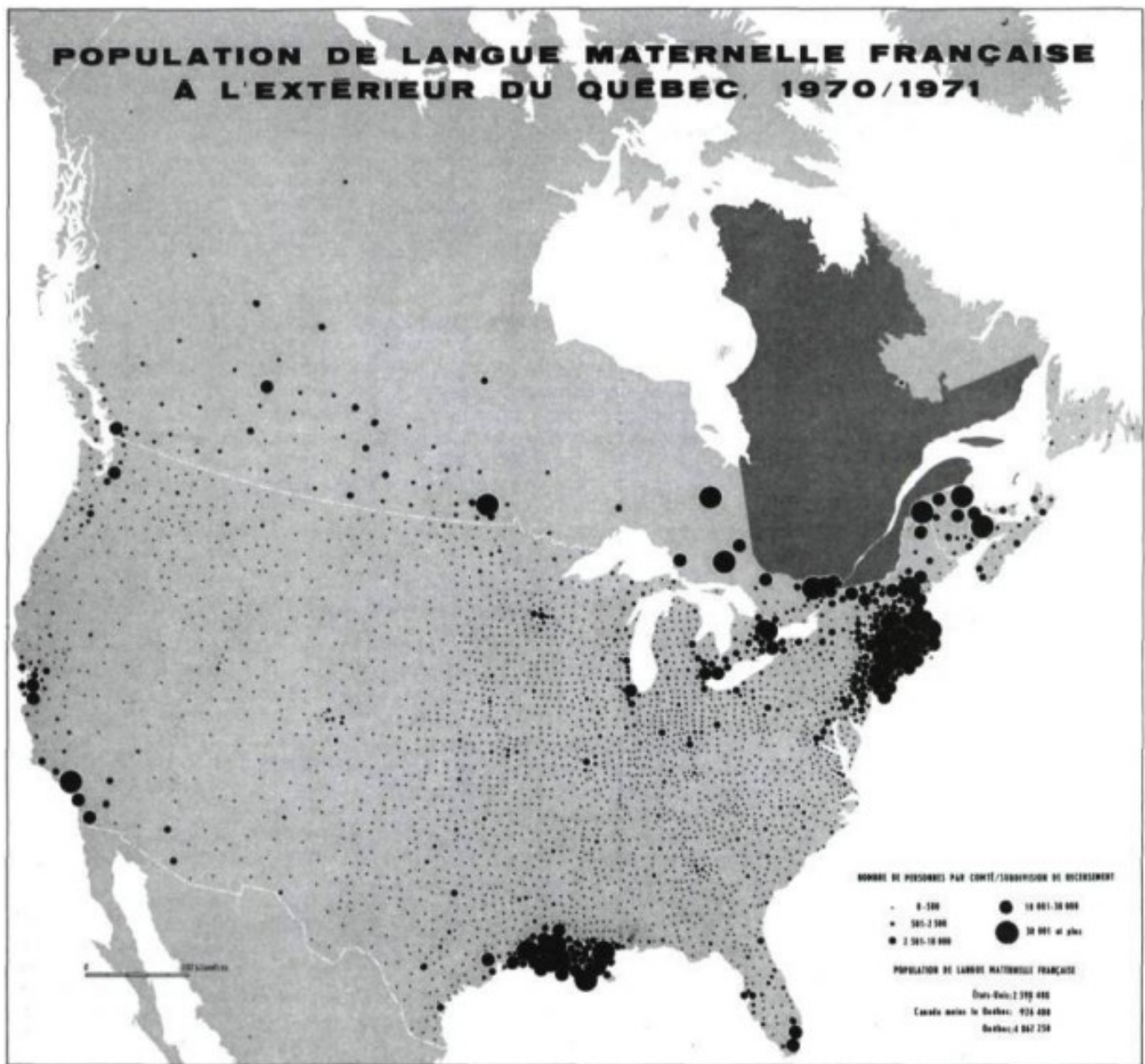


Visions de Labelle et de Buies, 1889

L'ARCHIPEL RETROUVÉ

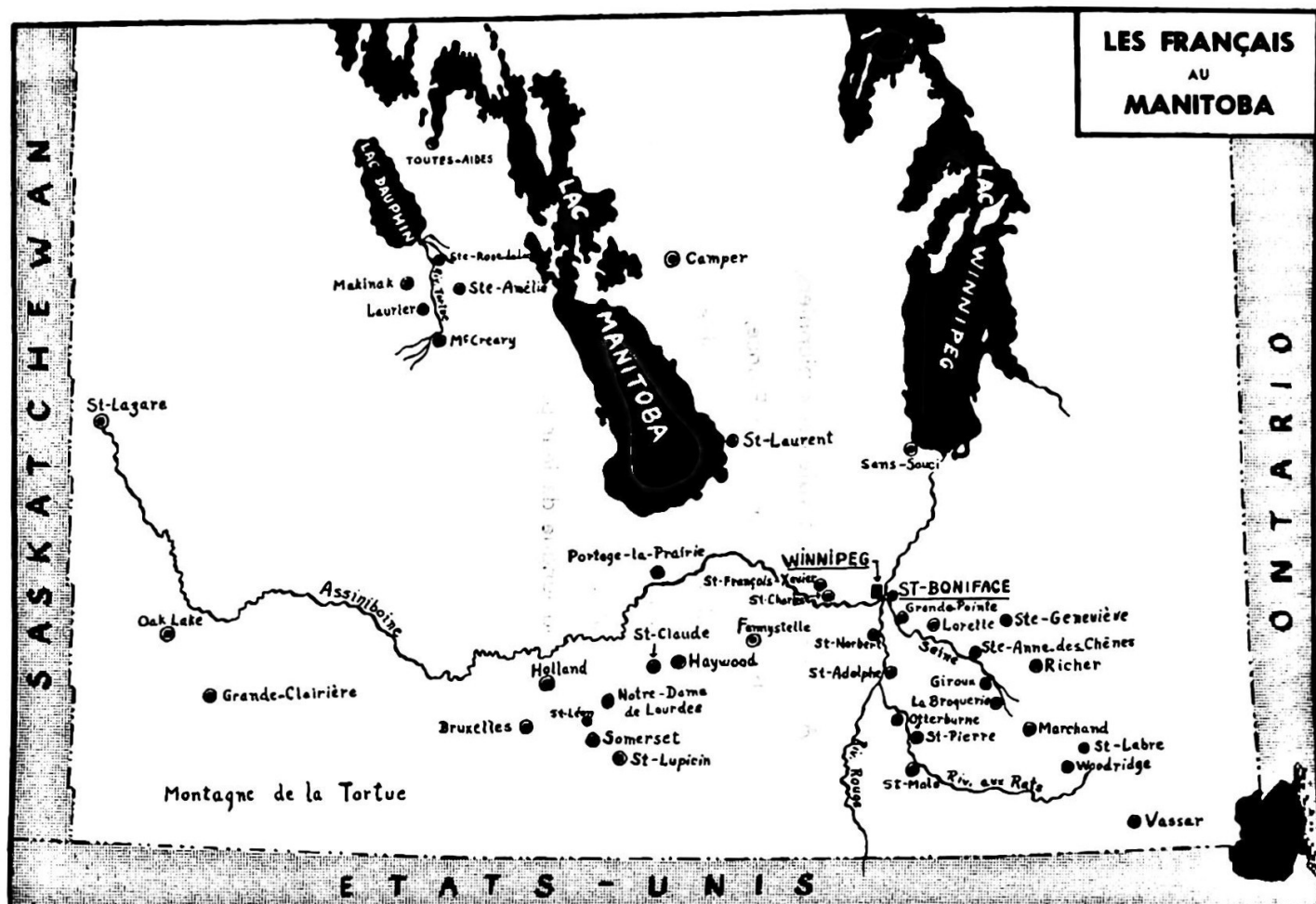


Les îlots francophones
(10% et plus de gens de langue maternelle française),
1970 (États-Unis), 1971 (Canada)



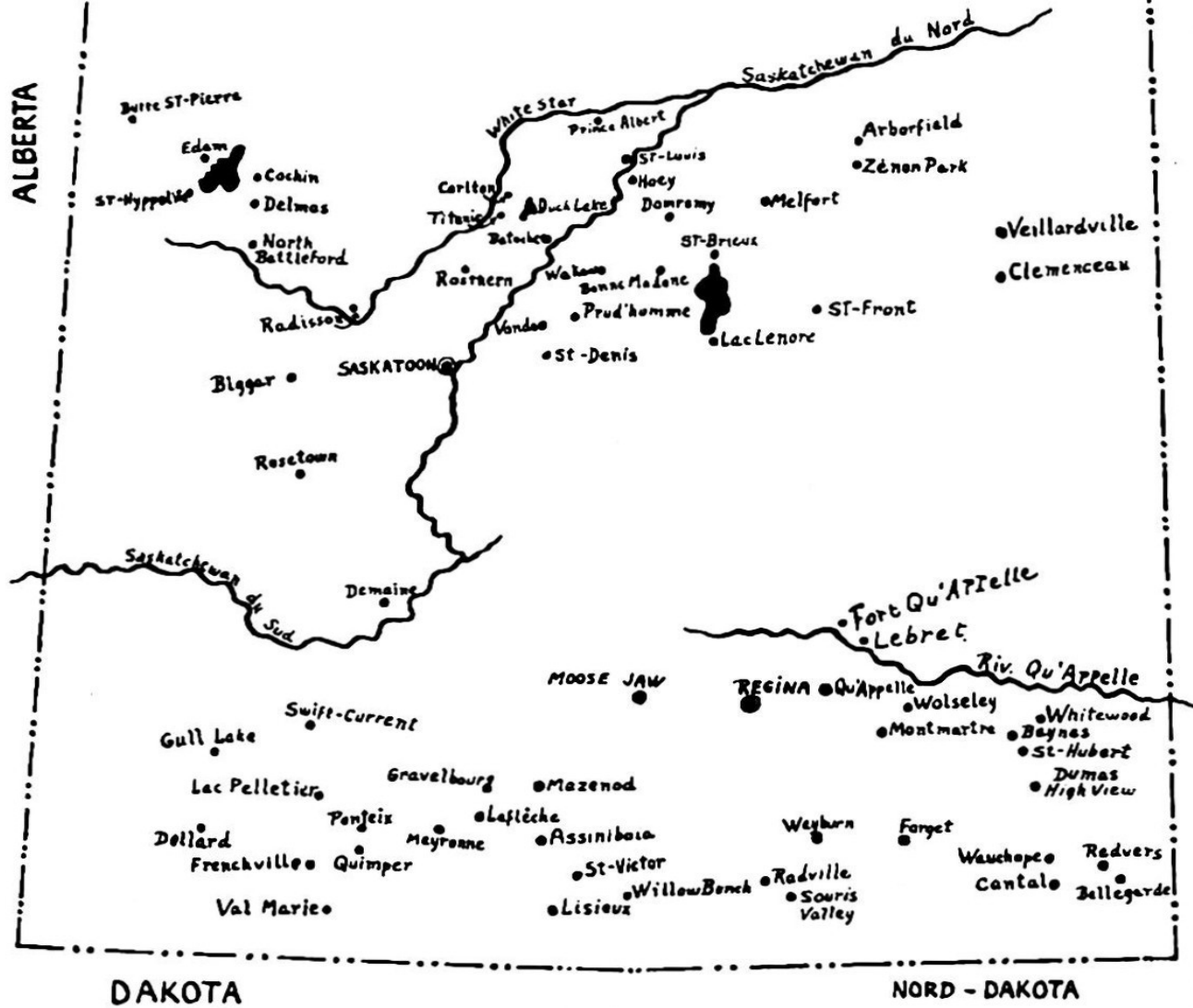
Cahiers de géographie du Québec, vol. 23 no 58, avril 1979.

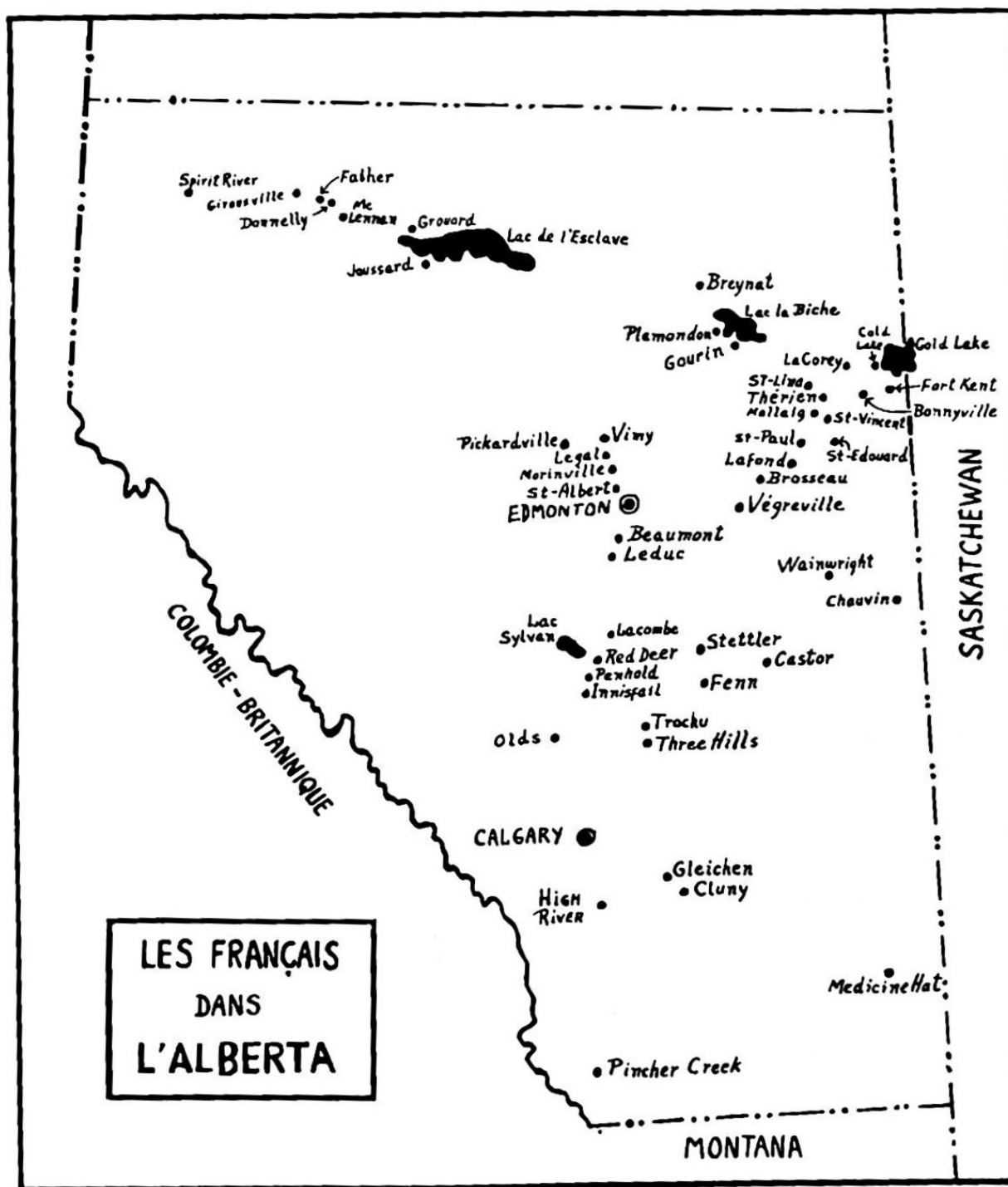
Source numérique : <https://www.erudit.org/fr/revues/cgq/1979-v23-n58-cgq2631/021419ar.pdf>



LES FRANÇAIS EN SASKATCHEWAN

ALBERTA





Les trois dernières cartes représentent la colonisation des Prairies par les Français d'outre-mer à fin du XIX^e siècle et au début du XX^e. Source : *Les Français dans l'ouest canadien* de Donatien Frémont, premier volume des Cahiers d'histoire de la Société historique de Saint-Boniface, éditions du Blé, 1980, introduction des chapitres 1, 16 et 24.

Annexe 2 : La République des Sirés

Quelques exemples historiques :

Raoul Dandurand (1861-1942)

Raoul Dandurand incarne le « Siré d'État » ou le « Siré internationaliste ». Sénateur nommé par Laurier, ministre de Mackenzie King, président de l'Assemblée de la Société des Nations, il fut un diplomate brillant qui affranchit la voix du Canada de l'Empire britannique sur la scène mondiale. Pourtant, dans l'analyse du Canada-Québécois, il a mis son génie à consolider la souveraineté internationale du Canada fédéral, scellant du même coup l'enfermement provincial du Québec. Il ressentait une affinité pour la protection des petites nations d'Europe de l'Est à cause de son identité canadienne-française, mais cette compassion exportée lui évitait de régler le problème foncier et politique de son propre peuple chez lui. Son lieu de sépulture – au pied du monument aux Patriotes de 1837-1838 au cimetière Notre-Dame-des-Neiges – est d'une ironie cruelle : le grand diplomate d'Ottawa repose à l'ombre de ceux qui furent pendus pour avoir réclamé le titre de propriété, récupérant ainsi le symbole des Bâtisseurs tout en laissant le cadastre intact.

Joseph Doutre (1825-1886)

Joseph Doutre, cousin de Dandurand, est une figure tragique du « Locataire Enragé » ou du « Siré Révolté ». Journaliste, avocat, romancier influencé par Eugène Sue, il fut l'un des chefs de file de l'Institut canadien de Montréal et l'adversaire le plus résolu de l'Église catholique ultramontaine au Québec au XIXe siècle. Il combattit farouchement le « parti mixte politico-religieux » qu'il accusait de maintenir le peuple dans l'ignorance et la soumission, réclama la séparation de l'Église et de l'État, l'éducation laïque et non confessionnelle, et s'opposa à la tenure seigneuriale. Mais son erreur fut de s'attaquer au concierge (l'Église) plutôt qu'au véritable propriétaire (le système colonial britannique). Dans l'affaire Guibord, pour forcer l'inhumation d'un membre de l'Institut au cimetière catholique, il dut faire appel jusqu'au Conseil privé de Londres – l'autorité suprême de l'Empire – et l'armée britannique dut escorter le cercueil. Excommunié, banni de son propre caveau familial, Doutre mourut en 1886 et fut inhumé au cimetière protestant du Mont-Royal. Son caveau fut récupéré par son cousin Dandurand, le Siré d'État.

Médéric Lanctôt (1838-1877)

Médéric Lanctôt, stagiaire et beau-frère de Doutre, est le « Bâtisseur foudroyé » qui finit en « Siré par épuisement ». Il eut l'intuition géniale que l'indépendance passait par le contrôle de l'économie et la dignité matérielle : il fonda la « Grande Association », des boulangeries populaires et des coopératives de consommation – une ébauche du Chantier de la Dignité. Mais il tenta cette ingénierie sociale avec des cotisations de dix cents et une base ouvrière appauvrie, sans l'outil financier souverain d'une Fiducie. Affronté à George-Étienne Cartier (l'avocat du Grand Tronc ferroviaire et du capital

bancaire), Lanctôt s'épuisa dans des luttes électorales perdues d'avance. Devant le mur du système, il flirta avec l'annexionnisme américain, renia sa foi catholique pour devenir baptiste, et publia un journal anticatholique pour plaire aux Américains. Ruiné, discrédité, affamé, il finit par travailler en 1872 pour la campagne électorale de Cartier – l'homme qu'il avait juré de détruire. Le système ne l'avait ni acheté ni banni : il l'avait affamé jusqu'à ce qu'il rampe.

Louis-Antoine Dessaulles (1818-1895)

Louis-Antoine Dessaulles, neveu de Papineau et seigneur de Saint-Hyacinthe, est une autre tragédie de l'énergie libérale avortée. Homme de conviction brillant, collaborateur de l'Avenir, rédacteur du Pays, président de l'Institut canadien, il fut l'un des plus ardents défenseurs de l'annexionnisme (1850-1851), pensant que l'indépendance nationale passait par le rattachement aux États-Unis. Il combattit le clergé avec une rare véhémence et fut la personnification de la résistance de l'Institut canadien à Mgr Bourget. Mais il échoua comme capitaliste : ses entreprises de transport et de production de bois et de chaux le ruinèrent. Accablé de dettes⁴², il avoua avoir détourné de l'argent perçu dans l'exercice de ses fonctions pour prolonger sa situation intolérable. Déshonoré, il fuit aux États-Unis puis s'exila en Belgique et à Paris, où il mourut seul après vingt ans d'exil, subsistant grâce à l'argent que lui envoyait son gendre.

Ces quatre destins montrent que la colère, l'intelligence et l'énergie ne suffisent pas sans la maîtrise d'œuvre foncière et financière. Doute le révolté meurt excommunié et banni de son propre caveau, récupéré par Dandurand le Siré d'État. Lanctôt le bâtisseur meurt affamé, travaillant pour son ennemi. Dessaulles l'intellectuel radical meurt ruiné et exilé. Tous ont épuisé leur génie à combattre le mauvais adversaire, avec les mauvais outils, sans l'ingénierie territoriale de la Fiducie et de l'Archipel. Leur leçon est claire : sans souveraineté financière et cadastrale, même les plus grands finissent locataires.

42 Voir le livre d'Yvon Lamonde : *Louis-Antoine Dessaulles. Un seigneur libéral et anticlérical*. Montréal, Fides, 1994, chapitre 15 : la déroute financière 1870-1875, p. 277-288, ainsi que la page consacrée du Dictionnaire biographique du Canada : https://www.biographi.ca/fr/bio/dessaulles_louis_antoine_12F.html

Plus près de nous, au milieu du XX^e siècle



« L'honorable » SIR Eugène Fiset, vétéran de la guerre des Boers, lieutenant-gouverneur de la province de Québec en 1950. Siré jusqu'aux boutons de manches !⁴³

43 La photo a été tirée de la page 15 du recueil *Les biographies françaises d'Amérique*, publié par Les éditions des Journalistes associés (Sherbrooke, 1950)

Le monument Laurier du Square Dorchester

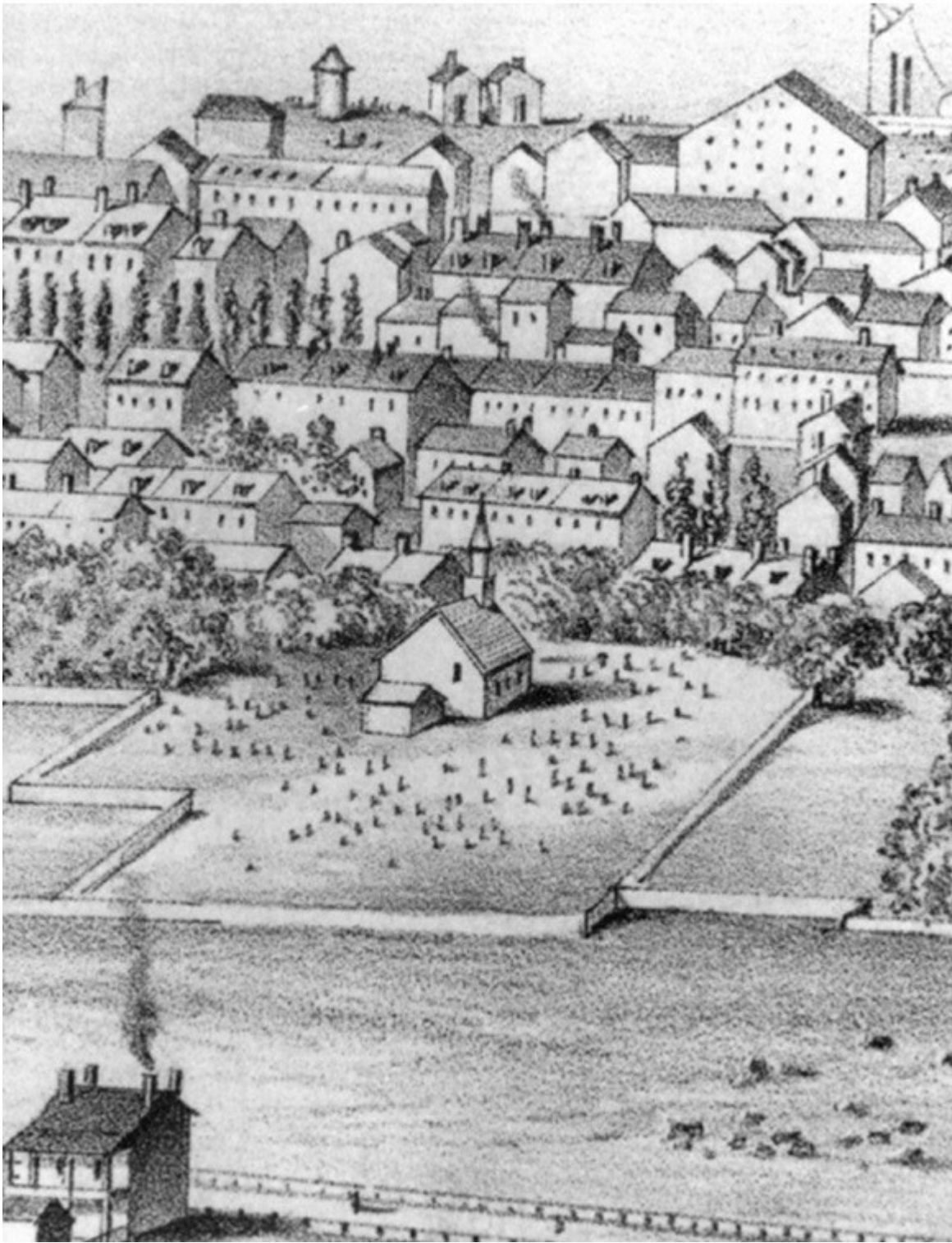








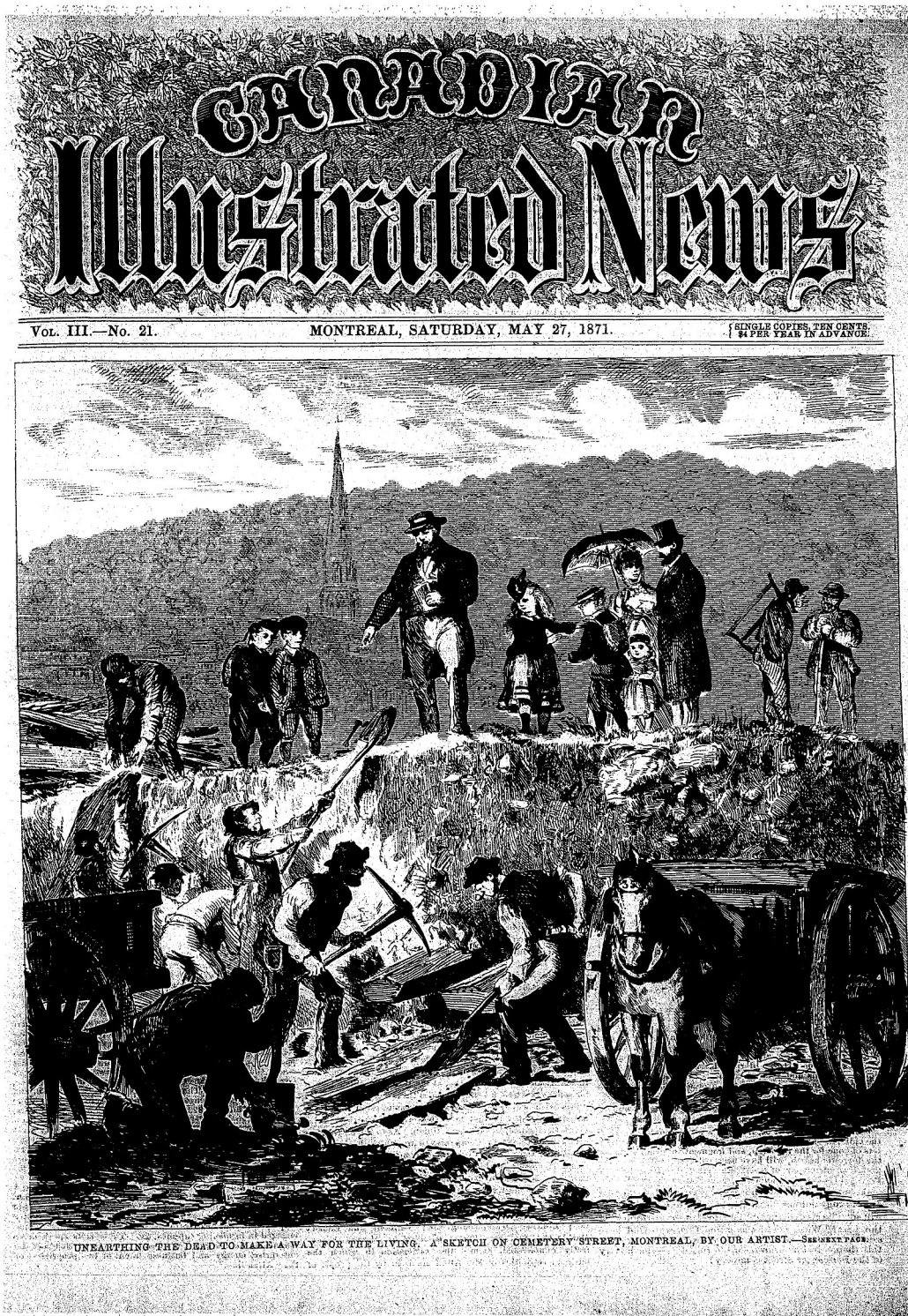
Annexe 3 : Le cimetière Saint-Antoine



Détail du tableau no.26 de la Whitefield's series « View of North American Cities », collection des bibliothèques de l'Université McGill, présenté sur le site Centre des Mémoires Montréalaises : <https://ville.montreal.qc.ca/memoiresdesmontrealais/le-cimetiere-catholique-saint-antoine>



Photochrome de 1900 de la partie sud du Dominion Square. À droite, l'hôtel Windsor, à l'emplacement où se situait les jardins du Docteur McDonnell et où a eut lieu le banquet de fondation de la Société Saint-Jean-Baptiste en 1834. Source : Wiki Commons



Édition du du 27 mai 1871 du journal Canadian Illustrated à propos du déménagement du cimetière Saint-Antoine et l'aménagement du Square Dorchester. Un article sur le sujet se trouve en page 2 de la version que vous pouvez trouver ici : https://www.canadiana.ca/view/oocihm.8_06230_82/2



Plaque commémorative du banquet de fondation de la Société Saint-Jean-Baptiste, installé au lieu historique où l'évènement a eut lieu, sur un mur de l'actuelle gare Windsor. Une initiative de Victor Morin, notaire et homme politique qui a apporté une contribution essentielle à la préservation de la culture canadienne française. Source : Charles Tremblay, collection personnelle



Légende du tableau Banquet de fondation de la Société Saint-Jean-Baptiste en 1834 de François Guillet, réalisé à la demande de l'Écomusée du Patrimoine Funéraire et Commémoratif

A) Le 24 juin 1834, près de 60 personnes se réunissent pour célébrer le premier banquet de la fête nationale de la Saint-Jean-Baptiste. Cet événement est considéré comme l'acte fondateur de la fête nationale du Québec. L'un des protagonistes de cette première manifestation patriotique et des suivantes est Ludger Duvernay, propriétaire du journal La Minerve et figure importante du mouvement patriote au Bas-Canada.

B) La maison, propriété de l'avocat Jean-François-Marie-Joseph MacDonell qui prêta son jardin pour l'événement. Le site du jardin se trouvait à l'emplacement de l'actuelle gare Windsor, au coin de la rue Peel et l'avenue des Canadiens, anciennement rue de la Gauchetière.

C) Interprétation du cimetière catholique Saint-Antoine, le 24 juin 1834. Ce lieu en activité de 1799 à 1854 est l'ancêtre de l'actuel cimetière Notre-Dame-des-Neiges, aujourd'hui sur le Mont Royal. Il se trouvait à l'emplacement de l'actuelle place du Canada (au sud) et square Dorchester (partie nord), au centre-ville de Montréal.

D) La frontière ouest du cimetière se trouve dans l'axe de l'actuelle rue Peel.

E) Lieu approximatif d'implantation d'une partie du cimetière non consacré où étaient inhumés les non-catholiques, les enfants morts sans baptême et les excommuniés. Il est également possible que quelques-uns des Patriotes exécutés à l'hiver de 1838-1839 devant la prison du Pied-du-Courant y aient été enterrés.

F) Site du premier cimetière juif au Canada en activité de 1776 à 1854 qui aujourd'hui se déploie sur le Mont Royal.

G) Les lignes pointillées indiquent l'actuel trajet du boulevard René-Lévesque, anciennement rue Dorchester.

H) L'ancienne rue du cimetière, aujourd'hui rue de la cathédrale.

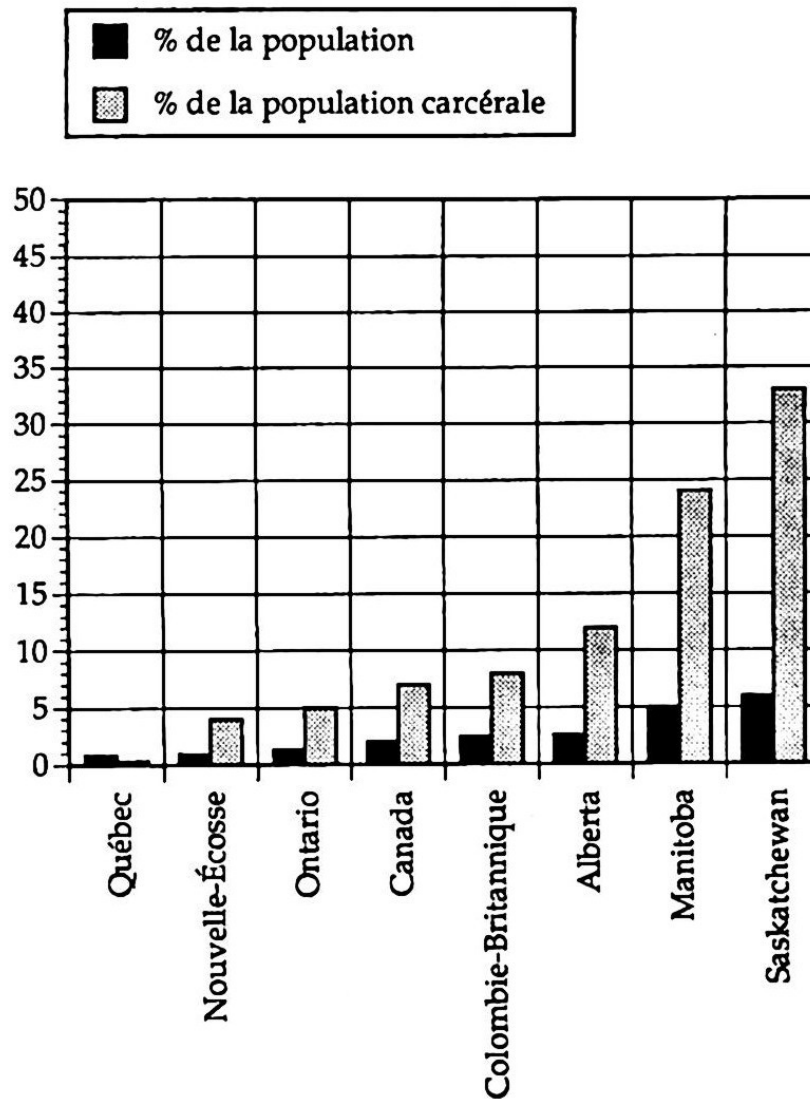
I) Petit ruisseau canalisé peu de temps après 1834. Il s'écoulait approximativement à l'emplacement actuel de la rue Sainte-Catherine.

J) Huile sur toile de Joseph Charles Franchère, réalisée en 1909.

K) Artiste canadien, Lorenzo de Nevers (1877-1967)

Annexe 4 : La meilleure situation des Premières Nations au Québec que dans le reste du Canada : les exemples donnés par Robin Philpot

TABLEAU 1
Pourcentage d'Amérindiens parmi la
population carcérale par rapport au
pourcentage d'Amérindiens dans la
population (1974-1983)



Les chiffres pour le Canada comprennent ceux du Québec.

TABLEAU 2
Pourcentage des ménages
vivant sous le seuil de pauvreté (1980)

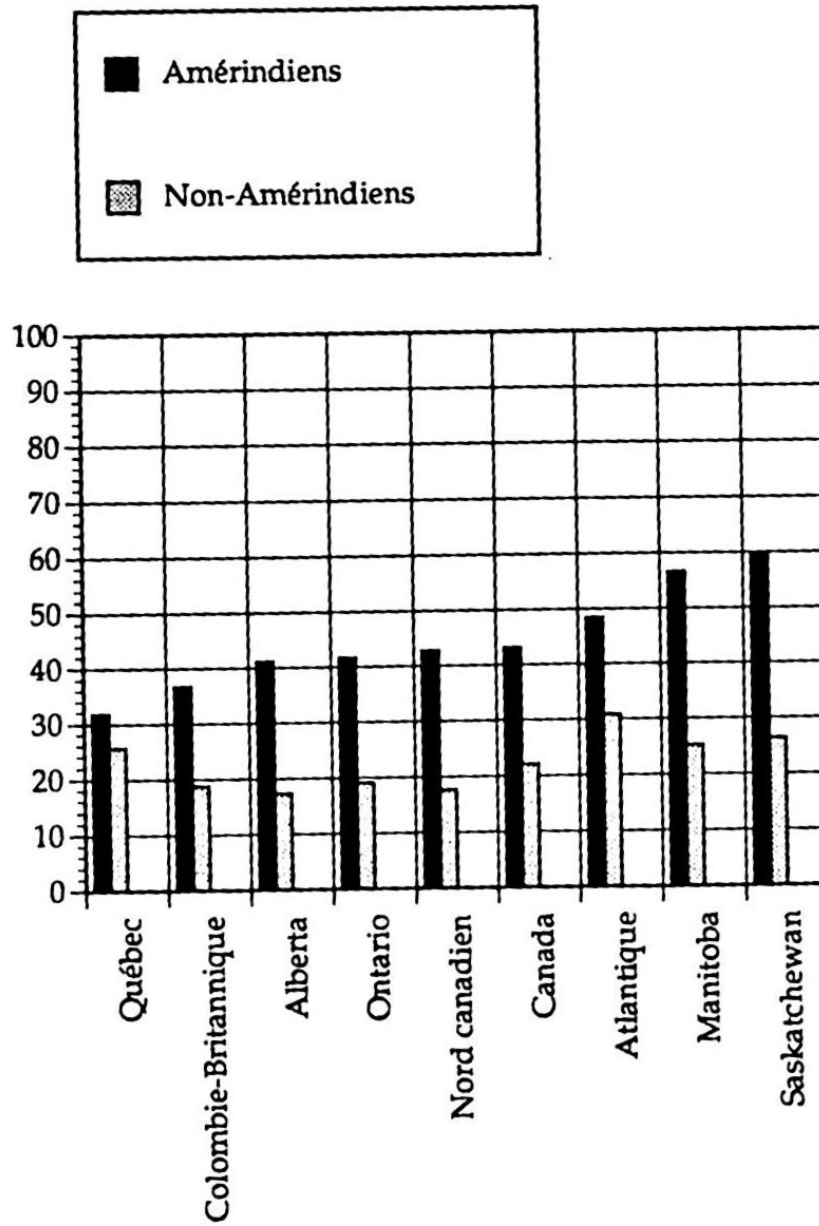
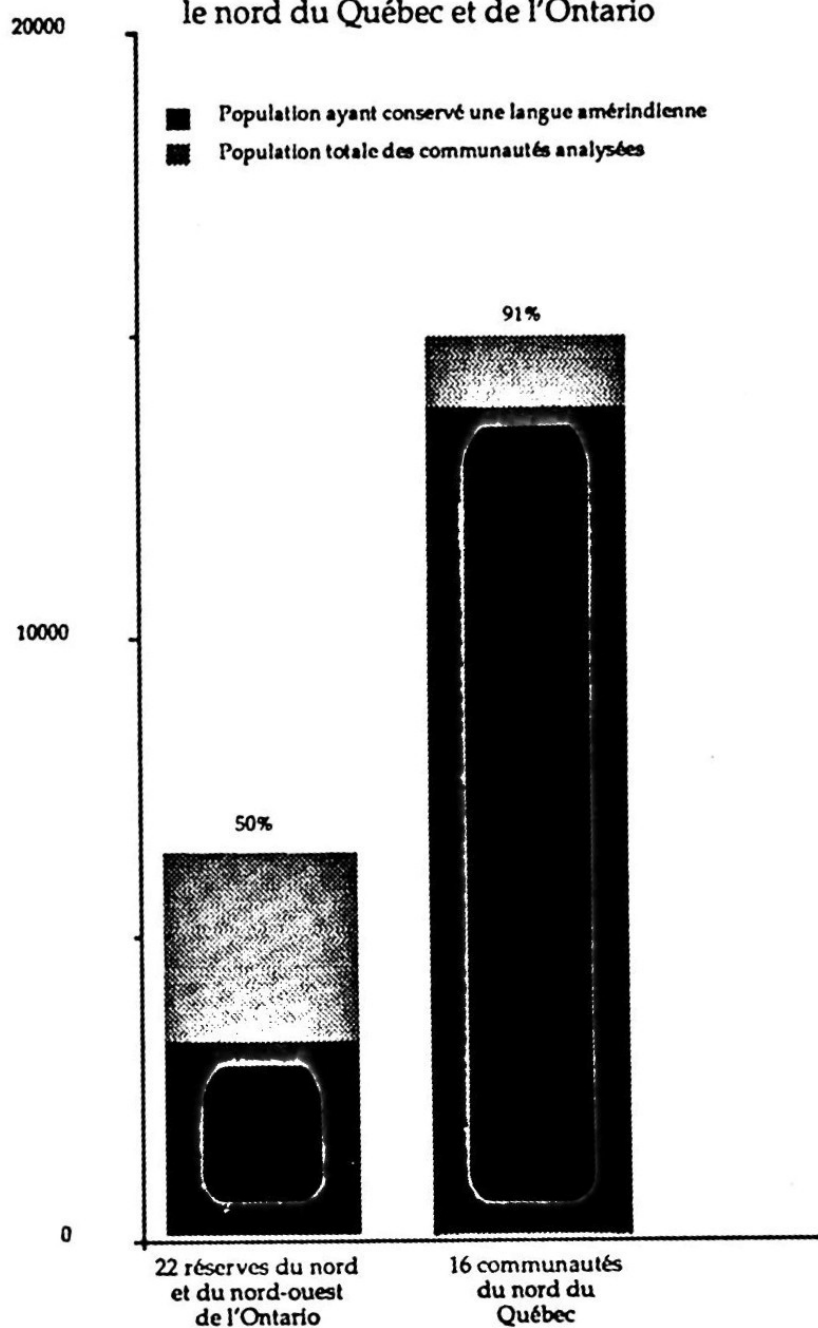
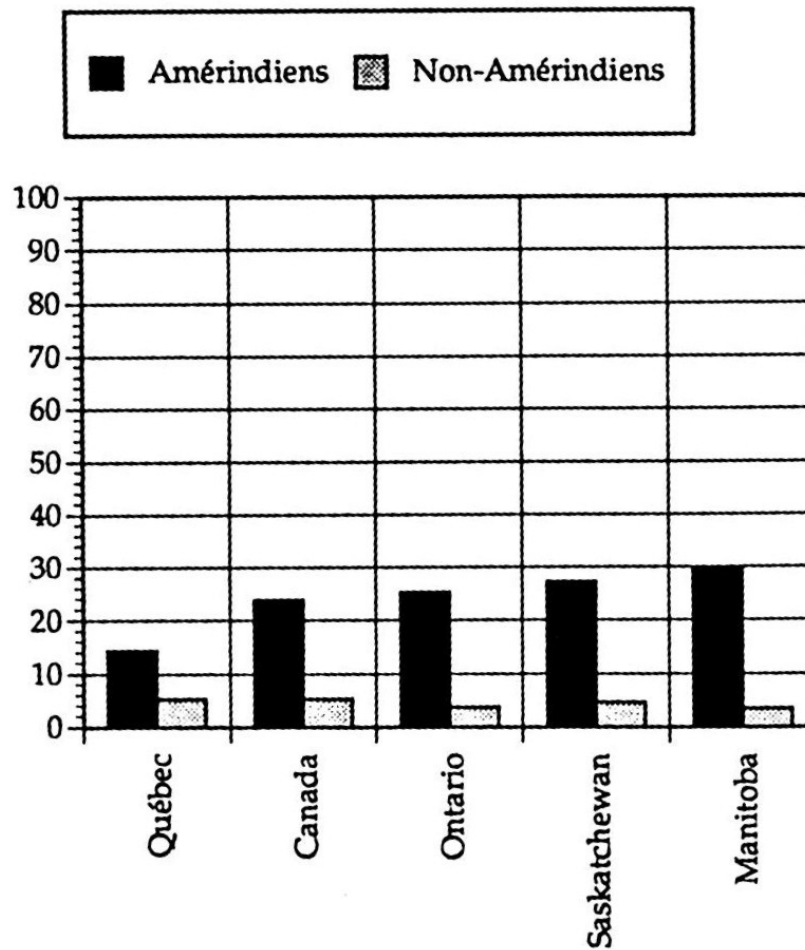


TABLEAU 3
Persistance des langues amérindiennes dans
le nord du Québec et de l'Ontario



Voir en annexe la répartition des populations par réserve ou communauté.

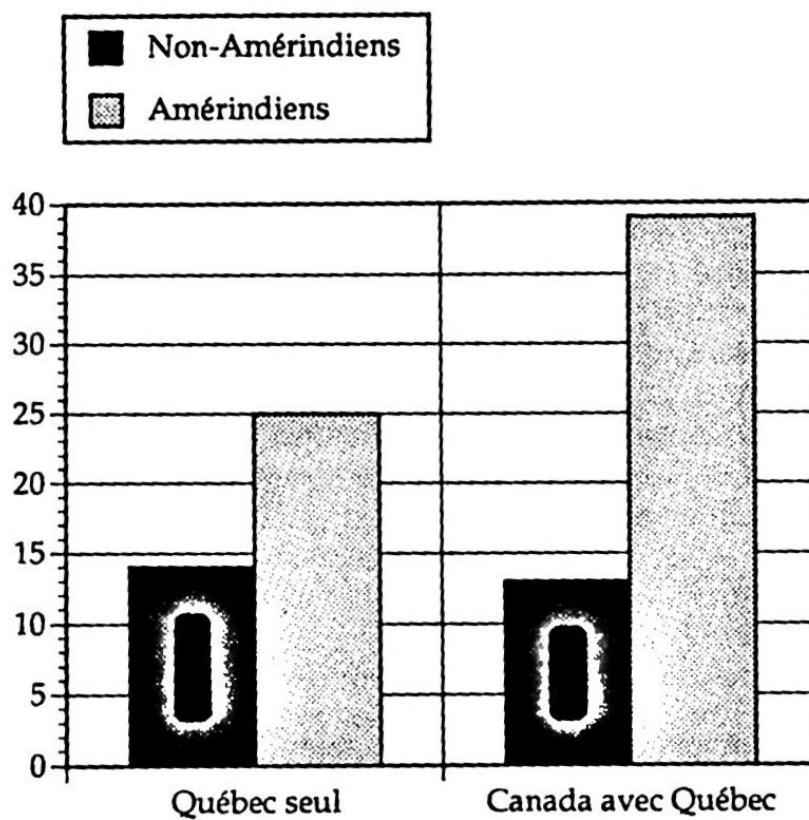
TABLEAU 4
Pourcentage de maisons d'Amérindiens sans
système de chauffage* central**



* Chauffage central: vapeur, eau chaude, air chaud, électricité.

** Source: Points saillants du recensement de 1986 sur les Indiens inscrits — Tableaux annotés.

TABLEAU 5
Taux de suicide
par 100 000 de population
(1976-1982)



Nom de la réserve ou de la communauté	Population (d'origine autochtone ou multiple)	Langue parlée à la maison (une langue autochtone et réponses multiples)	Persistance de la langue autochtone (%)
Ontario			
Wabigoon Lake	90	30	33 %
Rainy Lake (2 réserves)	240	120	50 %
Mattagami	120	5	4 %
Shoal Lake	160	60	38 %
Lac Seul	520	310	60 %
Wunnumin	285	240	84 %
Couchiching	415	0	0 %
Duck Lake	60	10	2 %
Kenora	185	135	73 %
Big Grassy River	125	30	25 %
Constance Lake	605	155	26 %
Pic Moberg South	270	30	11 %
Marten Falls	155	85	55 %
Fort William (Thunder Bay)	475	0	0 %

Nom de la réserve ou de la communauté	Population (d'origine autochtone ou multiple)	Langue parlée à la maison (une langue autochtone et réponses multiples)	Persistance de la langue autochtone (%)
Ontario (suite)			
Islington	620	590	95 %
Gull River	290	255	88 %
Fort Severn	260	195	75 %
Aroland	315	265	84 %
English River	490	435	89 %
Helen Lake	145	25	17 %
Long Lake (58)	295	15	5 %
Long Lake (77)	185	55	30 %
Total — Ontario	6045	3018	50 %

Nom de la réserve ou de la communauté	Population (d'origine autochtone ou multiple)	Langue parlée à la maison (une langue autochtone et réponses multiples)	Persistance de la langue autochtone (%)
Québec			
Chisasibi	2240	2155	96 %
Mistissini	1930	1900	98 %
Waskaganish	1170	1140	97 %
Waswanipi	635	615	96 %
Kawawachikamach (Schefferville)	350	350	100 %
Marimekosh	390	370	95 %
Betsiamites	1740	1715	98 %
Maliotenam (Sept-Îles)	675	630	93 %
Manouane	1060	1055	99 %
Lac Simon	550	535	97 %
Weymontachie	570	555	97 %
Obejiwan	990	990	100 %
Natashquan	480	475	99 %

Nom de la réserve ou de la communauté	Population (d'origine autochtone ou multiple)	Langue parlée à la maison (une langue autochtone et réponses multiples)	Persistance de la langue autochtone (%)
Québec (suite)			
La Romaine	640	640	100 %
Mingan	345	340	99 %
Mashteulatsh (Pointe-Bleue)	1250	305	25 %
Total — Québec	15015	13770	91 %

Source: *Profiles, Census Canada 1986*, Statistics Canada (94-110, 94-112)

Source : Oka : dernier alibi du Canada anglais de Robin Philpot (VLB 1991), p. 63-67 ; 170-173

Annexe 5 : Ébauche de Constitution

LA CONSTITUTION DU CANADA-QUÉBÉCOIS

Projet de Refondation Territoriale et Sociale

PRÉAMBULE : L'ACTE DE PROPRIÉTÉ ET D'ALLIANCE

Nous, peuple du Canada-Québécois et nations autochtones alliées,

Considérant que l'ère de la survie, de la concession et de la gestion sous tutelle est définitivement révolue ;

Rejetant formellement l'héritage de la *République des Sirés*, ce système colonial et bureaucratique qui a exigé de nos ancêtres qu'ils administrent leur propre aliénation pour préserver leur culture, et qui a maintenu les Premières Nations dans une dépossession légale et territoriale inacceptable ;

Affirmant que la dignité d'un peuple ne se mesure ni aux larmes versées sur son histoire, ni aux titres honorifiques concédés par un Empire, mais à sa capacité exclusive d'agir comme Maître d'œuvre de son développement, de son infrastructure et de sa mémoire ;

Reconnaissant que la pleine souveraineté ne s'exerce pas par la domination d'un bloc continental uniforme, mais par la maîtrise partagée d'un territoire discontinu, où chaque nation fondatrice exerce un titre de propriété inaliénable sur l'archipel de ses lieux significatifs ;

Déclarons solennellement la fin de notre statut de locataires de l'histoire. Nous prenons aujourd'hui pleine possession de notre édifice national. Par le Béton, par l'Ancrage de nos citoyens les plus vulnérables, et par le respect absolu de nos mémoires respectives, nous refondons l'Alliance originelle et proclamons la souveraineté indivisible, bienveillante et définitive du *Canada-Québécois*.

TITRE I : LA SOUVERAINETÉ DE L'ARCHIPEL

Article A : Le Bouclier Commun (La Défense mutualisée) Le *Canada-Québécois* reconnaît l'intégrité de son territoire discontinu et celui des nations autochtones copropriétaires. La Défense de cet archipel est unitaire et inaliénable. Une atteinte à l'intégrité de l'un des fragments territoriaux de l'Alliance constitue une atteinte à l'ensemble de l'édifice. L'État agit comme le Maître d'œuvre de ce bouclier commun, déployant ses forces pour protéger les partenaires, non pour les soumettre.

Article B : La Liberté des Carrefours (La Paradiplomatie) La copropriété n'est pas une prison, mais un carrefour. Les nations constitutives de l'archipel sont libres de conclure des traités économiques, culturels ou transfrontaliers avec d'autres États ou provinces. Cette liberté diplomatique s'exerce à la seule condition de préserver l'intégrité du marché commun intérieur, la fluidité des échanges au sein du *Canada-Québécois* et le respect des normes environnementales de l'Alliance.

Article C : Le Protocole du Silence et de la Mémoire (L'Ancrage de l'État) Le déploiement de la force militaire et la signature des traités internationaux sont strictement subordonnés à la préservation de la dignité humaine. L'État institue le *Protocole du Silence et de la Mémoire* non pas comme une religion, mais comme l'outil utilitaire et sacré de sa continuité. Ce Protocole garantit que la politique étrangère et intérieure du *Canada-Québécois* respecte l'empreinte de ses fondateurs, le repos de ses morts et la sacralité des terres qui forment l'archipel.

TITRE II : LE CHANTIER DE LA DIGNITÉ

Article D : Le Droit Foncièrement Inaliénable à l'Ancrage La pleine propriété du territoire par le *Canada-Québécois* n'a de légitimité que si elle garantit l'ancrage physique de chacun de ses habitants. Le droit à un espace privé, salubre et sécuritaire n'est pas une simple aspiration sociale, mais

un droit foncier inaliénable. Nul citoyen de l'archipel ne peut être privé d'un toit, car l'éviction de la dignité humaine est une éviction de la souveraineté elle-même.

Article E : L'Obligation d'Infrastructure (Le Chantier de la Dignité) L'État institue le *Chantier de la Dignité* comme obligation constitutionnelle et perpétuelle. L'État est le Maître d'œuvre ultime garantissant qu'aucune pénurie ne prive un individu de son ancrage. Cette obligation infrastructurelle s'applique avec une rigueur absolue et prioritaire jusqu'à ce que la qualité de vie et d'habitation des nations autochtones copropriétaires soit strictement équivalente à celle de l'ensemble des Canado-Québécois. L'édifice n'est achevé que lorsque le dernier de ses bâtisseurs est logé.

PAGE 3 : LE PEUPLE ET L'APPARTENANCE (Titre III)

Ce titre définit la citoyenneté non pas comme une appartenance ethnique ou linguistique abstraite, mais comme un « bail de copropriété » qui vient avec des droits et des devoirs liés au territoire.

Article F : La Citoyenneté par l'Ancrage L'appartenance au *Canada-Québécois* se définit par l'ancrage territorial et l'adhésion au projet commun. Est citoyen toute personne qui participe à l'édification de la société et respecte les fondations de l'Alliance. L'État ne reconnaît aucune citoyenneté de seconde classe : le titre de propriété est partagé également entre tous les bâtisseurs, qu'ils soient issus des peuples fondateurs ou des vagues d'immigration subséquentes.

Article G : La Langue et le Béton Culturel La langue française est l'unique langue officielle et le mortier commun du *Canada-Québécois*, exception faite des langues autochtones reconnues sur leurs fragments de l'archipel. Le français n'est pas protégé par la peur (la survivance), mais par la maîtrise d'œuvre : c'est la langue des affaires, de l'État, des chantiers et de l'intégration. L'État garantit cependant le respect des institutions historiques de la minorité anglophone, en tant que témoins de notre histoire.

PAGE 4 : L'ARCHITECTURE DU POUVOIR (Titre IV)

Ce titre remplace l'ancien système hérité de la *République des Sirés* par des institutions adaptées à l'archipel. Fini le système colonial bicaméral conçu pour noyer les voix.

Article H : L'Assemblée des Maîtres d'œuvre (Le pouvoir législatif) Le pouvoir de faire les lois est détenu par l'Assemblée, élue démocratiquement. Elle est l'architecte en chef de la nation. Elle n'est soumise à aucune Couronne étrangère ni à aucune tutelle extérieure. Son mandat est d'assurer l'aménagement du territoire, la prospérité économique et l'exécution du *Chantier de la Dignité*.

Article I : Le Conseil de l'Alliance (Le trait d'union) Pour assurer le fonctionnement fluide du territoire discontinu, un Conseil de l'Alliance est institué. Il réunit, sur un pied d'égalité, les représentants de l'Assemblée et les délégations souveraines des nations autochtones. Ce Conseil n'a pas de pouvoir de veto sur les lois internes, mais il est le forum de résolution exclusif pour les enjeux touchant le Toit Commun, l'aménagement des frontières discontinues et les ressources partagées.

PAGE 5 : LE CADASTRE DE LA JUSTICE ET L'AMENDEMENT (Titre V et VI)

La dernière page définit comment on interprète les règles et comment on peut rénover l'édifice dans le futur, sans retomber dans l'immobilisme.

Article J : Le Tribunal des Fondations (La Justice) La justice est rendue au nom du peuple du *Canada-Québécois*. Une cour suprême, le Tribunal des Fondations, est l'arbitre ultime de cette constitution. Son rôle premier n'est pas l'ingénierie sociale, mais la protection stricte de l'équilibre entre

la souveraineté de l'État, les droits inaliénables de l'individu (l'Ancrage) et les traités liant l'archipel. Ce tribunal est composé de juristes issus des traditions civilistes et des droits autochtones coutumiers.

Article K : Le Chantier Perpétuel (L'Amendement) L'édifice n'est jamais figé. Cette constitution peut être amendée par l'Assemblée, sous réserve de l'approbation populaire pour toute modification touchant les fondations (le Préambule, le Protocole, le Chantier de la Dignité). Cependant, fidèle à la sagesse de l'Architecte, tout amendement proposé doit respecter l'esprit du concept de copropriété : on ajoute ou on retire pour améliorer la solidité de la bâtisse, mais on rejette tout compromis visant à restaurer une tutelle ou un bogue.

Bibliographie

Monographies

(Collectif) Comeau, Robert et Stéphane Savard (dir.). *L'incendie du parlement à Montréal : un événement occulté*. Coll. Bulletin d'histoire politique vol. 22, no. 1. Montréal: VLB/Association québécoise d'histoire politique. 282 p. Issn 12010421. Isbn 9782896494804.

(Collectif) Louder, Dean et Éric Waddell (dir.). *Du continent perdu à l'archipel retrouvé. Le Québec et l'Amérique française. Note liminaire de Jean Morisset. Préface de Lise Bissonnette*. Coll. Géographie Référence, dirigée par Guy Mercier. Québec: Presses de l'Université Laval. 2007 [1983]. 289 p. Isbn 9782763784977.

Beaudet, Gérard. *Le pays réel sacrifié. La mise en tutelle de l'urbanisme au Québec*. Avec la collaboration de Paul Lewis et des contributions de Jean Décarie et Daniel Gill. Préface de Laurent Laplante. Coll. Interventions. Collection dirigée par Jacques Pelletier. Nota bene. Québec. 2000. 362 p. Isbn 9782895180531.

Blais, Éric. *Une nation normale. Comment la normalité pourrait s'imposer lors d'un troisième référendum sur la souveraineté du Québec*. Toronto: (auto-édition). 2026. 121 p. Isbn 9798250783118.

Bouchard, Denis, Éric Cardinal et Ghislain Picard. *De Kébec à Québec. Cinq siècles d'échanges entre nous*. Montréal: Les Intouchables. 2008. 206 p. Isbn 9782895493181.

Côté, Réjean. *Les embarrassantes réalités sur les peuples autochtones du Canada que nous refusons de voir. Essai Critique*. Coll. Cultures Canadiennes, dirigée par Sergio Piraro et Maria Stefania Cataleta. Torino/Paris: L'Harmattan. 2025. 366 p. Isbn 9782336546186.

Deschênes, Gaston. *Un pays rebelle. La Côte-du-Sud et la guerre de l'Indépendance américaine*. Québec: Septentrion. 2023. 251 p. Isbn 9782897914103.

Deschênes, Gaston. *L'année des Anglais. La Côte-du-Sud à l'heure de la Conquête*. 4^e édition mise à jour. Québec: Septentrion. 2021. 158 p. Isbn 9782897912475.

Desrosiers, Léo-Paul. *L'accalmie : Lord Durham au Canada*, Montréal: Éditions Le Devoir, 1937, 148 p. Disponible en pdf à la BanQ : <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3879778>

Frémont, Donatien. *Les Français dans l'ouest canadien*. Présentation par Sr Hélène Chaput, s.n.j.m. Préface de Serge de Fleury, consul de France à Winnipeg. Coll. Les Cahiers d'histoire de la Société historique de Saint-Boniface, vol 1. Saint-Boniface: Éditions du Blé. 1980. 193 p. Isbn 0920640249.

Journalistes associés (Les), Noël-E. Lanoix (dir.). *Les biographies françaises d'Amérique*. 2^e édition. Introduction de Noël-E. Lanoix. 1950. Sherbrooke: (auto-édition). 913 p.

Morissonneau, Christian. *La Terre promise : Le mythe du Nord québécois*. Coll. Ethnologie. Collection dirigée par Jean-Claude Dupont. Montréal: Cahiers du Québec/Hurtubise HMH. Montréal. 1978. 212 p. Isbn 9780775801446.

Philpot, Robin. *Le référendum volé*. Montréal: Les Intouchables. 2005. 206 p. Isbn 9782895491897.

Philpot, Robin. *Oka : dernier alibi du Canada anglais*. Préface de Francine Lalonde. Coll. Études québécoises, dirigée par Robert Comeau. Montréal: VLB. 1991. 167 p. Isbn 9782890054370.

Polèse, Mario. *Le miracle québécois. Récits d'un voyageur d'ici et d'ailleurs*. Montréal: Boréal. 2021. 336 p. Isbn 9782764626603.

Prévost, Robert. *Petit dictionnaire des citations québécoises*. Montréal: Libre Expression. 1988. 262 p. Isbn 9782891113427.

Provencher, Jean. *Québec sous la loi des mesures de guerre 1918*. Préface de Fernand Dumont. Montréal: Boréal Express. 1971. 146 p.

Ritchot, Gilles. *Québec et tabous. Géographie régionale structurale, Rapport Québec-Canada, Mythologie*. Coll. Interventions, dirigée par Jacques Pelletier. Québec: Nota bene. 2003. 78 p. Isbn 9782895181286.

Ritchot, Gilles. *Québec, forme d'établissement. Étude de géographie régionale structurale*. Coll. Géographies en liberté, dirigée par Georges Benko. Paris/Montréal : L'Harmattan. 1999. 508 p. Isbn 9782296392854.

Roy, Pierre-Georges. *Les cimetières de Québec*. 1941.

Roy, Raoul. *Les patriotes indomptables de La Durantaye*. Coll. Aspect no.31, Montréal: Parti-pris. 1977. 62 p. Isbn 0885121120.

Vennat, Pierre. *Dieppe n'aurait pas dû avoir lieu*. Préface du Général de Brigade Dollard Ménard. Montréal: Méridien. 1991. 200 p. Isbn 2894150563.

Articles de journaux, périodiques et collectifs

Bélanger, Réal. « Laurier et Riel : un cas d'instrumentalisation politique (1874-1887) ». *175^e anniversaire de la naissance de Louis Riel et 150^e anniversaire de la rébellion de la rivière Rouge. Colloque du lieutenant-gouverneur*. Sous la direction de l'honorable J. Michel Doyon. Montréal: Yvon Blais. 2021. p. 1-23.

Delâge, Denys et Jean-Philippe Warren. « Kill the Indian, Save the Man ». *Réalités autochtones au Québec. Colloque du lieutenant-gouverneur*. Sous la direction de l'honorable J. Michel Doyon. Montréal: Yvon Blais. 2021. p. 11-34.

Dorais, Louis-Jacques. « Qu'est-ce que l'Amérique française ? ». *Québec français* no. 52, décembre 1983. p. 34-37. Disponible en ligne sur Érudit : <https://www.erudit.org/fr/revues/qf/1983-n52-qf1216361/45671ac.pdf>

Louder, D., Morissonneau, C. & Waddell, E. « Du continent perdu à l'archipel retrouvé : le Québec et l'Amérique française ». *Cahiers de géographie du Québec* vol. 23 no. 58, p. 5–13. Disponible en ligne sur Érudit : <https://www.erudit.org/fr/revues/cgq/1979-v23-n58-cgq2631/021419ar.pdf>

Noël, Dave. « En 1759, Québec sous les bombes ». *Le Devoir*. Montréal. 30 mars 2023.

Noël, Dave. « Les dommages collatéraux de la Conquête de 1760 ». *Le Devoir*. Montréal. 7 février 2026.

Noël, Dave. « Le retour de Champlain ». *Le Devoir*. Montréal. 19 février 2025.

Sagnes, Sylvie. « Le tombeau de Champlain, Émotion nationale et savoirs patrimoniaux ». *Émotions patrimoniales*, sous la direction de Daniel Fabre. Paris: Maison des sciences de l'homme. 2013, p. 147-172. Disponible en ligne : <https://books.openedition.org/editionsmsmh/3591>

Sites internet consultés, vidéos de plate-formes de flux continue (streaming), etc.

Guay, Lorraine. « La Guerre de Conquête, les Femmes et une héroïne oubliée ». Québec: Écomusée du Patrimoine Funéraire et Commémoratif. 7 mars 2026. <https://ecomuseedupatrimoine.org/ressources/la-guerre-de-conquete-les-femmes-et-une-heroine-oubliee/>

Hurtubise, Roch et Marie-Claude Rose. *Cahier des récits de pratique d'intervention en itinérance des équipes du projet Chez soi à Montréal*. Montréal: CRÉMIS. Juin 2013. <https://api.cremis.ca/wp-content/uploads/2020/04/cahier-des-recits-chez-soi-hurtubise-rose-2013.pdf>

Innu Takuaikan Uashat Mani-Utenam (ITUM). « ITUM interpelle la première ministre Christine Fréchette et demande la reconnaissance du racisme systémique ». Communiqué de presse du 8 mai 2026. <https://www.itum.qc.ca/wp-content/uploads/2026/05/20260508-Communique-de-presse-Demande-la-reconnaissance-du-racisme-systemique-1.pdf>

L'anti-chambre d'écho. « Épisode 28 : Itinérance avec Éric Latimer ». Youtube. 9 janvier 2026. 63 min. 32 sec. <https://www.youtube.com/watch?v=sSyBobJjWxw>

Latimer, Eric. Chaîne youtube personnelle. <https://www.youtube.com/@drericlatimer4204/videos>

Mister Paco. « La Finlande règle le problème des sans-abri avec une simple idée ». Youtube shorts. 24 avril 2026. 2 min. 32 sec. <https://www.youtube.com/shorts/Nq18TzXQuPQ>

Musée de la Neufve-France. « Publication de Musée de la Neufve-France. Le 31 juillet 1759... ». Facebook. 31 juillet 2025. <https://www.facebook.com/musee.delaneufvefrance/posts/le-31-juillet-1759-wolfe-commença-à-appliquer-un-régime-de-terreur-contre-les-pa/1182361687256116/>

Pour aller plus loin dans les recherches

1 - La présence française en Amérique du Nord

(Collectif) Louder, Dean et Éric Waddell (dir.). *Franco-Amérique*. Sillery (Québec): Septentrion. 2017. 396 p. Isbn 9782894488942.

Benoît, Josaphat. *L'âme franco-américaine*. Coll. Documents sociaux. Montréal: Albert Lévesque. 1935. 245 p. Isbn 9780265386798.

Bouchard, Serge et Marie-Christine Lévesque. *Ils étaient l'Amérique. De remarquables oubliés, tome 3*. Coll. Mémoire des Amériques, dirigée par David Ledoyen. Montréal: Lux. 2022. 276 p.

Bouchard, Serge et Marie-Christine Lévesque. *Ils ont couru l'Amérique. De remarquables oubliés, tome 2*. Coll. Mémoire des Amériques, dirigée par David Ledoyen. Montréal: Lux. 2014. 419 p. Isbn 9782895961611.

Bouchard, Serge et Marie-Christine Lévesque. *Elles ont fait l'Amérique. De remarquables oubliés, tome 1*. Coll. Mémoire des Amériques, dirigée par David Ledoyen. Montréal: Lux. 2011. 442 p. Isbn 9782895960973.

Brouillette, Benoît. *La pénétration du continent américain par les Canadiens français, 1763-1846*. Coll. Bibliothèque canadienne-française, Histoire et Documents. Montréal: Fides. 1979. 242 p. Isbn 0775507113.

Havard, Gilles. *L'Amérique fantôme. Les aventuriers francophones du Nouveau Monde*. Édition revue et corrigée. Coll. Champs Histoire. Paris: Flammarion. 2021 [2019]. 648 p. Isbn 9782080247124.

Havard, Gilles. *Histoire des coureurs des bois. Amérique du Nord 1600-1840*. Coll. Tempus. Paris: Perrin. 2021. [2016]. 1230 p. Isbn 9782846544245.

Havard, Gilles et Cécile Vidal. *Histoire de l'Amérique française*. Édition revue. Coll. Champs Histoire. Paris: Flammarion. 2019 (2003). 869 p. Isbn 9782081470293.

2 - Le traumatisme de 1759, les crimes de Gorham et Rogers en Acadie, à la Côte-du-Sud, etc.

(Anonyme). *Journal du siège de Québec, du 10 mai au 18 septembre 1759, annoté par Ægidius Fauteux*. Édition revue, mise à jour et présentée par Bernard Andrès et Patricia Willemin-Andrès. Coll. Archives littéraires au Québec, dirigée par Bernard Andrès. Québec: Presses de l'Université Laval. 2009. 246 p. Isbn 9782763786070.

(Anonyme) Trois témoins. *Le siège de Québec en 1759*. Coll. Civilisation du Québec no.10. Québec: Ministère des Affaires Culturelles/Éditeur Officiel du Québec. 1974 [1972]. 131 p.

(Collectif) Deschênes, Gaston et Denis Vaugois (dir.), avec la collaboration de Raymonde Litalien et Jacques Mathieu. *Vivre la conquête à travers plus de 25 parcours individuels*. 2 tomes. Québec: Septentrion. 2014. 568 p. Isbn 9782894487549.

(Collectif) Projet Montcalm. Marcel Fournier (dir.). *Combattre pour la France en Amérique. Les soldats de la guerre de Sept Ans en Nouvelle-France 1755-1760*. Préface de Marcel Massé. Montréal: Société généalogique canadienne-française. 2009. 628 p. Isbn 9782923186252.

Boulanger, René. *La bataille de la mémoire. Essai sur l'invasion de la Nouvelle-France en 1759*. Québec: du Québécois. 2007. Isbn 9782923365121.

Brunet, Michel. *L'Angleterre impériale et les Canadiens. 1763-1841*. Rosemère (QC): Pierre Tisseyre. 2021. 410 p. Isbn 9782896334537.

Brunet, Michel. *La France impériale et la Nouvelle-France. Un regard neuf sur 1759*. Préface de Louis Balthazar. Rosemère (QC): Pierre Tisseyre. 2017. 310 p. Isbn 9782896333967.

Brunet, Michel. *Les Canadiens après la Conquête 1759-1775*. Coll. Histoire et Documents. Montréal: Fides. 1980 [1969]. 313 p. Isbn 2762110041.

Deslandres, Dominique. « Femmes de Nouvelle-France ». *Les cahiers des Dix*, no.75. Québec: La Liberté. 2021. Issn 1920-437X. p. 311-344.

Dziembowski. *La guerre de sept ans, 1756-1763*. Présentation de Sophie Imbeault. Québec: Septentrion. 2015. 670 p. Isbn 9782894488164.

Martin-Verenka, Nicole. *Chassés d'Acadie. Les Acadiens du Sud de Montréal*. Montréal: Histoire-Québec. 2003. 500 p. Isbn 9782895860044.

Rogers, Robert. *Journals of Robert Rogers of the Rangers*. Introduction de Franklin B. Hough. Arcadia Press. 2017 [1765]. 133 p. Isbn 9781544691114.

Stacey, Charles P. *Québec, 1759. Le siège et la bataille*. Traduit de l'anglais par Catherine Ego. Édition révisée et enrichie par Donald E. Graves. Avant-propos du major Michael Boire. Coll. À propos. Québec: Presses de l'Université Laval. 2019. 465 p. Isbn 9782763785615.

Vachon, André-Carl. *Acadiens piégés. Serment d'allégeance-Déportation*. Préface de Gilles Proulx. Montréal: JFD. 2026. 260 p. Isbn 9782897998837.

Ward, Matthew C. *The Battle for Quebec 1759*. Stroud (UK): The History Press. 2009 [2005]. 286 p. Isbn 9780752452203.

La situation des Premières Nations avant 1760 et sur l'état réel de la situation entre francophones et Premières Nations

Assiniwi, Bernard. *Histoire des Indiens du haut et du bas Canada, tome 3 : De l'épopée à l'intégration, 1685 à nos jours*. Coll. Ni-T'chawama Mon ami mon frère. Montréal: Leméac. 1974. 189 p.

Assiniwi, Bernard. *Histoire des Indiens du haut et du bas Canada, tome 2 : Deux siècles de « civilisation blanche » 1497-1685*. Coll. Ni-T'chawama Mon ami mon frère. Montréal: Leméac. 1974. 166 p.

Assiniwi, Bernard. *Histoire des Indiens du haut et du bas Canada, tome 1 : Mœurs et coutumes des Algonkins et des Iroquois*. Coll. Ni-T'chawama Mon ami mon frère. Montréal: Leméac. 1973. 151 p.

Arsenault, Mathieu. *Ne rejette pas nos paroles. Politique autochtone et gouvernance coloniale au Canada (1815-1860)*. Montréal: Boréal. 2026. 350 p. Isbn 9782764629208.

Beaulieu, Alain et Roland Viau. *La grande paix. Chronique d'une saga diplomatique*. Préface de André Dudemaine et de Francine Lelièvre. Illustration de Francis Back. Montréal: Libre-Expression. 2001. 127 p. Isbn 9782891119399.

Bibeau, Gilles. *Les autochtones. La part effacée du Québec*. Montréal: Mémoire d'encrier. 2020. 356 p. Isbn 9782897127251.

Desrosiers, Léo-Paul. *Iroquoisie, tome 4: 1688-1701*. Sillery (Québec): Septentrion. 1999. 368 p. Isbn 9782894481240.

Desrosiers, Léo-Paul. *Iroquoisie, tome 3: 1666-1687*. Sillery (Québec): Septentrion. 1999. 352 p. Isbn 9782896642090.

Desrosiers, Léo-Paul. *Iroquoisie, tome 2: 1652-1665*. Sillery (Québec): Septentrion. 1998. 352 p. Isbn 9782894481066.

Desrosiers, Léo-Paul. *Iroquoisie, tome 1: 1534-1652*. Sillery (Québec): Septentrion. 1998. 360 p. Isbn 9782894480816.

Dupuis, Renée. *Quel Canada pour les Autochtones. La fin de l'exclusion*. Montréal: Boréal. 2001. 174 p. Isbn 9782764601150.

Montour, Pierre. *Ô Canada ! Au voleur ! Les métis du Québec*. Montréal: Les intouchables. 2003. 221 p. Isbn 9782895491033.

Sawaya, Jean-Pierre. *Des braves et des guerriers. Les Amérindiens du Québec et la guerre de 1812*. Coll. Mondes autochtones. Québec: Presses de l'Université Laval. 2015. 236 p. Isbn 9782763725567.

Sioui, Georges E. *Pour une histoire amérindienne de l'Amérique*. Préface de Bruce G. Trigger. Coll. InterCultures. Collection fondée et dirigée par Laurier Turgeon. Paris/Québec: L'Harmattan/Presses de l'Université Laval. 2016 [1989]. 157 p. Isbn 9782747503747 (L'Harmattan)/9782763776576 (PUL)

Turgeon, Laurier. *Une histoire de la Nouvelle-France. Français et Amérindiens au XVI^e siècle*. Coll. Histoire. Paris: Belin. 2019. 286 p. Isbn 9782410013375.

Vaugois, Denis. *La Fin des alliances franco-indiennes. Enquête sur un sauf-conduit de 1760 devenu un traité en 1990*. Montréal/Québec: Boréal/Septentrion. 1995. 290 p. Isbn 9782890527058.

Viau, Roland. *Amerindia. Essais d'ethnohistoire autochtone*. Préface de Gilles Bibeau. Montréal: Presses de l'Université de Montréal. 2015. 247 p. Isbn 9782760635852.

Les Patriotes et les événements de 1837-1838

Bellemare, Georges. *Saint-Charles 1837 et la survie d'un peuple menacé*. Montréal: Guérin. 2005. 223 p.

Filteau, Gérard. *Histoire des Patriotes*. Introduction de Gilles Laporte. Sillery (Québec): Septentrion. 2003. 628 p. Isbn 9782894483411.

Monière, Denis, avec la collaboration de Catherine Bertho Lavenir. *Voyage au bout de l'indépendance. Ludger Duvernay et les Patriotes exilés aux États-Unis (1837-1842)*. Montréal: L'Action Nationale. 2024. 234 p. Isbn 9782890700833.

Rochon, Paul. *Les derniers Patriotes (Les exilés de 1840 vous parlent)*. Montréal: du Taureau. 1993. 287 p. Isbn 2980084530.

Rochon, Paul. *1839 (La lente agonie des Patriotes)*. Montréal: du Taureau. 1988. 287 p. Isbn 2980084522.

Rochon, Paul. *1838 (L'histoire oubliée des Patriotes)*. Montréal: du Taureau. 1988. 287 p. Isbn 2980084514.

Rochon, Paul. *1837 (La petite histoire des Patriotes)*. Montréal: du Taureau. 1987. 283 p. Isbn 2980084506.

Séguin, Robert-Lionel. *La victoire de Saint-Denis*. Montréal: Parti Pris. 1968. 45 p.

Séguin, Robert-Lionel. *Le mouvement insurrectionnel dans la Presqu'île de Vaudreuil 1837-1838*. Montréal: Librairie Ducharme. 1955. 144 p.

Senior, Elinor Kyte. *Les Habits rouges et les Patriotes*. Présentation de Serge Bernier. Avant-propos de Jean-Paul Bernard. Coll. Études québécoises, dirigée par Robert Comeau. Montréal: VLB. 1997 [1985]. 310 p. Isbn 9782890056657.

La « République des Sirés »

David, Louis-Olivier. *Souvenirs et Biographies 1870-1910*. Montréal: Beauchemin. 1911. 274 p.

Monière, Denis. *Ludger Duvernay et la révolution intellectuelle au Bas-Canada*. Montréal: Québec/Amérique. 1987. 231 p. Isbn 9782890373631.

Young, Brian. *George-Étienne Cartier, bourgeois montréalais*. 2e édition. Traduit de l'anglais (Canada) par André d'Allemagne. Préface d'André Champagne. Montréal: Boréal. 2004. 244 p. Isbn 9782764603505.

Le cimetière Saint-Antoine

(L'Écomusée du Patrimoine Funéraire et Commémoratif a accumulé au fil du temps une documentation importante sur la question du site de l'Ancien cimetière Saint-Antoine. Elle est disposée à la partager avec quiconque s'intéresse au sujet. La Ville de Montréal dispose également de nombreux rapports archéologiques sur l'endroit)

Guillet, François. « L'ancien cimetière Saint-Antoine et les monuments commémoratifs des victimes de la guerre ». *Le dernier repos. Cimetières et patrimoine funéraire du Québec*. Montréal: Novalis. 2025. 243 p. Isbn 9782898302862. p. 26-34

L'histoire des idéologies au Québec, la situation du Québec contemporain, l'indépendantisme, etc

(Collectif) Batigne, Stéphane (dir.). *Québec, espace et sentiment*. Revue Autrement coll. Monde, numéro hors-série no. 124. Paris: Autrement. Février 2001. 227 p. Isbn 9782746700697.

Ancelovici, Marcos et Francis Dupuis-Déry. *L'archipel identitaire. Recueil d'entretiens sur l'identité culturelle*. Préface de Georges Leroux. Montréal: Boréal. 1997. 214 p. Isbn 9782890528086.

Beaudet, Gérard. *Les dessous du printemps étudiant. La relation trouble des Québécois à l'histoire, à l'éducation et au territoire*. Coll. Interventions, dirigée par Jacques Pelletier. Nota bene. Québec. 2013. 186 p. Isbn 9782895184430.

Bergeron, Léandre. *Petit manuel d'histoire du Québec*. Éditions québécoises. 1970. 249 p.

Cantin, Serge. *La souveraineté dans l'impasse*. Sainte-Foy (Québec): Presses de l'Université Laval. 2014. 250 p. Isbn 9782763739212.

Chaput, Marcel. *Pourquoi je suis séparatiste*, suivi de *Quatre autres écrits politiques*. Édition établie et annotée par Sylvie Chaput. Préface de Michel Venne. Montréal: Leméac/Bibliothèque québécoise. 2007. 264 p. Isbn 9782894062715.

Dubois, Jean-Jacques (Ph.D.). *Anthropologie chamanique. Qui veut faire l'ange, fait la bête !* St-Zénon: Louise Courteau. 2005. 221 p. Isbn 9782892392708. Voir le chapitre 6, *Histoire d'un peuple damné*, p. 153-197

Lamonde, Yvan. « *Nous demanderons aujourd'hui ce que nous exigerons demain* ». *L'évolution de l'idée d'indépendance du Québec au XXe siècle*. Québec: Presses de l'Université Laval. 2025. 189 p. Isbn 9782766305506.

Lamonde, Yvan. *Retourner les pierres. Aspects de l'histoire des idées au Québec*. Québec: Presses de l'Université Laval. 2024. 286 p. Isbn 9782766300341.

Lamonde, Yvan. *Histoire sociale des idées au Québec, vol. 2 (1896-1929)*. Montréal: Fides. 2004. 323 p. Isbn 9782762125290.

Monière, Denis. *L'indépendance*. Montréal: Québec / Amérique. 1992. 150 p. Isbn 9782890375833.

Monière, Denis. *Le développement des idéologies au Québec. Des origines à nos jours*. Montréal: Québec/Amérique. 1977. 381 p. Isbn 9780885520367.

Roy, Fernande. *Histoire des idéologies au Québec aux XIXe et XXe siècles*. Coll. Boréal Express. Montréal: Boréal. 2009 [1993]. 127 p. Isbn 9782890525887.

Savard-Tremblay, Simon-Pierre. *Le Souverainisme de province*. Montréal: Boréal. 2014. 226 p. Isbn 9782764623596.

Tibi, Zeina el. *Le Québec, l'Amérique en français*. Coll. Esquilles, dirigée par François Xavier. Beyrouth: ID Livre. 2002. 198 p. Isbn 2747900762.

Zubrzycki, Geneviève. *Jean-Baptiste décapité. Nationalisme, religion et sécularisme au Québec*. Traduit de l'anglais (États-Unis) par Nicolas Calvé. Coll. Essai. Montréal: Boréal. 2020 [2016]. 292 p. Isbn 9782764626108.

Table des matières

1. Présentation-Introduction

- 1.1 À propos de l’auteur p. 5**
- 1.2 Introduction : Un chantier ouvert p. 5**
- 1.3 Remerciements p. 7**
- 1.4 Déclaration sur l’usage de l’Intelligence Artificielle p. 8**
- 1.5 Résumé de la situation actuelle : constatation de l’existence d’un « bogue identitaire » p. 9**
- 1.6 Un bogue d’aménagement du territoire, un bogue d’identité et la solution présenté p. 10**
 - 1.6.1 Les mythes du retour à la terre et de la mission providentielle p. 13**
 - 1.6.2 La République des Sirés p. 14**
 - 1.6.3 Le quatrième mythe, le piège du souverainisme p. 15**

2. Rappel historique : lourd contentieux depuis la Guerre des Sept Ans jusqu’à aujourd’hui

- 2.1 Les crimes de guerre de 1744-1763**
 - 2.1.1 Conquête, vous avez dit conquête ? p. 19**
 - 2.1.2 La femme canadienne subit l’odieux de tous les crimes commis par les Anglo-Saxons lors de la Guerre des Sept Ans p. 19**
 - 2.1.3 La contre-commémoration : La damnation mémorielle d’Amherst p. 20**
 - 2.1.4 Le partenariat a commencé par une opération de terreur industrielle p. 20**
- 2.2 Du banquet de fondation de la Société Saint-Jean Baptiste (1834) à l’incendie du parlement de Montréal (1849)**
 - 2.2.1 Le banquet de fondation de la Société Saint-Jean-Baptiste en 1834 p. 21**
 - 2.2.2 Les Patriotes de 1837 et 1838 p. 22**
 - 2.2.3 Le rapport Durham p. 23**
 - 2.2.4 L’incendie du parlement de Montréal : un événement occulté p. 24**
 - 2.2.4.1 Le travail du Bulletin d’Histoire Politique sur le sujet, co-dirigé par Robert Comeau et Gaston Deschênes p. 24**
 - 2.2.4.2 L’incendie du parlement et le manifeste annexionniste : la face cachée du torysm montréalais (1832-1849), de François Deschamps, p. 25**
 - 2.2.4.3 Le *filibuster* sur la Loi d’indemnisation, de Gaston Deschênes, p. 25**
 - 2.2.4.4 Loi d’indemnisation de 1849 : surtout pas pour les anciens patriotes, de Gilles Laporte, p. 26**
 - 2.2.4.5 La nuit de feu des livres et des archives du parlement, de Gilles Gallichan, p. 27**
- 2.3 La République des Sirés**
 - 2.3.1 Le grand astiquage, p. 27**
 - 2.3.2 Poli et verni à l’ancien cimetière Saint-Antoine, le cas du Sir Wildrid Laurier, p. 30**
 - 2.3.3 Et ça se poursuit aujourd’hui, p. 31**
- 2.4 De l’identité canadienne à l’identité québécoise, avec les régimes militaires du XXe siècle**
 - 2.4.1 L’usurpation anglaise du nom « Canada », élément central du bogue, p. 33**
 - 2.4.2 Crise de la conscription 1918, p. 34**

- 2.4.3 Dieppe 1942 et crise de la conscription 1944, p. 34
- 2.4.4 Autre régime militaire, octobre 1970, p. 35
- 2.4.5 Le passage de Canadien-français à Québécois, p. 35

3. Le Canada-Québécois, une tentative de déblocage de la situation

- 3.1 1980 et 1995 : Manifestations d'une situation bloquée, p. 37
- 3.2 Le Chantier de la Dignité, l'urgence de mettre fin à l'itinérance, p. 37
 - 3.2.1 De l'assistance sociale à l'infrastructure de santé, p. 37
 - 3.2.2 La maîtrise d'œuvre contre l'inaction politique, p. 38
 - 3.2.3 Revaloriser le modèle des maisons de chambres, p. 38
 - 3.2.4 La preuve par l'exemple : Le « Housing First » finlandais, p. 38

4. Historico-commémoratif : réappropriation des symboles issues de la culture francophone/catholique au sein du Canada confédéré actuel

- 4.1 Reconnaissance que les éléments distinctifs de la culture canadienne actuelle proviennent de la culture francophone/catholique, p. 40
- 4.2 Reconnaissance que la fondation du Canada est 1608, non 1867, et que le fondateur est français (Samuel de Champlain), p. 41
- 4.3 Revaloriser le square Dorchester/Place du Canada en tant que cimetière francophone/catholique, ainsi que lieu de fondation de la Société Saint-Jean-Baptiste, p. 42

5. Synthèse symbolique : Le cimetière Saint-Antoine/Place du Canada

- 5.1 Sous les pieds des flâneurs du centre-ville, les ancêtres, p. 43
- 5.2 La vente des morts, p. 45
- 5.3 Le faux-prétexte de l'hygiène et l'exemple de Boston, p. 45
- 5.4 Le Sauvetage de la Mémoire – L'Exil vers la Montagne, p. 45
- 5.5 La toponymie et les monuments d'aujourd'hui, p. 46
- 5.6 Tentatives contemporaines de commémoration du cimetière Saint-Antoine, p. 47
- 5.7 Réparation de l'outrage par la *Place du Québec*, la reconversion et le classement, p. 48

6. Problématique particulière : les Premières Nations

- 6.1 Le piège institutionnel : un racisme systémique partagé, p. 50
- 6.2 Rappel de la bonne entente d'autrefois (Champlain, Garakonthié, Kondiaronk, 1701), p. 50
 - 6.2.1 Quelques exemples de bonnes relations franco-autochtones, p. 50
 - 6.2.2 La Grande Paix de Montréal de 1701 (Éric Cardinal, *De Kébec à Québec*), p. 51
 - 6.2.3 La Nouvelle-France a permis davantage d'épanouissement des Premières Nations que le Canada libéral contemporain, p. 53

6.3 Reconnaissance pleine et entière de leur existence, à l'intérieur des limites du Québec actuel et à l'extérieur, p. 55

6.3.1 L'Alliance des Fondations : L'Ingénierie de la Superposition, p. 57

6.3.2 La loi de la Superposition, p. 58

6.4 Un « Archipel de Nations sur un territoire discontinu »

6.4.1 Les souverainetés de l'Archipel de Nations, p. 58

6.4.2 Assumer notre Métissage Originel, p. 59

6.5 Le respect des Droits ancestraux des Premières Nations, p. 59

6.5.1 Que veut-on dire lorsqu'on parle de « Droits ancestraux » ?, p. 59

6.5.2 Le titre aborigène : un droit ancestral particulier, p. 61

6.5.3 Kahnawake : une revendication particulière, p. 61

7. Conclusion, la faisabilité du projet du Canada-Québécois

7.1 Le référendum de ratification, p. 63

7.2 Les procédures de transition au lendemain du référendum de ratification, p. 65

7.3 La place du Canada-Québécois et des Premières Nations dans le concert des nations, p. 65

Annexes

1 Du continent perdu à l'archipel retrouvé, p. 67

2 La République des Sirés, p. 75

3 Le cimetière Saint-Antoine, p. 85

4 La meilleure situation des Premières Nations au Québec que dans le reste du Canada : les exemples donnés par Robin Philpot, p. 95

5 Ébauche de Constitution, p. 105

Bibliographie

1 Monographies, p. 113

2 Articles de journaux, périodiques et collectifs, p. 114

3 Sites internet consultés, vidéos de plate-formes de flux continue (*streaming*), etc., p. 115

Pour aller plus loin dans les recherches

- 1** La présence française en Amérique du Nord, **p. 119**
- 2** Le traumatisme de 1759, les crimes de Gorham et Rogers en Acadie, à la Côte-du-Sud, etc., **p. 119**
- 3** La situation des Premières Nations avant 1760 et sur l'état réel de la situation entre francophones et Premières Nations, **p. 120**
- 4** Les Patriotes et les événements de 1837-1838, **p. 122**
- 5** La « République des Sirés », **p. 122**
- 6** Le cimetière Saint-Antoine, **p. 123**
- 7** L'histoire des idéologies au Québec, la situation du Québec contemporain, l'indépendantisme, **p. 123**